

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2001
(27^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	7879
2 ^e séance	7923

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

65^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 15 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER

1. **Loi de finances pour 2002 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7881).

DÉFENSE (p. 7881)

- M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Jean-Bernard Raimond, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.
- M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la dissuasion nucléaire.
- M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace, les communications et le renseignement.
- M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les forces terrestres.
- M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine.
- M. Yann Galut, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air.
- M. Aloyse Warhouver, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le titre III et les personnels de la défense.

M. Jean Michel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les crédits d'équipement.

M. Michel Meylan, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les services communs.

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la gendarmerie.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense.

M. Michel Voisin,
Mme Marie-Hélène Aubert,
MM. Alain Moyne-Bressand,
Guy-Michel Chauveau,
Yves Fromion,
Alain Clary,
Jean-Louis Bernard,
Bernard Cazeneuve,
Charles Cova,
François Lamy.

M. Alain Richard, ministre de la défense.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 7920).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. PATRICK OLLIER,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262 et 3320).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, ce budget est le dernier de la législature. Il est aussi le dernier d'une loi de programmation militaire qui s'achève, il marque la fin historique de la conscription, il sera le premier en euros. Il est aussi et surtout le premier budget qui suit une extraordinaire mutation géopolitique.

La décennie qui précède a débuté le 9 novembre 1989 à Berlin par la fin des blocs et de la guerre froide ; elle se termine le 11 septembre à Washington et à New York par le premier véritable défi adressé à la paix dans ce nouveau monde globalisé.

La difficulté que nous avons à maîtriser collectivement est de ne tomber ni dans l'effet de mode ou l'émotion stratégique ni dans la vieille habitude de la préparation perspicace du conflit précédent, avec son cortège de conservatismes frileux qui nous ont fait quelquefois manquer les rendez-vous de l'histoire.

Il s'agit simplement de savoir ce que nous voulons, ce que la France veut, mais, surtout, ce que l'Europe veut. Il ne s'agit pas de rêver de la puissance américaine, encore moins d'une contre-puissance américaine, mais il ne s'agit pas non plus d'être en situation supplétive. L'Europe doit simplement être un interlocuteur incontournable des grandes questions de sécurité planétaire.

Je crois que ce budget s'inscrit dans la continuité d'une rénovation fondamentale de nos armées, qu'il montre que nous gardons la tête froide, mais que nous n'oublions pas non plus, et le 11 septembre le prouve, que l'ennemi n'utilise jamais les moyens et le moment qui nous conviennent.

Chaque décision d'équipement doit être précédée de la question : « Pour quoi faire ? » ; et éventuellement : « Contre qui ? ». Un certain nombre de programmes d'armement mériteront d'être réexaminés selon ce strict critère dans la prochaine loi de programmation.

A l'heure de commenter votre projet de budget, monsieur le ministre, et puisqu'il s'agit du dernier de la législature, je souhaite dire à la représentation nationale la qualité des relations que le rapporteur spécial du budget de la défense a pu entretenir avec votre administration, votre cabinet et vous-même au cours de ces cinq années.

Je dois dire ici, et chacun connaît ma liberté, qu'aucune entrave n'a été mise à l'une quelconque des investigations que nous avons menées.

La densité du rapport spécial présenté cette année est d'ailleurs largement reconnue ; cela n'aurait pas été possible dans d'autres circonstances. Il me paraît normal, à cet instant de la législature, de le souligner, parce que c'est la vérité.

La seconde remarque qui s'impose est que notre défense a connu quatre révolutions simultanées, sans parler de l'évolution du contexte stratégique ; la professionnalisation ; la restructuration de l'ensemble de son organisation, de ses bases et de son industrie ; la mutation fondamentale de toutes les technologies utilisées ; enfin, des moyens d'équipements budgétaires en baisse réelle de 30 % dans l'intervalle d'une petite dizaine d'années.

Je ne connais pas une administration de notre pays qui aurait réussi sans crise majeure une pareille reconversion dans l'efficacité, le silence et le respect des situations des personnes. Il est temps que ce fait majeur soit reconnu au-delà des seuls cercles de ceux qui s'intéressent à ces questions.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Cela aurait en tout cas été irréalisable compte tenu de plusieurs alternances et de plusieurs cohabitations croisées s'il n'y avait pas eu à chaque fois à la tête de l'Etat une harmonisation permanente des points de vue. Il est à mettre au crédit de notre exécutif, au sens global du terme, d'avoir pris cette responsabilité d'une entente assumée pour réussir cette quadruple révolution.

Oui, dans le domaine de la défense, la cohabitation a fonctionné et c'est bien ainsi. Elle a fonctionné depuis quatre ans et demi. Certains voudraient qu'elle cesse de fonctionner les six derniers mois qui précèdent la campagne ; j'espère que personne ne cédera à cette facilité.

Sur les équilibres de ce budget, je dirai simplement qu'il est vraiment très satisfaisant pour le titre III, très tendu pour le titre V ; avec 29,3 milliards d'euros hors pensions, il augmente de 1,6 % globalement ; le titre III avec 16,5 milliards d'euros progresse de 2,3 % et le titre V avec 12,8 milliards de 0,7 %.

C'est aussi le dernier budget de la loi de programmation militaire et il est nécessaire de faire référence à sa réalisation. La base de référence est bien évidemment la loi de programmation militaire dans laquelle on intègre la revue de programme, puisque cette rectification a été décidée collectivement en conseil de défense par les plus hautes autorités de l'Etat. C'est la référence politiquement la plus légitime.

En ce qui concerne le titre III, sur la période, le taux de réalisation des effectifs budgétaires de la loi de programmation est de plus de 99 %, l'annuité 2001 de pro-

grammation aura été réalisée à hauteur de 104 %, compte tenu des OPEX et des rebasages indemnitaires. Il représente 56 % du budget de la défense mais la réalité est sans doute plus proche de 60 %, si l'on ramène le titre V au strict investissement de défense. Cette logique générale est celle de toutes les armées professionnalisées.

Mais notre satisfaction concernant ce titre III ne se limite évidemment pas à un excellent taux de réalisation de la programmation, son contenu importe tout autant. Il n'est pas malsain de signaler que le taux de consommation des crédits de la défense a été de 92 % sur cet exercice, contre en moyenne 67 % pour les budgets civils. Il est marqué par deux facteurs essentiels : la réussite incontestable de la professionnalisation et la consolidation du budget de fonctionnement. Le ministère de la défense compte aujourd'hui 436 000 personnes et nos armées recrutent chaque année 30 000 jeunes gens. Elles vont maintenant passer d'une logique de recrutement à une logique de fidélisation de la ressource.

On ne peut que se réjouir de l'effort très important que vous avez fait porter sur l'amélioration de la condition militaire et sur la revalorisation des rémunérations à tous les niveaux de la hiérarchie et tout particulièrement au plus bas, puisque les hommes du rang verront leur solde améliorée de près de 60 % en cinq ans.

Evidemment, le remplacement de jeunes appelés sortis de grandes écoles ou maîtrisant des spécialités très pointues n'est pas chose simple. L'importance du fonds de consolidation que vous avez mis en place pour des fonctions très critiques visant à garder les compétences indispensables est donc capitale pour que nos armées continuent de bénéficier de l'apport des jeunes talents.

M. Alain Clary. Tout à fait !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. En dehors des strictes rémunérations, le budget de fonctionnement augmente de 6,5 % et je voudrais noter ici notre satisfaction de voir les crédits d'activité de nos armées, c'est-à-dire l'entraînement, augmenter de 7,2 %, ce qui est un chiffre sans précédent : 3,8 % pour l'armée de terre, 5,2 % pour la marine, 8 % pour l'armée de l'air, 11,6 % pour la gendarmerie.

Vous menez avec cette dernière des négociations concernant le temps de travail. Je voudrais simplement dire ici l'estime que porte la représentation nationale aux gendarmes, à qui la République demande actuellement la gestion simultanée d'une augmentation de la délinquance rurale, de l'exécution du plan Vigipirate et de la protection des énormes transferts de monnaie dus à l'arrivée de l'euro.

Le taux d'activité de nos armées est donc en augmentation nette même si l'on peut discuter de l'intégration ou non des OPEX. Le temps de faction d'un militaire au pont de Mitroviça vaut-il entraînement et qualification opérationnelle ? En partie oui, en partie non.

L'évolution des crédits d'entretien programmé des matériels – plus 6 % – améliorera nettement leur disponibilité technique opérationnelle, ce qui était une nécessité. Le titre III du budget de la défense est donc, à mon avis, le meilleur que nous ayons eu à examiner depuis de fort nombreuses années.

En ce qui concerne le titre V, il n'est pas mauvais si l'on consulte les chiffres globaux. En effet, avec 12,8 milliards d'euros, il progresse de 0,7 % ; si on le compare aux annuités de la loi de programmation militaire révisée par la revue de programme, nous en sommes à 96 % de réalisation ; si nous enlevons la revue de programme, nous tombons à 93 % de réalisation ; enfin, si nous enle-

vons les BCRD, les budgets civils de recherche et développement, et autres scories habituelles, nous pouvons tomber en dessous de 90 % de réalisation – correspondant à une hypothèse pessimiste qui sera sans doute reprise par l'opposition.

Mais quels que soient les chiffres, y compris les plus bas, il faut bien admettre qu'ils sont les meilleurs en termes de taux de réalisation d'une loi de programmation militaire depuis que ce référentiel existe. Je n'aurai pas ici la cruauté de dire que certaines loi de programmation militaire pas très très vieilles ont été réalisées la première année de leur application à 20 milliards au-dessous de l'annuité.

Il y a donc eu, au milieu des années 90, des baisses vertigineuses du budget de la défense qui n'ont pas dit leur nom, qui n'ont pas fait l'objet d'un débat public, mais d'un concert de manœuvres – gels, reports et annulations – qui ont privé les travaux parlementaires de leur sens, tant l'écart entre les réalisations et les votes était devenu sidéral alors qu'impayés et intérêts moratoires s'accumulaient.

Vous avez remis en grande partie bon ordre à tout cela, monsieur le ministre, et la gestion financière de ce ministère n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était le jour de votre arrivée à l'hôtel de Brienne.

Il est évident qu'il reste encore un petit peu de chemin à parcourir. En effet, il ne me paraît pas plus admissible cette année que la précédente que 190 millions d'euros s'évaporent dans le budget civil de la recherche sans la moindre contrepartie sur le budget de la défense, que nous continuions à accorder sur ce budget 100 millions d'euros à la Polynésie française, que l'on y intègre 411 millions d'euros de reports de l'année précédente, ce qui imposera, pour que les objectifs soient atteints, une rigueur de réalisation tout à fait exceptionnelle.

Je passe sur les éternelles recapitalisations que la situation de nos anciens arsenaux imposera et dont il serait étonnant que le budget de la défense ne pâtisse pas.

Compte tenu de ces corrections, c'est donc d'un titre V très serré qu'il s'agit. Je voudrais souligner le poids très important de la dissuasion : bien que ses crédits aient baissé de moitié en dix ans, sa progression de 13 % dans ce budget fait remonter la dissuasion à 22 % alors que la loi de programmation militaire prévoyait qu'elle descendrait en dessous de 20 %. Evidemment, la conjonction de gros investissements explique cette bosse et on ne peut qu'être satisfait des performances de la division des applications militaires du CEA dans le domaine des technologies de pointe et de la physique fondamentale.

Il reste que ce poids est lourd et que nous avons d'autres priorités à financer. Je pense principalement à la projection de force et à la projection de puissance. Nous sommes évidemment ici tous suspendus à la décision allemande concernant l'A 400 M. Un pilier majeur de l'Europe de la défense est en jeu, sans oublier la liaison évidente entre l'A 400 M et le programme Airbus en général quand on connaît l'aide massive que les Américains viennent d'apporter à Boeing.

Il nous faut souligner l'important trou de capacité que nous connaissons à partir de 2005 concernant le transport tactique et stratégique.

Nous pensons également au Rafale, dont je rappelle qu'il se révèle nettement moins cher que l'Eurofighter qui n'est pas un avion polyvalent. Il serait souhaitable qu'on mette fin en ce domaine à un certain masochisme français.

Citons également la priorité absolue qui doit être maintenue sur le financement du missile Scalp de frappe dans la profondeur à distance de sécurité dont le niveau de commandes est d'ailleurs correct, sur l'armement air-sol modulaire et surtout sur les moyens numérisés de cartographie militaire, dont le choix est juste, parce qu'il conditionne l'indépendance de la France et de l'Europe dans ce domaine, mais qui mérite plus d'efforts, sans doute autant pour la coordination des acteurs que sur le plan strictement financier.

Dans le domaine du renseignement, la modernisation des différents services est assurée à un rythme soutenu, que ce soit la restructuration et la réimplantation de la DPSD, la direction de la protection et de la sécurité de la défense, le renforcement continu des moyens de la DGSE, la direction générale de la sécurité extérieure et la consolidation de la DRM, la direction du renseignement militaire, qui, peut-être, nécessiterait d'être accompagnée de plus de souplesse dans les modes de gestion et de formation des personnels. Pourquoi d'ailleurs n'aurions-nous pas une filière unique de recrutement des personnels du renseignement au lieu de la dispersion actuelle ?

En abordant ces différents sujets, l'on voit évidemment que l'on aborde celui de la prochaine loi de programmation. C'est peu de dire qu'il faudra que ce soit une loi de production de matériels, s'intégrant dans un concept de systèmes de forces interarmés et capacitaires.

Nous sommes effectivement dans cette articulation délicate où nos armées sont équipées d'un mélange de matériels des années 70 rénovés et de matériels des années 2010 en faible nombre ou même à l'état de prototypes. Il va donc falloir maintenant produire et toucher ainsi les dividendes des résultats globalement corrects obtenus en matière de recherche et développement.

Enfin, je souhaiterais dire en conclusion que d'importants défis nous attendent. Il s'agit évidemment de la construction de l'Europe de la défense. Beaucoup de choses ont été faites et Saint-Malo n'a pas été un mirage.

L'état-major européen monte doucement en puissance, l'OCCAR, l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement, existe enfin. Pourquoi d'ailleurs n'aurait-on pas une grande OCCAR de la recherche et développement qui permettrait de coordonner des forces dispersées, additionnées, lesquelles ne représentent encore que le quart de l'effort américain. Le partage des capacités est maintenant une approche plutôt généralisée qui va dans le bon sens.

Il n'en reste pas moins que quelques sources d'inquiétudes peuvent exister. D'abord sur le plan financier.

En structure OTAN, le budget de la défense de la France s'élève maintenant à 1,8 % du PIB, nous sommes derrière la Grande-Bretagne qui est à 2,3 %, mais devant l'Allemagne 1,15 %, l'Espagne, 1 %, et l'Italie, 0,9 %.

Plus spectaculaire encore en titre V, nous sommes à 0,6 %, derrière la Grande-Bretagne à 0,8 % mais devant l'Allemagne à 0,3 %, l'Espagne à 0,2 % et l'Italie à 0,25 %.

En termes concrets, l'effort de notre partenaire allemand est deux fois moindre que le nôtre, alors que nous avons nous-mêmes réduit de 30 % nos dépenses d'investissement en dix ans.

Je ne citerai pas ici la liste des programmes de coopération fragilisés par cette situation, mais nous ne pouvons cacher une certaine inquiétude à l'heure où l'offensive technologique commerciale américaine est majeure, avec notamment la proposition d'avion JSF, qui pourrait sonner le glas de l'Eurofighter au profit de l'industrie américaine.

Il était quelquefois de bon ton dans les discours en France de vilipender l'attitude de nos amis britanniques, à qui l'on reprochait d'avoir un pied dans la logique atlantique et un autre dans la logique européenne. Force est de dire que, depuis plusieurs mois, les grandes avancées de l'Europe ont plutôt été constatées chez eux.

Monsieur le ministre, bien que très serré, ce budget est correct. Il permet un bon niveau de réalisation de la loi de programmation, il active la professionnalisation et en consolide les fondements, il permet à la France d'être à la hauteur de ses responsabilités européennes.

Il devra être respecté scrupuleusement pour permettre la jonction avec la loi de programmation militaire à venir, mais, pour cela, il doit d'abord être voté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de respecter scrupuleusement vos temps de parole, car nous avons dix rapports successifs à écouter.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les attentats du 11 septembre pèsent inévitablement sur l'analyse du budget de la défense pour 2002. Les lacunes, les retards, les imperfections ressortent d'autant plus que la situation internationale exige un renforcement sans précédent des moyens et des équipements.

Si 1989 a changé radicalement le monde dans lequel nous vivons, septembre 2001 agit comme un révélateur. Exceptionnellement d'une manière positive, quand on voit Vladimir Poutine se rapprocher des États-Unis et de l'Europe spectaculairement, suivre mieux que jamais la ligne tracée dès 1985 par les nouvelles équipes soviétiques puis russes, avec des initiatives inattendues – une division américaine stationnée en Ouzbékistan, la visite du secrétaire d'État américain à la défense dans les républiques ex-soviétiques d'Asie centrale, et peut-être un nouvel accord sur les armes stratégiques – mais, le plus souvent, d'une manière négative, quand on prend conscience de l'insuffisance de la disponibilité opérationnelle des matériels et des difficultés engendrées par les retards de la plupart des programmes d'équipement.

Si le monde auquel doit répondre notre instrument de défense n'est pas plus dangereux que celui de la guerre froide, qui a duré quarante ans, les conditions de sécurité sont d'une autre nature, qui plus est changeante.

La prolifération des armes de destruction massive – nucléaires, chimiques, biologiques – est porteuse pour nous de nouvelles vulnérabilités.

Pour le nucléaire, trois pays seulement ont réussi à se doter clandestinement de l'arme nucléaire, Israël, l'Inde et le Pakistan, mais la banalisation du savoir-faire technologique et les inconnues des transferts clandestins accroissent les risques.

Pour les armes chimiques, tous les pays n'ont pas signé ou ratifié la convention de 1993 et un grand nombre des adhérents eux-mêmes n'ont pas pris les dispositions législatives indispensables à l'application de cette convention.

Quant aux armes biologiques, une convention remontant à 1972 n'a pu être complétée en 2001, tant le contrôle est, sinon impossible, du moins très aléatoire.

Si l'on ajoute la prolifération balistique, il apparaît nécessaire de prendre en compte ces différentes formes de prolifération dans notre dispositif de défense, faute de recourir à une protection juridique ou internationale efficace.

Compte tenu des nouvelles vulnérabilités – informatique, extension des zones de non-droit – et de l'instabilité du monde, du fait des Etats comme des acteurs non étatiques, il est indispensable de maintenir des priorités qui constitueront pour l'avenir des repères.

Les principales priorités ont été définies par le Président de la République dans son discours du 8 juin 2001 devant l'Institut des hautes études de défense nationale :...

M. François Goulard. Remarquable discours !

M. Jean-Bernard Raimond, rapporteur pour avis. ... maintien de la crédibilité de notre dissuasion nucléaire, autonomie stratégique de nos armées et accroissement de la dimension européenne de la défense.

J'ai déjà évoqué plusieurs de ces questions dans mon intervention sur le budget du ministère des affaires étrangères. Les deux disciplines se croisant, je me limiterai aux considérations budgétaires.

Le budget du ministère de la défense a souffert, au cours des dix dernières années, des réductions budgétaires. Son évolution en volume a été constamment négative depuis 1991, sauf en 1999. Le budget pour 2002, hors pensions, n'est en hausse que de 1,6 % en francs courants, pour une inflation de 1,7 %.

La montée en puissance des crédits de rémunération et des charges sociales a écrasé les dotations de fonctionnement, mais vous les avez relevées dans le présent budget.

Pour les crédits d'équipement, si on compare les dotations prévues dans la loi de programmation militaire 1997-2002 et celles effectivement inscrites dans les lois de finances, le déficit est de 16 %. C'est loin de répondre aux exigences de la professionnalisation, qui suppose un effort supplémentaire sur les équipements.

Plus grave encore comme résultat des restrictions budgétaires : la disponibilité opérationnelle des matériels est particulièrement préoccupante.

Pour l'armée de terre, le déclin date de 1998 : la disponibilité est descendue jusqu'à 68 % pour les matériels terrestres et 60 % pour les matériels aériens.

Pour la marine nationale, la moyenne de disponibilité pour les aéronefs est de 60 % et de 62 % pour les bâtiments.

Je sais, monsieur le ministre, que vous essayez d'agir sur les causes non budgétaires, par la création dans les différentes armes de structures chargées de veiller à une meilleure disponibilité, mais les difficultés liées aux ruptures d'approvisionnement des pièces de rechange et aux délais importants des réparations seront difficiles à résorber. A cela s'ajoute la dégradation des quotas actuels d'entraînement des forces armées au cours des dernières années, avec les conséquences qu'une telle dégradation peut avoir sur la formation et la sécurité des hommes engagés sur les théâtres d'opération.

Les conséquences des restrictions budgétaires sont sérieuses sur les programmes d'équipement. Les retards sont considérables et engendrent une augmentation des coûts. Je reconnais que ces retards ne vous sont pas tous imputables, mais déjà, l'an dernier, je les avais signalés.

En matière d'équipement, les exemples de dérives sont nombreux. Les livraisons du programme Rafale doivent être étalées jusqu'en 2019. Le Rafale marine de la série F3 ne sera livré qu'en 2007. Les chars Leclerc avaient déjà un retard considérable avant votre arrivée à la défense, mais leur disponibilité opérationnelle n'est que de 30 %. Quant à l'avion de transport futur A400M, il ne sera disponible au mieux qu'en 2007, alors que les Transall de la première génération seront retirés à partir

de 2005. Si vous avez pu programmer les livraisons du NH 90, la première livraison à l'armée de terre n'aura lieu qu'en 2011, c'est-à-dire plus tard que chez nos partenaires européens.

Je ne ferai que mentionner les nouveaux besoins liés aux attentats du 11 septembre. Le premier d'entre eux concerne évidemment le renseignement, domaine dans lequel nous sommes distancés largement par les Américains et les Britanniques, le rapport étant de un à dix vis-à-vis de ces derniers. Les performances de nos forces d'opérations spéciales sont connues, mais ces forces seront requises sur une autre échelle, en termes de distance, de durée et de volume. La protection des civils et celle de nos forces, notamment contre les armes chimiques et biologiques, doit être prévue.

Au moment de conclure, je reconnais que mes observations, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, sont assez sévères, mais l'inquiétude principale que suscite le budget 2002 est que ses faiblesses risquent de compromettre le démarrage de la programmation 2003-2008.

J'ai pourtant conscience des difficultés que le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, rencontrez. Je sais aussi que prendre en considération les conséquences des événements du 11 septembre, pour découvrir, en quelques mois, des ressources nouvelles ou redéployer un budget déjà serré n'était pas chose facile.

Je relève cependant deux aspects non négligeables qui apparaissent comme positifs pour la défense française dans une situation internationale instable : d'une part, le fait que la professionnalisation ait été menée à bien – la décision prise en 1996 par le Président de la République répondait parfaitement à la nouvelle situation politique et militaire issue de la fin de la guerre froide ; d'autre part, l'adaptation, bien qu'elle soit incomplète encore, aux progrès politiques de la politique étrangère et de sécurité commune dans la perspective d'une défense européenne capable notamment d'intervenir dans les conflits régionaux, seule réponse au monde instable qui nous entoure.

Comme celui des affaires étrangères, il n'est pas admissible que le budget de la défense ne soit pas prioritaire. Les affaires étrangères et la défense ne relèvent pas des controverses sur le libéralisme et l'intervention de l'Etat, ce sont des ministères régaliens.

M. François Goulard. Bravo !

M. Jean-Louis Bernard. Très bien !

M. Jean-Bernard Raimond, rapporteur pour avis. C'est la principale raison pour laquelle j'ai proposé à la commission des affaires étrangères de refuser ces crédits. La majorité de la commission a déclaré partager mes inquiétudes, mais elle a préféré donner un avis positif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la dissuasion nucléaire.

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la dissuasion nucléaire. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget consacré aux forces nucléaires constitue à peu près le seul motif de satisfaction dans l'ensemble du projet de budget pour la défense en 2002. La commission de la défense a d'ailleurs, sur ma recommandation, émis un avis unanimement favorable...

M. Gérard Charasse. Elle a bien fait !

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis. ... à l'adoption des crédits destinés aux forces nucléaires.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Quel talent ! (Sourires.)

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis. Merci !

Deux chiffres suffisent pour en rendre compte. La France, en 2002, consentira un très gros effort budgétaire en faveur de la dissuasion nucléaire, avec une très sensible augmentation de 22,9 % pour les autorisations de programme et de 13,1 % pour les crédits de paiement. Je ne détaillerai pas les chiffres présentés dans mon rapport et me contenterai de rappeler que tous les programmes de la dissuasion en profitent.

Il faut toutefois regretter l'insuffisance des autorisations de programme pour le missile balistique M 51 destiné à la composante océanique, pour lequel manqueront 9 milliards de francs.

A cet égard, la représentation nationale serait très désireuse de savoir quelles mesures votre ministère va prendre pour éviter d'avoir à verser des pénalités à l'industriel, en l'occurrence la société EADS, et pour éviter qu'un retard soit pris dans l'exécution de ce programme. Je profite également de cette occasion pour vous interroger sur l'état de la réflexion de la DGA sur la politique d'essai de ce missile, question dont les enjeux sont à la fois industriels et stratégiques.

Hormis ces interrogations, je ne peux que me réjouir de la croissance des crédits des forces nucléaires. Pouvaient-ils d'ailleurs en être autrement ? A la suite notamment des décisions majeures prises dans ce domaine par le Président de la République en 1996, notre dissuasion est en pleine modernisation : nos forces sont recentrées sur deux composantes, mais, plus important, nous sommes engagés dans un processus d'adaptation de notre dissuasion nucléaire au contexte géostratégique d'aujourd'hui et de demain. En conséquence, l'accroissement des besoins financiers liés aux programmes de la dissuasion dans la décennie à venir est mécanique et inéluctable.

Ai-je besoin de rappeler les échéances qui vont intervenir sur les grands programmes de la dissuasion : 2004, livraison du troisième SNLE de nouvelle génération ; jusqu'en 2005, développement du M 51, puis fabrication pour un déploiement en 2010 ; 2010 encore, livraison du quatrième SNLE-NG ; 2007, livraison de l'ASMP amélioré sur le Mirage 2000N ; 2008, livraison de ce même missile sur le Rafale ; en 2008 également, mise à disposition du laser mégajoule à pleine puissance, dans le cadre du programme de simulation. Tout cela sur fond d'accroissement des coûts de maintien en condition opérationnelle, vraisemblablement sous-estimés. C'est une bien désagréable surprise, et cela pèsera lourd, me semble-t-il, sur le budget de la marine, en particulier dans les temps qui viennent.

Chacun comprend ici le sens de mon propos : nous sommes désormais contraints de faire face aux coûts de la dissuasion nucléaire sans aucune marge de manœuvre possible.

Cette contrainte étant posée, je me vois obligé d'évoquer l'équipement conventionnel de nos armées, qui est positivement sacrifié dans le présent budget.

Le projet de budget pour 2002, en effet, se caractérise moins par l'accroissement des charges liées aux grands programmes nucléaires que par l'insuffisance criante du budget global d'équipement militaire. Or la hausse des crédits de paiement et des autorisations de programme destinés au nucléaire était totalement prévisible, sauf

peut-être pour l'entretien des nouveaux bâtiments de la FOST. L'étalement des programmes conventionnels résulte en réalité de choix politiques.

La modernisation de notre dissuasion était inéluctable. Le Président de la République en a démontré la nécessité dans le discours fondamental qu'il a prononcé, le 8 juin dernier, devant l'IHEDN.

Ce discours, même s'il n'a pas eu en son temps l'écho médiatique que son importance justifiait pourtant, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) prend un relief accru après les événements mondiaux en cours depuis le 11 septembre 2001. Il n'est pas possible, en effet, de considérer que les terribles attentats de New York et de Washington ont clos l'ère de la dissuasion nucléaire, sous le prétexte que celle-ci aurait été contournée. Il s'agit là d'un raisonnement inexact et dangereux.

C'est vrai que les actes terroristes du 11 septembre 2001 ont étonné et angoissé le monde entier par leur imprévisibilité, leur efficacité et leur barbarie. Pour autant, il serait absurde de jauger la pertinence de la dissuasion à la lumière d'un seul événement.

La dissuasion représente une garantie de sécurité pour les quinze ou vingt années à venir. Elle reste pleinement justifiée par la démarche impressionnante de certains pays en matière d'armement nucléaire. Je pense à la Chine ou encore à l'Inde et au Pakistan.

Ces deux derniers pays sont engagés dans une politique tout à fait comparable à celle de la France dans les années soixante : une marche forcée vers un armement nucléaire aussi développé et sophistiqué que possible. Alors que, jusqu'à présent, cet effort était jugé quelque peu artisanal, il faut aujourd'hui prendre conscience du fait qu'il est tout au contraire scientifique, technologique, industriel et politique. L'Inde et le Pakistan se donnent les moyens de disposer, dans un futur assez proche, de dizaines, voire d'une centaine d'ogives nucléaires, et ils travaillent à la construction d'une dissuasion comprenant plusieurs composantes. Ils s'efforcent de mettre au point des chaudières nucléaires destinées à la réalisation d'une composante sous-marine. Pour le Pakistan, l'enjeu est d'ailleurs fondamental. Dans le cadre de sa rivalité avec l'Inde, et pour compenser la situation d'infériorité qui résulte de son manque de profondeur stratégique, il souhaitait faire de l'Afghanistan une sorte de réserve territoriale. Cependant, la nécessité de se doter de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins restait pour lui prégnante. D'où la démarche en cours. Et qui peut dire aujourd'hui en quelles mains cet arsenal pourrait éventuellement tomber ?

Dans ce contexte, le danger nucléaire est toujours menaçant pour l'Europe, et nous nous devons de faire preuve de vigilance sur les évolutions en cours dans l'arc asiatique allant du Moyen-Orient à la Chine, où se concentrent quatre puissances nucléaires, sans parler du Japon, qui pourrait le devenir à tout moment.

La sagesse commande donc de prendre en compte de telles situations, ce qui a conduit notre commission à approuver les crédits des forces nucléaires.

Je veux voir là une contribution importante à l'action de pédagogie aujourd'hui plus que jamais nécessaire. La dissuasion n'est pas le vestige d'une ère stratégique révolue, c'est la meilleure garantie de sécurité dont nous, Français, Européens, disposons aujourd'hui dans un monde qui reste très dangereux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Alain Clary. En êtes-vous certain ?

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace, les communications et le renseignement.

M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace, les communications et le renseignement. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un contexte nouveau de dissémination des zones d'instabilité et de crise, face à des menaces dont l'actualité récente a confirmé la réalité, le système de forces « commandement, conduite des opérations, communication et renseignement », connu sous le nom de C 3 R, est plus que jamais un facteur déterminant de toute stature stratégique. L'espace, les communications et le renseignement sont en effet au cœur des besoins des armées modernes.

Les équipements spatiaux fournissent des capacités d'observation, de communication, d'écoute et de localisation qui sont désormais des préalables à toute prise de décision de déploiement des forces, d'emploi des armes et de présence dans le monde.

La France a perçu cette dimension puisqu'elle conduit, depuis plusieurs décennies déjà, une politique spatiale militaire ambitieuse : le ministère de la défense dispose à cet effet d'un budget qui place la France au premier rang des pays européens. C'est donc légitimement que notre pays aspire à jouer le rôle de « nation-cadre » dans ce domaine.

Le budget soumis à l'examen de notre assemblée permet de poursuivre l'effort de rattrapage engagé l'an dernier en faveur de l'espace. Les grands programmes spatiaux français de télécommunications et d'observation optique de nouvelle génération, Syracuse 3 et Hélios 2, entrent dans une phase de développement. Les dotations budgétaires suivent donc les besoins.

Pour la seconde année consécutive, le secteur de l'espace bénéficie d'un traitement budgétaire favorable : alors que les crédits de paiement des titres V et VI augmentent seulement de 0,7 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2001, ceux de l'espace militaire s'accroissent de 9,1 %. Leur montant s'établit à 454,3 millions d'euros, ce qui constitue un niveau jamais atteint depuis 1998.

Cette appréciation mérite toutefois d'être nuancée. En effet, les autorisations de programme de l'ensemble des titres V et VI sont en légère hausse, tandis que celles qui sont allouées à l'espace militaire diminuent très sensiblement, de près de 29 %. On observera d'ailleurs que leur montant, de l'ordre de 343,8 millions d'euros en valeur absolue, est assez éloigné de la moyenne constatée sur l'ensemble des annuités de la loi de programmation en cours depuis la revue des programmes de 1998, soit 409,4 millions d'euros.

La baisse marquée des autorisations de programme, qu'un examen des dispositions du projet de loi de programmation militaire pour les années 2003-2008 semble confirmer, doit nous mettre en garde contre tout fléchissement de l'investissement de notre pays en faveur d'un secteur clé pour l'analyse des situations, l'évaluation et l'appréciation des risques, ainsi que pour l'autonomie de décision des plus hautes autorités de l'Etat.

Je suis conduit par ailleurs, de façon récurrente et quelque peu désabusée depuis plusieurs années déjà, à m'interroger sur la participation du ministère de la défense au budget civil de recherche et développement, le BCRD, dont le montant s'élève à 190,6 millions d'euros. Plus que le principe d'une participation du ministère de la

défense au BCRD, c'est la lisibilité des versements qui en découlent qui est sujette à caution, puisque ces dotations ne bénéficient que partiellement, pour ne pas dire marginalement, à la recherche militaire.

Parmi les motifs de satisfaction de ce projet de budget pour 2002, je citerai les avancées obtenues en matière de coopérations européennes. Je souhaite saluer ici la détermination du Gouvernement, qui n'a pas hésité à persévérer dans cette voie, quand pourtant beaucoup de signes pouvaient l'inciter à en abandonner l'idée.

Certaines de ces coopérations reposent sur le principe d'une conception et d'un financement conjoints : c'est le cas de la nouvelle génération de satellites d'observation optique Hélios 2, au financement desquels la Belgique et, prochainement, l'Espagne contribueront, ou encore de la seconde génération de satellites de télécommunications Syracuse 3, que la France pourrait réaliser en commun avec l'Allemagne ou les Pays-Bas.

Je note avec intérêt que l'exploitation conjointe de certains équipements nationaux spécialisés est une manifestation plus nouvelle des coopérations européennes. A cet égard, on peut faire référence à l'accord bilatéral de Turin, signé en janvier dernier, aux termes duquel la France et l'Italie se sont engagées à échanger des capacités d'observation optique et radar ; on peut également évoquer la déclaration de Mayence, dans laquelle le gouvernement allemand a suggéré une utilisation des satellites radars qu'il compte réaliser, en complément de la filière d'observation optique française.

L'enjeu est d'importance, puisque les Etats de l'Union européenne se sont assigné, aux sommets européens d'Helsinki et de Nice, l'objectif global de mettre en place, dans le cadre de gestion des crises, des capacités collectives de commandement, de contrôle, de renseignement et de projection pour 60 000 hommes appuyés par des moyens aériens et navals.

Permettez-moi néanmoins d'exprimer quelques interrogations sur le niveau des contributions de nos partenaires. La France reste de loin le pays investissant le plus dans l'espace militaire ; il serait opportun que les autres pays européens suivent notre exemple, à un moment où de nombreuses puissances spatiales s'affirment dans le monde. En effet, les Etats-Unis reviennent en force sur tous les créneaux du domaine spatial, avec pour volonté affichée de devenir hégémoniques d'ici à 2005, comme l'illustrent les conclusions de la commission présidée par M. Donald Rumsfeld, avant qu'il ne soit nommé à la tête du Pentagone. De même, certains pays comme le Japon, la Chine, l'Inde ou le Brésil confirment leurs ambitions et leur aptitude à venir concurrencer les programmes européens, aussi bien sur la plan des lanceurs que sur celui des satellites. D'ores et déjà, la position commerciale d'Ariane se trouve fragilisée.

Il est donc nécessaire de conforter l'autonomie spatiale de la France et de l'Europe, en assurant la continuité des systèmes d'observation et de télécommunications existants, mais aussi en convaincant, monsieur le ministre, vos homologues de l'Union européenne de l'intérêt de développer des moyens d'alerte avancée, de navigation et d'écoute électromagnétique.

Pourquoi ne pas proposer que l'ensemble de nos partenaires de l'Union européenne participent au financement d'un système spécial complet, dont le coût est évalué par l'état-major des armées à 730 millions d'euros, en appliquant à ce financement le barème de répartition de leurs contributions à l'Agence spatiale européenne ? Je suis d'autant plus favorable à une telle proposition que le montant de la contribution des Etats européens ne serait

pas incompatible avec les efforts financiers qu'ils consacrent actuellement en faveur de l'espace. Pour cela, il faudrait, bien évidemment, adapter les instances européennes. La France pourrait ainsi lancer rapidement une réflexion à ce sujet, afin d'aboutir à une solution européenne dans la décennie qui s'ouvre.

S'agissant des dispositions du projet de loi de finances qui concernent les systèmes de télécommunications et les moyens de renseignement, je constate avec satisfaction que le niveau des dotations budgétaires prévues traduit une priorité justifiée en faveur de l'adaptation des équipements de nos forces aux technologies les plus modernes, tout en prenant en compte l'importance et la place du renseignement humain aujourd'hui.

A cet égard, je me permets de souligner la grande compétence de nos services et la qualité des informations transmises et des actions poursuivies, compétence et qualité louées par nos amis américains et données en exemple à leurs propres offices.

Cet intérêt pour le renseignement se justifie plus que jamais, à l'heure où les menaces « asymétriques », tel le terrorisme international, se font plus précises.

L'examen des dispositions budgétaires pour 2002 montre que le renouvellement et la modernisation des systèmes de télécommunications et de transmission des forces pourront se poursuivre de façon soutenue.

De même, comme les années précédentes, le projet de loi de finances pour 2002 prévoit une stabilisation, voire une augmentation des dotations des services de renseignement en faveur des crédits d'équipement, des rémunérations et des charges sociales. Je souligne néanmoins que la fonction « renseignement » gagnerait en lisibilité et en cohérence si elle faisait l'objet d'une ligne budgétaire spécifique, même s'il faut reconnaître que le Gouvernement a fait un effort de transparence en incluant les dotations de la direction du renseignement militaire dans l'agrégat « renseignement » du fascicule bleu qui détaille la ventilation des crédits du projet de loi de finances pour 2002.

Eu égard à l'environnement international actuel et au développement technologique des différents équipements, ces orientations vont dans le bon sens.

En conclusion, je soulignerai que les dispositions du projet de loi de finances pour 2002 sont globalement satisfaisantes. Je suis néanmoins un peu plus réservé en ce qui concerne les dispositions du projet de loi de programmation militaire pour les années 2003-2008. Compte tenu de l'évolution des menaces, il me semble que relâcher l'effort de notre pays dans un domaine aussi stratégique que l'espace pourrait avoir de sérieuses incidences sur la capacité de la France à remplir le rôle de « nation-cadre » en Europe et sur les compétences de nos industriels. Des coopérations plus étroites avec les autres pays de l'Union européenne seront nécessaires, ce qui suppose une profonde évolution des structures communautaires et, au minimum, une stabilisation du niveau des dotations de notre pays en faveur de l'espace.

Nonobstant cette dernière remarque, la commission de la défense a donné un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 2002 relatives aux crédits de la défense en faveur de l'espace, des communications et du renseignement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres.

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres. Monsieur le président, chers collègues,

monsieur le ministre, le projet de budget des forces terrestres pour 2002 s'élève à 7,34 milliards d'euros en crédits de paiement, ce qui représente une diminution de 2,3 % en euros constants par rapport à 2001.

D'un montant de 4,76 milliards d'euros, les crédits de fonctionnement diminuent un petit peu moins que l'an dernier. Le titre III constitue la principale satisfaction du budget des forces terrestres.

La situation des effectifs militaires est satisfaisante. Le nombre d'officiers et de sous-officiers a pratiquement atteint le niveau requis par la loi de programmation militaire. Les effectifs d'engagés volontaires correspondent aussi aux prévisions de la loi de programmation et de la loi de finances de 2001.

Le problème le plus épineux concerne les personnels civils dont le déficit continue de se creuser. Au 31 juillet, le déficit par rapport à la loi de finances pour 2001 s'élevait à 3 000 personnes. Si la situation n'évolue pas, ce sont 4 800 civils qui risquent de manquer aux forces terrestres en 2002, soit 15 % des effectifs budgétaires. Les dérogations accordées pour l'embauche d'ouvriers d'Etat se sont avérées trop parcimonieuses. Je réitère donc une nouvelle fois, au nom de la commission, notre souhait de voir ce problème pris en compte plus fortement par le Gouvernement. L'absence des civils entraîne des conséquences directes sur les soldats dont certains sont distraits de leurs fonctions militaires pour être affectés à des tâches devant revenir à des civils.

Sur le plan de l'entraînement, les crédits affectés au titre III devraient permettre, en 2002, de porter à 89 le nombre des jours d'exercice, qui était tombé à 68 en 1999 et en 2000.

Il faut espérer que l'entraînement des pilotes de l'ALAT pourra également s'améliorer : il est actuellement légèrement inférieur au seuil de 150 heures de vol par an, qui est considéré comme le minimum sur le plan de la sécurité.

Le budget du titre III prend également en compte la condition matérielle des militaires. Le plan Vivien de réhabilitation des casernements est relancé. L'application de ce plan est indispensable si nous voulons attirer ou conserver les engagés.

Enfin, plusieurs mesures sont prévues pour les sous-officiers, dont celle, attendue, de la revalorisation de la solde des jeunes sergents par rapport à celle des caporaux-chef afin de tenir compte de la différence de formation et de responsabilités.

Les crédits d'équipement, de leur côté, connaissent une chute de 5,5 % et sont amputés de 135 millions d'euros par rapport au budget 2001. Le projet de budget pour 2002 donne ainsi l'impression que la hausse des crédits de fonctionnement a été répercutée sur les crédits d'équipement.

M. Charles Cova. Ce sont des artifices budgétaires !

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis. La faiblesse des crédits consacrés à l'équipement « va accroître le retard », selon les propres termes du chef d'état-major de l'armée de terre. Elle a des conséquences sur la disponibilité des matériels, elle pose la question du maintien des compétences industrielles et technologiques et même celle de la survie de notre industrie d'armement terrestres.

La commande « semi-globale » concernant le missile de défense de théâtre SAMP/Terre, qui sera passée l'an prochain, ne permettra pas le lancement de la totalité des commandes nécessaires à l'achèvement de la loi de programmation militaire.

Par ailleurs, certains programmes prendront du retard.

L'armée de terre est celle qui a le plus souffert de la professionnalisation : c'est celle qui incorporait le plus grand nombre d'appelés ; c'est celle qui a dû dissoudre le plus de régiments et c'est sans aucun doute celle qui est la plus sollicitée dans les missions extérieures et intérieures.

Au total, les forces terrestres, qui représentent près du tiers des militaires et 80 % des forces engagées hors du territoire métropolitain, ne recevront, en 2002, que 20,1 % des crédits d'équipement du ministère de la défense. Et cette part est en diminution par rapport à cette année où l'armée de terre a reçu 20,9 % de l'ensemble des crédits du titre V.

L'armée de terre est l'arme dont les crédits de paiement diminuent le plus, moins 3,9 %, devant l'armée de l'air, moins 2,8 %, et la gendarmerie, moins 1,2 %, alors que ceux de la marine et de la DGA augmentent de 1,7 % dans les deux cas.

Je pense donc tout à fait légitime de demander que soit consenti, dès 2002, un effort budgétaire en faveur de l'armée de terre, laquelle est « sur-sollicitée », selon les termes de sous-officiers d'un régiment auquel j'ai rendu visite.

La faiblesse des crédits inscrits au titre V n'a pas seulement des répercussions sur les achats d'équipements neufs, elle en a également sur la disponibilité des équipements existants.

Cette faiblesse est due à tout un ensemble de raisons et, pour une bonne part, à une professionnalisation menée au pas de charge, qui s'est accompagnée d'une restructuration du service du matériel assortie d'une réduction de 40 % des personnels, laquelle n'a pas été compensée par l'apport suffisant de civils qualifiés. A cela se sont ajoutés une baisse de crédits et un accroissement de la complexité du système de passation des marchés publics.

Cela dit, le projet de budget pour 2002 prévoit une hausse sensible des crédits d'entretien : plus 29,6 % en autorisations de programme et plus 18,7 % en crédits de paiement, ce qui devrait permettre de rattraper une partie du retard.

Dans l'immédiat, il paraît nécessaire d'assurer un meilleur partage du travail de la maintenance entre GIAT et la DCMAT, ce qui aurait le double avantage d'alléger la charge de cette dernière, qui a du mal à répondre à la demande, et d'accroître celle de GIAT qui a un besoin urgent de la renforcer.

Les restrictions en matière de crédits d'équipement posent également la question du devenir de notre industrie de défense terrestre. Nous sommes tous conscients que l'industrie de l'armement terrestre ne peut se développer de manière pérenne, dans aucun pays, sans la ressource des commandes publiques. La question de sa survie est désormais posée en France.

Notre souci principal doit être de conserver les compétences de l'industrie française d'armement afin de ne pas devenir dépendants d'un approvisionnement extérieur, et de ne pas céder à des pressions liées à la volonté de certains d'avancer rapidement vers une interopérabilité des forces de l'OTAN.

La question du savoir-faire est d'autant plus cruciale qu'elle n'implique pas forcément des investissements lourds. Le développement du Trigan, par exemple, ne nécessiterait chaque année que des crédits relativement modestes en autorisations de programme. Les forces terrestres pourraient ainsi se trouver dotées d'une arme anti-char efficace, tandis que l'industrie nationale et l'industrie

européenne de défense conserveraient leur compétence dans un secteur prometteur à l'exportation, au lieu de devenir totalement dépendantes d'Israël ou des Etats-Unis.

De même, la préservation des compétences en matière de munitions coûterait au maximum 122 millions d'euros pour l'ensemble des calibres, recherche comprise. Que penser d'un pays comme le nôtre qui ne produirait plus ses propres munitions ?

La pluriannualité des commandes partiquée dans plusieurs pays est une voie à suivre, mais, dans l'immédiat, un coup de pouce en recherche et développement et sur les commandes 2002 est urgent.

Un engagement encore plus déterminé de l'Etat est indispensable si nous voulons conserver notre industrie terrestre de l'armement, même si des coopérations sont envisageable. Toutefois, comment envisager ces coopérations dans les meilleures conditions si nous abandonnons des compétences ? Comment même parler d'Europe de la défense alors que, de plus en plus, on assiste à une « transatlantisation » de l'industrie européenne de défense ? De plus, comment préserver une industrie d'armement sans s'appuyer sur une diversification interne tournée vers le civil, diversification garante d'ailleurs du maintien de nos capacités militaires ?

Sur toutes ces questions, ce n'est certainement pas la Cour des comptes – outrepassant d'ailleurs sa compétence comptable – qui donne la solution en proposant une sorte de « normalisation » de GIAT par sa soumission complète à la loi du marché, qui, comme on le sait, est faussée par le dumping et est étrangère à toute prise en compte d'une donnée aussi stratégique que la compétence dans des domaines clés de la fabrication d'armements.

M. Roland Garrigues. Très juste !

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis. Pour l'ensemble de ces raisons, il me paraît souhaitable qu'un groupe de travail se constitue sur le thème de l'avenir de l'industrie de l'armement terrestre en France et en Europe.

Je sais, monsieur le ministre, que tous ces points retiennent votre attention et que vous êtes prêt, sur chacun d'entre eux, à faire un geste, même si je reconnais qu'il peut exister des contradictions entre, d'une part, des choix contraints et immédiats de l'état-major et, d'autre part, une vision stratégique, industrielle et technologique à plus long terme. Mais, c'est justement aux responsables politiques de tenter de surmonter ces contradictions.

M. Yann Galut, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air. C'est bien vrai !

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis. En conclusion, je voudrais insister sur l'effort remarquable accompli par l'armée de terre depuis le début de la loi de programmation. Le moral des militaires, qui ne demandent qu'à obtenir les moyens de terminer le travail entamé, commence à s'améliorer, même si j'ai rencontré sur le terrain des militaires « en limite de saturation », comme ils disent, en raison des opérations extérieures, des projections intérieures et des effectifs « taillés au plus juste ».

C'est pourquoi j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'un effort immédiat soit consenti en faveur des forces terrestres, tant pour les personnels civils, notamment en recrutant des ouvriers d'Etat, pour les équipements, élément indispensable pour donner une capacité opérationnelle aux forces et qui en fonde l'efficacité.

Si les crédits du titre III donnent satisfaction, un avis favorable pour l'ensemble des crédits des forces terrestres, notamment pour leur titre V, ne peut être donné qu'à la condition que le Gouvernement prenne en compte les remarques contenues dans ce rapport.

Pour autant, notre commission a donné un avis favorable aux crédits de l'armée de terre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si le budget de la marine pour 2002 est bon pour le titre III, il s'avère nettement plus contrasté pour le titre V.

M. le ministre de la défense. L'un baigne et l'autre flotte ? (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Sur le titre III, le glissement constaté, moins 1,3 % en euros constants, n'est qu'apparent puisqu'un transfert supplémentaire de crédits est opéré vers le titre V pour l'entretien programmé des matériels.

S'agissant des effectifs, le format de la professionnalisation est respecté. La marine dispose de 54 433 postes. Si l'on constate un léger fléchissement du nombre de postes d'officier et d'officier marinier, au total, les effectifs militaires restent stables grâce notamment à l'augmentation du nombre des volontaires et des militaires du rang.

Effet marquant de la professionnalisation, le nombre des personnels civils augmente sensiblement pour atteindre à peu près 19 % du total des effectifs de la marine, contre un peu moins de 9 % en 1996.

A ce propos, je crois qu'il serait utile, monsieur le ministre, d'obtenir de Bercy une levée du gel des recrutements d'ouvriers d'Etat. Les flux d'ouvriers originaires de la Direction des constructions navales, la DCN, arrivant maintenant à leur terme, il convient de permettre à nouveau le recrutement direct d'ouvriers d'Etat sur les postes budgétaires dont disposent dès à présent les armées, et singulièrement la marine. A cela, s'ajoutent les sous-effectifs chroniques dans certaines catégories d'officiers mariniers spécialistes, notamment chez les atomiciens et les informaticiens. A cet égard, le relèvement opéré cette année pour le contingent des primes d'atome va dans le bon sens. Ce premier pas devra, à l'avenir, être confirmé pour d'autres fonctions techniques, les sous-effectifs pouvant atteindre 15 % dans certains secteurs sensibles.

Les crédits de fonctionnement destinés aux personnels et à la vie courante des bâtiments sont à niveau. Je relève un seul problème, l'insuffisance des crédits de sous-traitance du chapitre 34-05. Bien qu'en augmentation, ils ne permettront pas d'alléger réellement le régime des astreintes imposées aux militaires alors que leurs horaires et contraintes de service sont plus lourds que ceux des personnels civils.

Sur le titre V, les interrogations sont plus nombreuses.

Certes, M. Galy-Dejean l'a déjà souligné, le budget dévolu au nucléaire progresse fortement et représentera près de 21 % des crédits d'équipement de la marine. Nous en sommes satisfaits, sous réserve d'une clarification des contraintes liées au contrat conclu avec l'industriel chargé du développement et de la fabrication du missile

balistique M 51. Aucune précision ne nous est fournie par le budget, il faudra pourtant régler la question avant la fin de l'exercice 2002.

Mais, pour le reste, l'ensemble des dépenses en capital pour 2002 baissent de 9 % en autorisations de programme et n'augmentent que de 1,7 % en crédits de paiement, après imputation des reports de l'exercice en cours, c'est-à-dire déjà votés par le Parlement.

Je note cependant deux points positifs : l'augmentation des autorisations de programme destinées aux travaux d'infrastructure et la hausse des dotations destinées au soutien des forces et à l'entretien programmé des matériels. Ces crédits augmentent sensiblement – 25 % pour les crédits de paiement – mais il y avait une réelle urgence. Le rapport de M. Cova et de M. Kerdraon, qui a conclu la récente mission d'information de la commission de la défense sur l'entretien de la flotte, a montré qu'il était indispensable de renforcer l'effort d'entretien du matériel – et la commission de la défense partage les conclusions des rapporteurs. Les parlementaires, après avoir visité des bâtiments, ont constaté que le problème n'était pas uniquement budgétaire. Les problèmes de fonctionnement sont cruciaux, l'attente pour obtenir les petites rechanges ou les fournitures de faible valeur peut être très longue, pour des raisons d'organisation interne. Tout cela nuit au moral des personnels. La commission insiste pour que, à l'occasion de la création du service de soutien de la flotte, des remèdes soient rapidement apportés.

Nous nous félicitons en revanche que, par anticipation de la loi de programmation, les études sur le programme de frégates « multimissions » – 17 bâtiments sont concernés sur deux lois de programmation – et le programme du sous-marin d'attaque *Barracuda* soient engagées dès 2002.

Mais puisque je parle d'anticipation de la loi de programmation militaire, je voudrais vous faire part de quelques unes de nos réflexions sur un sujet sensible qui fait débat, je veux parler de l'opportunité de disposer en permanence d'un groupe aéronaval en mer.

L'opinion admet mal, à tort ou à raison, que nos capacités ne puissent être déployées à tout moment pour des raisons qui lui apparaissent contingentes. Je rappelle par ailleurs que le chef d'état-major de la marine a déclaré devant la commission que le *Charles-de-Gaulle* était un bâtiment exceptionnel dans ses performances et qu'il était temps – et la commission partage ce point de vue – d'arrêter de se gausser sur une avarie d'hélice, qui, au demeurant, est un fait rarissime. Nous avons un bâtiment d'une très grande qualité, qui sera opérationnel dans quelques jours. Ce n'est pas cela qui pose problème, c'est la suite.

La loi de programmation militaire en cours d'exécution prévoit la construction d'un second porte-avions « si les conditions économiques le permettent ». Objectivement, cette donnée s'est plutôt améliorée mais il a fallu faire des choix et il a été décidé de repousser à la fin de la nouvelle loi de programmation la construction de la deuxième plate-forme. Au moment où l'on parle beaucoup de la nécessité de renforcer notre capacité de projection de forces, l'horizon 2015, voire au-delà, apparaît lointain.

Je tiens toutefois à rappeler que le projet de loi de programmation 2003-2008 a été adopté le 31 juillet dernier en accord avec le Président de la République, chef des armées,...

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Jean-Yves Le Drian, *rapporteur pour avis*. ... et le Gouvernement. Nous avons pu observer que le Chef de l'Etat avait infléchi sa position récemment...

M. Paul Quilès, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées*. Il change d'avis comme de chemise !

M. Jean-Yves Le Drian, *rapporteur pour avis*. ... sans pour autant préciser, mais peut-être le fera-t-il plus tard, que l'accélération nécessaire à propos de la deuxième plate-forme, qui n'est pas inscrite comme telle dans la loi de programmation impliquait des échéances financières et des options. Il serait utile que nous soyons éclairés sur cette affaire – peut-être pas par vous, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

Le président de la commission de la défense, Paul Quilès, et moi-même, avons mené une réflexion sur la possibilité d'une coopération européenne pour cette deuxième plate-forme.

Au moment où les Britanniques lancent un programme de renouvellement de leur porte-aéronef de classe *Invincible*, il existe peut-être une voie de coopération possible, même si cette coopération dépend en très grande partie des choix techniques que les Britanniques feront concernant en particulier leurs futurs avions embarqués. Si le Royaume-Uni poursuit dans la voie du décollage court et de l'atterrissage vertical, comme cela est le cas aujourd'hui et comme cela semble devoir être le cas avec le choix du développement du JSF, évidemment, cette coopération n'est pas possible. Mais il semble bien qu'il y ait aujourd'hui débat à partir des constatations que nous pouvons faire par rapport au conflit actuel et que le choix du JSF qui a été arrêté pourrait aussi se décliner en plusieurs versions, y compris des versions catapultables.

Vous semble-t-il possible, monsieur le ministre, d'envisager une réflexion, voire des avancées, sur cette hypothèse qui permettrait sans doute de disposer d'une seconde plate-forme française beaucoup plus rapidement que prévu ?

Enfin, je voudrais, pour conclure, soulever deux aspects qui ont appelé l'attention de la commission.

Concernant l'armement des bâtiments, il nous paraît indispensable d'accélérer la mise en œuvre du SCALP Naval. La future loi de programmation militaire prévoit une échéance qui nous paraît tardive – la fin de la décennie –, sous réserve qu'une première commande ferme soit passée avant 2006. Etant donné les enjeux et les risques nouveaux, une accélération nous paraît souhaitable, en particulier pour être compétitifs avec la nouvelle version des missiles de croisière américains.

Concernant la DCN, ce n'est pas le grand sujet du jour mais cela le deviendra dans les jours qui viennent, vous avez engagé une réforme en profondeur. Cette décision est tout à fait opportune. Nous approuvons le passage de la DCN du statut d'administration à celui de société d'Etat.

M. Loïc Bouvard. Très bien.

M. Jean-Yves Le Drian, *rapporteur pour avis*. Même si cette réforme est un peu tardive, le potentiel de développement de cet outil de grande qualité existe aussi bien pour notre pays que pour les commandes à l'exportation. Cette réforme devrait pouvoir aboutir sans trop de difficulté si des garanties sont données aux personnels. Je sais que vous avez arrêté des orientations en ce sens. L'enjeu en termes de restructuration est essentiel pour notre pays. Nous souhaitons que la réforme soit très rapidement mise

en œuvre dans la plus grande transparence et la meilleure concertation. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans quelques jours.

La commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption du projet de budget pour la marine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.

M. Yann Galut, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air*. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'armée de l'air pour 2002 se monte, hors pensions, à 5,08 milliards d'euros. Le titre III, avec 2,4 milliards d'euros, est en légère progression, 0,77 %, par rapport à 2001. Le budget d'équipement, avec 2,67 milliards d'euros, est, lui, en diminution par rapport à 2001, même si cette diminution est atténuée et réduite à 2,8 % par l'autorisation d'ores et déjà donnée de consommer les reports de crédits non dépensés en 2001, 122 millions d'euros, alors que cette autorisation n'est en général donnée qu'en cours d'année.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air a présenté à la commission à la fois le détail de ce budget et ses appréciations : satisfaction pour le titre III, sentiment plus mitigé pour le titre V.

S'agissant du titre V, il a notamment appelé l'attention sur les reports de charges de 2002 sur 2003 que risquait d'entraîner la diminution qui l'affecte. Le risque, s'il est réel, est sans doute cependant limité : les montants ainsi ouverts correspondent aux crédits effectivement consommés en 2000, dernière année disponible. Ce risque n'est cependant pas inexistant.

En tout état de cause, au-delà de son montant précis, le présent projet de budget occupe une situation charnière. Il correspond en effet à la dernière annuité de la loi de programmation militaire 1997-2002. C'est aussi le premier exercice d'après-professionnalisation. Il est donc l'occasion unique de faire le point sur la réalisation de la programmation passée et sur la situation de l'armée de l'air à la veille de la nouvelle programmation.

Je voudrais d'abord souligner que, pour 2002 comme pour les années passées, la qualité du budget de fonctionnement est d'abord révélatrice de la qualité de la gestion de l'armée de l'air.

Depuis plusieurs années, l'armée de l'air a, en effet, su se mettre en situation permanente d'anticipation.

D'abord, l'armée de l'air a depuis longtemps développé une politique de diminution du nombre de ses bases. Le soutien est ainsi mieux rationalisé, sur des bases aériennes plus importantes, et l'armée de l'air peut ainsi gagner chaque année des marges de gestion. En 2002, elle dispose ainsi en métropole de 35 bases aériennes, contre 44 bases aériennes en 1997.

La gestion de son personnel par l'armée de l'air apparaît également performante. La professionnalisation a été anticipée. Les recrutements d'officiers et de sous-officiers sont fixés dans le cadre d'une réflexion prospective d'ensemble sur l'évolution des missions et des moyens et les fluctuations spontanées des effectifs. La sous-traitance a été développée en fonction des situations sur le terrain, obligeant parfois à gager des postes trop difficiles à pourvoir. Quant aux militaires techniciens de l'air, les ajustements actuels du statut, avec l'extension possible de certains contrats au-delà de onze ans, voire de quinze ans, anticipent en fait sur les possibilités de reconversion compte tenu des différents métiers exercés au sein de l'armée de l'air.

On retrouve ce souci d'efficacité dans la gestion de la nomenclature budgétaire elle-même. Ainsi, eu égard aux variations erratiques du cours du pétrole, le carburacteur a été isolé au sein d'un article spécifique du chapitre 34-03, l'article 91. Cette mesure permet désormais à l'armée de l'air d'obtenir facilement les reconstitutions de crédits nécessaires en cas de flambée des cours. Tel fut le cas au cours de l'année 2000 et tel devrait être encore le cas au titre du collectif budgétaire de 2001.

Enfin, j'évoquerai l'action, également novatrice, de l'armée de l'air dans la gestion des rechanges aériens et de l'entretien programmé des matériels puisque c'est elle qui est à l'origine de la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense, la SIMMAD, dont les premiers résultats correspondent tout à fait aux espoirs formulés, et dont je rappelle que la commission de la défense avait, l'an dernier, appuyé la création par une observation votée à l'unanimité.

Ainsi, si le titre III de l'armée de l'air pour 2002 est bon, avec des crédits de fonctionnement ou d'entraînement en forte progression, de 7,67 % après 4,2 % l'an dernier, avec des dépenses de personnel maîtrisées, c'est aussi à elle-même que l'armée de l'air le doit. Elle récolte ainsi les fruits de la qualité de sa gestion et de l'attention qu'elle y porte.

S'agissant du titre V, il faut signaler, là aussi, la capacité d'anticipation et la justesse d'analyse de l'armée de l'air.

Les principaux programmes en cours se sont, en effet, avérés adaptés aux actions à mener. Le Mirage 2000-5, le Mirage 2000D sont des appareils aux performances reconnues comme remarquables par nos alliés, et qui permettent à la France de tenir, s'il le faut, un rôle opérationnel en Europe de tout premier plan. Dans un autre domaine, les tragiques événements du 11 septembre dernier ont rappelé l'extrême importance du programme SCCOA, système de commandement et de conduite des opérations aériennes, programme de cohérence indispensable pour la surveillance de l'espace aérien du territoire et l'organisation de la sûreté aérienne, interopérable avec le futur système dit ACCS, *Air Command and Control System*, de l'OTAN, et que l'armée de l'air met en œuvre, pour un coût final de 3 milliards d'euros, sans discontinuer depuis 1993, de façon à assurer un maillage du territoire serré.

Ensuite, il s'avère à l'analyse que chaque année, à travers le vote du budget, ce sont les crédits de deux armées de l'air qui sont votés : l'armée de l'air d'aujourd'hui et l'armée de l'air de demain.

A la fin de la programmation 1997-2002, l'armée de l'air d'aujourd'hui a bien reçu les équipements prévus : 37 Mirage 2000 rénovés au standard 2000-5, 41 Mirage 2000D, la rénovation des 4 Awacs, un nouvel appareil Sarigue. De même, elle a reçu les 125 missiles MICA électromagnétiques commandés, 72 Apache sur 100 et 390 missiles de protection sol-air SATCP sur 430 prévus.

Elle a même reçu 9 pods de désignation laser de plus que les 7 prévus, à la suite des commandes faites dans le cadre du conflit du Kosovo, et 10 avions CASA 235, non prévus en programmation et plus économiques à l'emploi pour nombre de missions qu'ils exerceront à la place des Transall.

Seuls sont en retard le programme d'équipement des bases aériennes MTBA, avec 26 équipements livrés sur 34 prévus, et le programme Cougar Resco. En revanche,

du fait des commandes globales, le programme MTBA a d'ores et déjà fait l'objet d'une commande de 45 systèmes au lieu des 36 initialement prévus.

S'agissant de l'armée de l'air de demain, fin 2002, ce sont 36 Rafale qui auront été commandés, dont 12 d'ici à la fin de l'année, et, si tout va bien, 50 A400 M, avec la mise en place de 3 milliards d'euros d'autorisations de programme en 2000 et 3,66 milliards d'euros dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui vient d'être déposé, 450 missiles de croisière Scalp EG et 496 armements air-sol modulaires. L'ensemble des systèmes d'armes prévus sera ainsi lancé.

Il reste que cette armée de l'air de demain s'appuiera d'abord sur deux équipements, l'avion d'armes Rafale et l'avion de transport A400 M.

Le programme Rafale a été retardé à plusieurs reprises. Mais il faut cesser d'y voir une sorte de refus larvé de cet appareil, qui pourrait continuer de se manifester à l'avenir. Il faut le rappeler, la première cause de glissement du Rafale a été la décision de lancer le programme Mirage 2000D. Ce programme a offert à l'armée de l'air un remarquable équipement de 86 appareils, sans doute sans rivaux dans leur catégorie, de 1993 à 2001. Il était alors logique que le Rafale devienne, pour l'armée de l'air, l'appareil de l'après Mirage 2000D.

Sur ce point, voilà maintenant quatre ans que le calendrier prévu par l'armée de l'air est inchangé : souhait d'une entrée en service en 2005, au standard F2 et, surtout, en 2008, au standard F3, et refus d'une entrée en service plus hâtive d'un appareil de standard F1, c'est-à-dire air-air, dont l'armée de l'air n'estime pas, contrairement à la marine, avoir besoin, la question pour elle étant le remplacement des Jaguar, avions tactiques, et non le développement de son parc d'intercepteurs.

Sur ces bases, le dossier progresse. Le marché du standard F2 a été notifié. La première moitié de la commande devrait être passée à la fin de l'année, et l'autre l'an prochain.

Depuis quatre ans, ce programme connaît donc une évolution cohérente qui ne doit pas être occultée du fait des avatars passés.

S'agissant de l'A400M, il y a trois ans le chef d'état-major de l'armée de l'air me faisait part de deux craintes. Il redoutait, d'une part, qu'une progression insuffisante des restructurations industrielles dans le domaine de l'aéronautique européenne n'en obère la réalisation et, d'autre part, que les besoins tardifs du nombre de nos partenaires n'en repousse les livraisons au-delà de 2008 et ne brisent ainsi la cohérence du programme, les Britanniques notamment, dont le besoin est proche, se tournant vers d'autres solutions.

Les préoccupations de l'armée de l'air, on le voit, étaient donc d'abord, dans les deux cas, de recevoir l'avion idoine au bon moment.

Les décisions sont aujourd'hui prises ou, pour l'A400M, le seront incessamment. C'est alors que les commandes devront être passées et qu'il faudra s'y tenir.

Les appareils sont tous deux structurants, non seulement pour l'équipement des forces françaises et européennes, mais aussi pour l'industrie européenne. L'A400M a vocation européenne dès sa naissance. Le Rafale pourra sans doute faire valoir pendant longtemps ses qualités de seul avion européen polyvalent.

Il n'est en effet pas encore prévu pour une version air-sol de l'Eurofighter d'autre calendrier que la date de retrait des Tornado allemands, soit 2012. Le lancement

de l'avion tactique américain JSF, désormais dénommé F35, et auquel les Britanniques sont partie prenante, pourrait même obérer ce développement.

Dans un passé récent, les conditions de restructuration de l'industrie européenne aéronautique et de défense ont considérablement perturbé le développement des programmes majeurs en Europe. En revanche, dans le nouveau contexte, avec ces deux programmes, des ouvertures apparaissent pour la remise en cohérence des trois préoccupations fondamentales que sont le bon équipement de nos armées, la constitution de l'Europe de la défense et le développement de l'industrie aéronautique française et européenne. Ces ouvertures doivent être un élément fort pour les décisions des années à venir. La volonté d'agir devra conforter l'affermissement de cette remise en cohérence. Elle devra peser pour l'examen de la prochaine programmation et pour l'établissement des budgets d'équipement futurs.

M. le président. Monsieur Galut, il vous faut conclure.

M. Yann Galut, *rapporteur pour avis.* La commission de la défense a, compte tenu de cet éclairage, émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'armée de l'air pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et de quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le titre III et les personnels de la défense.

M. Aloyse Warhouver, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le titre III et les personnels de la défense.* Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, le budget de fonctionnement d'une armée professionnelle est primordial. C'est en effet lui qui permet de recruter et de conserver les personnels dans le contexte d'un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel.

Sans vouloir verser dans une béatitude déplacée, nous pouvons constater que le niveau des crédits du titre III présente un certain nombre de motifs de satisfaction de l'aveu même des plus hautes autorités militaires.

C'est ainsi que le chef d'état-major des armées, le général Jean-Pierre Kelche, a considéré que le titre III pour 2002 était « très satisfaisant ». De son côté, le général Yves Crène, chef d'état-major de l'armée de terre, a indiqué devant notre commission que le projet de budget, pour ce qui concerne les rémunérations et les charges sociales, « permettrait à l'armée de terre d'achever son processus de professionnalisation dans des conditions relativement satisfaisantes ».

Le montant des crédits inscrits au titre III connaîtra en 2002 une augmentation de 2,3 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2001. Cette évolution est due en grande partie à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures prises en faveur du personnel et qui concernent principalement les sous-officiers.

Sans entrer dans les détails, que vous trouverez dans le tome VII de mon rapport n° 3323, je rappellerai les principales mesures décidées : revalorisation indiciaire des sergents ; augmentation du contingent de primes de qualification des sous-officiers diplômés ; revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire pour la gendarmerie ; poursuite du plan de revalorisation des médecins militaires ; création d'échelles IV ; revalorisation de l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Je rappellerai également que la réduction du temps de travail est entrée en application, pour les personnels civils du ministère de la défense, dès le 1^{er} octobre. Cette avan-

cée sociale ne peut laisser complètement à l'écart les militaires dans la mesure où ils risquent de s'éloigner de la société civile. C'est pourquoi des mesures les concernant seront annoncées d'ici à quelques jours, à l'occasion du prochain conseil supérieur de la fonction militaire.

Les rémunérations et les charges sociales augmenteront en 2002 de 2,3 %, ce qui correspond à une évolution proche de la moyenne observée au cours de la période 1997-2002.

Les effectifs budgétaires du ministère de la défense s'établissent pour 2002 à 436 000, soit une baisse de 9 900 personnes sur un an, c'est-à-dire 2,2 %. Si l'on fait abstraction de la disparition des 22 800 derniers postes d'appelés, le ministère de la défense est donc créateur net de 12 900 emplois.

Au total, 18 500 emplois nouveaux sont créés, dont 8 100 militaires du rang, 6 500 postes de volontaires, 913 emplois d'officiers et de sous-officiers de gendarmerie et 2 700 postes civils.

Je ne m'attarderai pas sur la situation des effectifs militaires, si ce n'est pour dire que rarement une loi de programmation militaire aura été autant respectée.

Les effectifs prévus par la loi de finances pour 2002 sont très proches de ceux définis en 1996 dans la loi de programmation militaire. Les effectifs réels sont très proches des effectifs budgétaires, pour ce qui concerne aussi bien les officiers que les sous-officiers. Quant aux militaires du rang, il reste une année pour recruter les derniers engagés et tout porte à croire que les effectifs seront atteints.

Comme les années précédentes, la situation est moins brillante pour les effectifs civils, et cela constitue le seul aspect inachevé du titre III. Plusieurs autres rapporteurs, notamment Jean-Claude Sandrier, l'ont déjà souligné.

Alors que le nombre budgétaire de civils et leur proportion au sein du ministère augmentent, cette catégorie connaît un déficit chronique d'effectifs. Ce déficit, de 2 600 à la fin de l'année 1996, s'est accru malgré les efforts déployés par le ministère de la défense : au 1^{er} juillet 2001, il manquait 7 500 civils.

Pour mieux saisir le problème, il nous faut dissocier les fonctionnaires et contractuels des ouvriers d'Etat. Le déficit de la catégorie des fonctionnaires et contractuels est dû en grande partie à la très forte augmentation d'effectifs enregistrée : 10 900 emplois ont été créés entre 1996 et 2001, soit une hausse de 27 %. Les services du ministère continuent à produire des efforts pour rattraper ce décalage, notamment par le biais de l'organisation et du déroulement des concours.

Sur le plan budgétaire, le ministère de la défense compte 47 800 emplois d'ouvriers d'Etat en 2001, contre 50 400 l'an dernier.

Les difficultés rencontrées par le ministère en ce qui concerne cette catégorie de personnel résultent de l'interdiction d'embauche imposée de fait par le ministère de l'économie. Cette interdiction a été décidée il y a plusieurs années déjà pour imposer au ministère le redéploiement interne des personnels en sureffectifs à la DGA, à la DCN et chez GIAT-Industries.

Pour l'année 2001, les armées indiquent que les reclassements du personnel en provenance des établissements restructurés de GIAT-Industries ou de la DGA « constituent une source de réalisation du personnel de plus en plus marginale ». Ce sont 200 personnes qui pourraient être concernées. Nous devons donc considérer que le redéploiement des personnels a aujourd'hui atteint ses limites.

L'obtention auprès de la direction du budget de dérogations pour procéder à des embauches exceptionnelles constitue un autre moyen de résoudre le problème du sous-effectif. Mais les volumes accordés restent très parcimonieux : 150 emplois en 1997, 500 en 1998, 250 en 1999, 2000 et 2001, principalement au profit de l'armée de terre, 700 nouveaux emplois étant encore inscrits dans le projet de loi de finances pour 2002. Mais les dérogations portent sur quelques centaines de postes alors que le déficit s'élève à plusieurs milliers d'emplois.

Il s'agit d'une situation dont il faudra pourtant sortir si nous ne voulons pas continuer à faire peser sur les militaires les conséquences de ce déficit. En effet, d'une part, cette situation prive les armées de combattants professionnels dont elle aurait besoin par ailleurs dans ses missions de projection intérieure ou extérieure et, d'autre part, elle démotive des militaires qui se sont engagés pour tenir un poste dans les forces armées et non pour pallier l'absence de personnels civils.

J'aborde maintenant l'examen des crédits de fonctionnement hors rémunérations et charges sociales, stabilisés depuis deux ans à 19,8 % de l'ensemble. Entre 2001 et 2002, les crédits du titre III vont augmenter de 2,5 %, à comparer avec les baisses enregistrées au cours des trois exercices précédents.

Cette hausse, inscrite pour 2002, bénéficie à toutes les armées et a valu au titre III le qualificatif de « satisfaisant » décerné par tous les chefs d'état-major.

Elle permettra à toutes les armées d'augmenter le nombre de jours d'activité.

Ainsi, le nombre de jours d'exercice de l'armée de terre, qui avait chuté à 68 en 1999 et 2000, devrait passer à 89 en 2002.

Le nombre de jours d'activité des bâtiments de la flotte devrait passer de 94 à 97.

L'armée de l'air, dont les pilotes respectent les normes de l'OTAN en volant 180 heures par an, devrait également améliorer l'entraînement de ses équipages en leur permettant de participer davantage à des exercices majeurs interalliés. Alors que 10 % des équipages seulement ont participé à de tels exercices internationaux en 2000, ils seront 36 % en 2002.

Il restera à fournir un effort pour les pilotes d'hélicoptères de l'ALAT, l'aviation légère de l'armée de terre, qui, en moyenne, ont volé un peu moins de 150 heures dans l'année, mais il s'agit là plus d'une question de disponibilité de matériels que de crédits d'entraînement.

Au-delà de l'entraînement, le fonctionnement courant de toutes les armées est également amélioré. Par exemple, les crédits de fonctionnement de la gendarmerie nationale, hors rémunérations et charges sociales, connaissent une hausse confortable de 11,3 % par rapport à 2001.

La dotation prévue pour le fonctionnement des formations de la gendarmerie est en augmentation de 7,2 % et donne réellement à cette arme les moyens de fonctionner. Les crédits alloués aux dépenses informatiques progressent de 1,5 million d'euros et la dotation consacrée aux loyers enregistre également une hausse importante de 18,6 % par rapport à 2001.

Même s'il a qualifié de « contrasté » le bilan de la loi de programmation militaire 1997-2002, le chef d'état-major des armées, le général Jean-Pierre Kelche, a souligné devant notre commission que, et c'est le plus important, le pari de la professionnalisation était gagné. Ainsi qu'il l'a laissé entendre, le titre III pour 2002 est globalement satisfaisant et équilibré. Les personnels qui ont fait le choix de servir dans une armée professionnelle ont légitimement le droit d'être plus exigeants à l'égard

du fonctionnement des forces. Et ce niveau d'exigence, en phase avec le reste de la société, ne manquera pas de monter à l'avenir.

Je considère donc que, même si la situation peut évidemment être toujours améliorée, notamment en ce qui concerne la réalisation des effectifs civils, le titre III qui nous est soumis constitue un réel progrès, qui prouve que les demandes exprimées, entre autres, par la commission de la défense et par l'Assemblée nationale au cours des années précédentes ont été entendues.

Ce budget permettra aux forces d'achever sereinement leur vaste réforme de professionnalisation et d'entrer avec confiance dans la prochaine loi de programmation militaire.

La commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du titre III et des personnels de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les crédits d'équipement.

M. Jean Michel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les crédits d'équipement. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il convient de souligner que les titres V et VI du budget de la défense représentent 50 % des investissements du budget de la nation.

Dans le projet de budget de 2002, les crédits d'équipement de la défense connaissent une légère progression, de 0,7 %, des ressources disponibles en autorisations de programme, pour atteindre 13 milliards d'euros. Les crédits de paiement fléchissent quelque peu en inscriptions budgétaires : ils ne seront portés à quelque 12,8 milliards d'euros qu'après imputation en construction budgétaire de 412 millions d'euros de reports de crédits.

Sous cette réserve relative à une opération concernant des crédits déjà votés par le Parlement en 2001, le total des crédits de paiement progressera également de 0,7 %.

Par armée, les dotations en autorisations de programme augmentent respectivement de 8 % et de 10,1 % pour l'armée de l'air et l'armée de terre, alors qu'elles régressent pour la marine, essentiellement en raison de la baisse de la dotation de ses moyens aéronautiques. La marine est toutefois la seule armée à connaître une augmentation, qui est de 1,7 % du volume de ses crédits de paiement.

On notera encore une sensible augmentation des autorisations de programme, de 8,3 %, directement gérées par la DGA, mais une forte diminution, de 12,2 %, des autorisations de programme directement placées sous la responsabilité de gestion de l'état-major des armées. La cause principal de ce dernier glissement est la moindre dotation en autorisations de programme des crédits dévolus à l'espace.

Cela ne signifie d'ailleurs pas que les grands programmes à venir soient pénalisés : le satellite de télécommunications Syracuse III sera bien lancé en 2003, alors que les lancements du satellite d'observation Hélios II sont confirmés pour 2004, puis 2008.

Enfin, la contribution des armées au budget civil de recherche-développement, le BCRD, est reconduite au niveau de l'an passé, c'est-à-dire à 190,6 millions d'euros. Cette dotation, affectée en totalité au CNES, le Centre national d'études spatiales, fait l'objet de critiques dans les états-majors. Il n'en reste pas moins que, dans le secteur spatial, les recherches présentant une orientation « duale » sont très importantes.

Mais il ne s'agit pas là, à mon sens, du principal problème en matière de recherche, monsieur le ministre. La véritable question est celle de l'insuffisance de notre « recherche amont », victime, au long des années, d'arbitrages défavorables, hors du champ de la dissuasion nucléaire.

En dépit d'un léger relèvement des dotations pour 2002, notre pays n'a cessé de voir baisser son effort comparé de recherche, notamment, comme je le disais déjà l'an dernier, au regard de la Grande-Bretagne. Je donne dans mon rapport écrit un aperçu des évolutions constatées au cours des dernières années.

Même si les comparaisons internationales rencontrent en ce domaine certaines difficultés en raison de la définition et du contenu des agrégats retenus dans chaque pays, le fléchissement de l'effort français s'inscrit assurément sur une pente non contestable.

M. Charles Cova. Très juste !

M. Jean Michel, rapporteur pour avis. Ainsi, notre principal effort de recherche-développement reste principalement concentré sur nos forces nucléaires. Le budget pour 2002 en témoigne : avec quelque 2,4 milliards d'euros et 2,6 milliards d'euros, les autorisations de programme et les crédits de paiement destinés au total à ce secteur augmentent respectivement de 22,9 % et de 13,1 %, même si notre collègue Galy-Dejean se disait tout à l'heure satisfait tout en ne l'étant pas. (*Sourires.*)

Le besoin est certes réel : il s'agit notamment de mener à bien le programme de simulation, le lancement des quatre futurs SNLE-NG et la mise au point du missile « air-sol moyenne portée-amélioré ».

Pour sa part, le programme du missile balistique M 51, qui doit directement équiper, à l'horizon de la décennie, le quatrième SNLE-NG, ne semble pas bénéficier, en dépit de cet effort global, d'inscriptions d'autorisations de programme en rapport avec les déblocages contractuellement prévus avec l'industriel, avant la fin 2002. A cette exception près, les dotations aux forces nucléaires sont donc, pour l'essentiel, « sanctuarisées ».

Dès lors que l'on n'entend pas sacrifier les forces conventionnelles, c'est malheureusement sur les budgets de la recherche que des « grignotages » sont réalisés de façon cumulative.

S'agissant du détail des livraisons de matériels aux armées, je vous renvoie à mon rapport écrit.

Il est exact que l'année 2002 se caractérisera par un petit nombre de fabrications et de livraisons nouvelles. Mais, dès la prochaine loi de programmation, un réengagement massif interviendra en ces domaines. La loi de programmation pour 2003-2008 a d'ailleurs toujours été conçue comme une loi de fabrication.

Il n'en reste pas moins que, pour la marine, deux programmes majeurs peuvent être considérés comme lancés dès 2002, par anticipation de la prochaine programmation. Ces décisions importantes concernent, d'une part, les dix-sept frégates multimiions à construire et, d'autre part, les sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda.

Le premier programme perçoit ainsi 22,9 millions d'euros d'autorisations de programme, alors que dans le même temps, le futur missile de croisière Scalp Naval voit sa phase de conception confirmée avec 15,2 millions d'euros d'autorisations de programme et 7,6 millions d'euros de crédits de paiement.

Une autre satisfaction, monsieur le ministre, porte sur l'un des points forts de ce budget : l'entretien programmé du matériel. Un relèvement correspondant aux réels besoins des forces intervient enfin. Avec quelque 3,1 mil-

liards d'euros d'autorisations de programme et 2,7 milliards d'euros de crédits de paiement, l'entretien programmé des personnels et des matériels représente désormais près de 21 % des crédits d'équipement de la défense.

Cet effort, qui accroît notamment de 20,6 % les dotations d'autorisations de programme, doit permettre d'entrevoir un rattrapage dans des secteurs où les armées s'étaient parfois trouvées contraintes de limiter le potentiel de matériels dont dépendent pourtant directement leurs aptitudes opérationnelles.

Au regard des contraintes à venir concernant le remplacement d'équipements majeurs, comme de certaines incertitudes, cette mesure apparaît sage.

Concernant, par exemple, l'avion de transport futur A400M de long courrier, des difficultés se sont fait jour. Alors qu'au plan industriel, les choses semblent normalement bouclées – à cet égard, on rappellera toutefois que l'Allemagne a obtenu la plus grande part du travail à réaliser : environ 34 % du total –, il n'en va pas de même s'agissant de la fermeté des engagements initiaux.

Avec soixante-treize appareils, l'Allemagne s'est posée en client principal du projet. Je rappelle que la France prévoit d'acquérir cinquante appareils, contre vingt-cinq pour la Grande-Bretagne.

Force est de constater que, si l'engagement définitif n'est pas signé au cours de la journée de demain, mais plus certainement d'ici au 15 décembre prochain, on peut s'interroger sur la tactique qui consisterait, pour un pays comme l'Allemagne, à afficher le plus haut niveau de commandes dans le seul but de faire accepter un jeu de rabais et des modalités de paiement privilégiées. Je crois en effet savoir que le paiement à la livraison a été accepté par l'industriel.

Dès lors qu'il paraît probable que l'Italie fera totalement ou partiellement défection, qui va supporter le coût de développement d'un programme initialement prévu pour 220 appareils ? Nos partenaires britanniques ont toujours indiqué qu'ils abandonneraient le projet si le lancement du programme était retardé. Ils disent maintenant qu'ils retarderont seulement la date à laquelle devaient se faire les livraisons. Dans ces conditions, il était effectivement sage – vous l'avez été, monsieur le ministre –, de ne pas inscrire au budget les crédits correspondants. Ils pourront l'être ultérieurement.

Je conclurai mon propos par trois réflexions de portée générale.

En premier lieu, il est évident que les armées ont eu à supporter de nombreuses contraintes et charges du fait de la professionnalisation. Des réorganisations majeures ont été conçues. Il en va ainsi de la création par la marine du service de soutien de la flotte et, au niveau « inter-armées », de la SIMMAD, désormais compétente pour le maintien en condition opérationnelle de tous les avions et hélicoptères. Vous avez annoncé, monsieur le ministre, l'installation, dès 2002, d'une structure comparable – la SIMMT – pour les matériels terrestres. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce point ?

En deuxième lieu, je me félicite de votre détermination à poursuivre les restructurations de nos industries de défense, qu'elles relèvent de la sphère publique ou du secteur privé. Dans quelques jours, nous serons d'ailleurs appelés à examiner l'évolution statutaire de la DCN, une étape essentielle pour garantir son développement, comme l'a dit Jean-Yves Le Drian. Cette orientation résolument volontariste mérite, en effet, d'être soutenue.

Enfin, j'estime qu'il convient de souligner que la programmation 1997-2002 va être conduite à son terme.

Je tiens à vous féliciter, monsieur le ministre, car vous avez beaucoup fait pour améliorer la transparence, la clarté et la sincérité de la gestion des crédits de la défense. Mais j'aurai l'outrecuidance de dire que vous avez été aidé par la commission de la défense, et plus particulièrement par son président, qui n'a jamais ménagé sa peine.

M. Charles Cova. C'est la distribution des bons points aujourd'hui !

M. Jean Michel, rapporteur pour avis. Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la défense a décidé d'émettre un avis favorable à l'adoption des titres V et VI du budget de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les services communs.

M. Michel Meylan, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les services communs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que l'année 2002 marque la dernière annuité de la loi de programmation militaire 1997-2002, je souhaiterais dresser le bilan des réformes profondes entreprises pour adapter et moderniser les services communs du ministère de la défense.

En premier lieu, je parlerai de la délégation générale pour l'armement. Où en est la nouvelle DGA qui devait naître de la réforme engagée en 1996 ? Si l'on en juge par l'évolution de son coût d'intervention, c'est-à-dire du prix qu'elle facture au ministère de la défense pour les services rendus, la réforme de la DGA apparaît indéniablement comme un succès. En effet, ce coût s'est établi à 972 millions d'euros en 2000, soit une diminution en euros constants de 23 % par rapport à 1996. En 2002, la DGA s'est fixé un objectif de coût d'intervention à 899 millions d'euros, en conformité avec l'objectif fixé en 1996 de réduire ce coût de 30 %. Cet ultime effort ne pourra être obtenu qu'en jouant sur les dépenses de rémunérations et de charges sociales, dans la mesure où, en matière de fonctionnement et d'investissement, un coût plancher a déjà été atteint.

C'est en réalité essentiellement à la direction des centres d'essais qu'existent encore des gisements d'économie, même s'il faut prendre garde à ne pas commettre les mêmes erreurs qu'à la DCN. Je songe notamment à la conjonction entre le vieillissement global des personnels et les lacunes d'expertises existant dans certains secteurs. Quelle que soit l'évolution du statut de la DCE, il faut d'ores et déjà que la DGA facilite le recrutement de jeunes ingénieurs dans cette direction.

Si la DGA de 2002 n'a plus grand-chose à voir avec celle de 1997, c'est aussi parce qu'elle a profondément modifié ses méthodes de conduite des programmes d'armement. L'objectif de réduction des coûts des programmes de 30 % a-t-il été atteint ? A vrai dire, pour des raisons méthodologiques, il est très difficile de répondre à cette question. Je crois cependant que la DGA est un gestionnaire plus efficace. Je citerai un seul chiffre à l'appui de ces propos, à savoir l'évolution des intérêts moratoires payés depuis 1996 : ils sont passés de 109,3 millions d'euros à 17,8 millions d'euros au 31 août 2001.

Cette efficacité, nous la retrouvons également dans la politique des commandes pluriannuelles. A cet égard, je regrette que, faute d'avoir en 2002 un niveau suffisant d'autorisations de programme disponibles, cette démarche connaisse un important coup de frein l'an prochain. A l'évidence, on ne peut pas d'un côté demander à la DGA

d'adopter des pratiques plus modernes qui renforcent sa crédibilité auprès des industries d'armement et, de l'autre, ne pas lui donner les moyens que cette démarche implique. Je pense notamment aux difficultés sur le programme M 51. Cette crédibilité dépasse aujourd'hui les frontières nationales. A l'heure où la DGA joue un rôle important dans l'émergence d'une Europe de l'armement, il serait très paradoxal qu'une politique budgétaire à courte vue l'empêche de jouer pleinement ce rôle.

Je voudrais maintenant évoquer la situation du service de santé des armées, dont je rappelle que la première mission est le soutien sanitaire des forces projetées. Ce soutien a nécessité, en 2001, plus de 330 personnels médicaux et paramédicaux, chiffre sensiblement équivalent à celui de l'année précédente. D'ailleurs, comme les années précédentes, le prélèvement des personnels, notamment en ce qui concerne les infirmiers techniciens des hôpitaux, continue d'avoir des répercussions sur le potentiel chirurgical des établissements hospitaliers, puisque ces militaires ne sont pas remplacés durant leur absence.

Sur la question des effectifs, je note que des tensions existent toujours s'agissant des effectifs de médecins des armées, malgré le plan de revalorisation mis en place l'année dernière afin de les fidéliser. Ce plan sera certes poursuivi en 2002, mais les mesures qu'il contient seront-elles suffisantes pour enrayer la pénurie de médecins militaires ? La situation risque d'autant plus de s'aggraver dans les prochaines années que le nombre de places offertes aux différents concours de recrutement, qui avait été sensiblement augmenté en 2000, sera revu à la baisse l'année prochaine.

J'évoquerai maintenant la DICOD – délégation à l'information et à la communication de la défense. A mes yeux, ce service a un rôle essentiel à jouer pour faire vivre le lien armées – nation, non seulement afin de permettre aux armées de disposer d'une ressource en effectifs conforme à leurs besoins, mais également pour dire et répéter à nos concitoyens que c'est pour la paix que nous devons disposer de forces militaires modernes et bien équipées et que, même après la guerre froide, les dépenses militaires ne sont pas le vestige d'une politique de prestige, comme le montre de manière dramatique l'actualité la plus récente.

L'élaboration, en 2001, d'un schéma directeur de la communication, dont l'un des buts est de coordonner toutes les actions de communication des armées, montre la volonté du ministère de valoriser la communication de défense. Le développement très sensible du site Internet, l'édition et la diffusion des documents d'information sur tous supports ainsi que l'organisation d'événements, toutes ces actions sont destinées à consolider l'adhésion des Français à leur défense. Mais tout cela ne fonctionnera que si la DICOD dispose de personnels en nombre suffisant.

Je mentionnerai pour finir le service des essences, qui remplit les fonctions d'un service interarmées de logistique pétrolière. Je souligne que les quantités de produits pétroliers distribués aux armées ont fortement progressé sur les théâtres d'opérations extérieures. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, le service des essences a été le fournisseur de carburant de l'ensemble des armées participant à la KFOR, à l'exception du contingent russe. Etant donné le rôle stratégique de ce service, j'attire votre attention, monsieur le ministre, sur le problème que représente le niveau de sollicitation des personnels : le service a franchi, en termes d'emploi de ses sous-officiers et militaires du rang, le seuil limite de fonctionnement.

En conclusion, je souhaiterais saluer l'effort accompli par les personnels des services, qui ont su relever le défi de la professionnalisation. Il convient à l'avenir de leur assurer les moyens effectifs de fonctionner. Alors que le Parlement devrait, dans l'année qui vient, discuter la loi de programmation militaire 2003-2008, il nous appartient de ne pas l'oublier.

Pour toutes ces raisons, la commission de la défense a donné, sur ma recommandation, un avis favorable à l'adoption des crédits des services communs dans le projet de loi de finances pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie.

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget concernant la gendarmerie est le dernier d'une législature et d'une loi de programmation. Il doit être lu dans une mise en perspective, en se rappelant que depuis vingt ans la gendarmerie a commencé une mutation qui n'est pas achevée. Cette mutation est liée aux évolutions de la société et à celle des armées puisque nous avons abandonné, ou plutôt suspendu, le service national.

Cette mise en perspective justifie sans doute les remarques de bon sens et dosées comme un bon kir de notre collègue Robert Poujade devant la commission. (*Sourires.*) On pourrait d'ailleurs nous comparer à Castor et Pollux. En effet, ils défendaient les athlètes dans l'antiquité et nous sommes persuadés, l'un et l'autre, que les gendarmes sont les athlètes de la République. Nous les soutenons donc.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. M. Poujade a indiqué que son appréciation sur le moral des gendarmes était, à l'image de la situation géographique de sa région, intermédiaire entre le blâme et l'éloge. Le blâme est certainement la suite et la fin de ce que le directeur de la gendarmerie a lui-même reconnu devant notre commission : « Fin 1999, début 2000, la gendarmerie a connu une situation très difficile ». Et le directeur en a ensuite énuméré les causes : lourdeur des missions, insuffisance des moyens, durée de travail sans commune mesure avec celle du monde civil, surtout depuis l'introduction des 35 heures, et manque de considération.

M. Robert Poujade. Les sous-effectifs aussi !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. C'est sans doute dans ce contexte que quelques manifestations récentes trouvent leur explication. Mais je tiens, monsieur le ministre, à saluer votre attitude et le courage dont vous avez fait preuve hier soir. Vos annonces seront, je le crois, justement appréciées.

Sur le constat, nous sommes tous d'accord sur tous ces bancs. Voilà pour le blâme. Mais ce qui m'intéresse, c'est aussi ce que Robert Poujade appelle « l'éloge », c'est-à-dire les qualités de ce budget (*« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendant*) et ses effets induits.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Il n'a pas dit cela ! Il a fait l'éloge des gendarmes !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. Mon idée première, celle que je défends ici depuis plus de vingt ans, demeure : « La gendarmerie, une force humaine », régie par une institution, l'institution militaire, qui définit son statut et ses obligations d'être un service de sécurité et de sûreté – au sens où l'on parle d'un verrou de sûreté –, au service de la nation et de la République. Parce qu'ils participent à cette force humaine, les gendarmes ont droit à la considération de la nation et de ses élus.

M. Charles Cova. Nous sommes tous d'accord là-dessus !

M. Yves Fromion. Mais cela ne leur suffit pas !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. Du reste, une journée d'hommage a été instaurée, et elle rassemble chaque année beaucoup d'élus dans chacun de nos départements. Mais la considération, c'est aussi la prise en compte du travail effectué. Des progrès substantiels ont été faits, à la fois dans le domaine du recrutement – je crois, monsieur le ministre, que vous allez nous faire des annonces (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) – et dans celui des indemnités – nous attendons aussi des annonces en la matière. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Ce sont surtout les brigades qui les attendent !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. Nous connaissons votre volonté d'accentuer l'effort dans ces deux directions. Les gendarmes, j'en suis sûr, y seront sensibles.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Tant qu'à faire, autant donner la parole au ministre !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. Nous devons poursuivre également la féminisation de la gendarmerie, mais je souligne que, dans le cadre du recrutement des gendarmes adjoints, une part importante a été réservée aux femmes. La gendarmerie étant d'abord une force humaine, il faut, comme dans tout corps social, renforcer le dialogue social à l'intérieur de l'arme et aux différents niveaux. Je sais, monsieur le ministre, que vous y veillez. Et je renvoie les collègues qui auraient quelques doutes à la lecture du numéro 198 de la *Revue de la gendarmerie nationale*, consacré au dialogue social. Ils y apprendront sans doute beaucoup de choses.

M. Yves Fromion, rapporteur pour avis. Ce n'est pas à nous qu'il faut faire la leçon ! C'est au Gouvernement plutôt !

M. Georges Lemoine. Sachez que, dans ce domaine, monsieur le ministre, vous aurez notre appui. Mais j'ai le souvenir, comme d'autres ici, de la crise de 1988-1989. Tout en maintenant l'esprit militaire, il faut faciliter les conditions du dialogue. Des structures sont déjà en place. Vous les avez vous-même rappelées devant la commission, monsieur le ministre.

Après la considération et le respect dus aux hommes, je voudrais évoquer les moyens qui sont mis à leur disposition : un budget de fonctionnement pour assurer la vie dans les brigades, un logement décent pour chaque famille de gendarme et des véhicules en état de marche. Bref, ce qui fait la vie quotidienne,...

M. Yves Fromion. Jusque-là, on est d'accord !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. ... une vie qui va s'organiser maintenant – il faut que nous en soyons conscients – selon le principe de la sectorisation.

Comme l'a rappelé le directeur de la gendarmerie, la mise en place de cette sectorisation, sans suppression de brigade – j'insiste sur ce point –, va prendre du temps. Et il appartient à tous les élus de la faire connaître à l'opinion publique.

Dans ce domaine, je rappelle que le projet de budget traduit une politique de personnel volontariste et tangible, qui doit permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels. Vous trouverez, dans le document de présentation du budget de la gendarmerie, un tableau – pour gagner du temps, je vous signale qu'il se trouve à la page 13 –...

M. Yves Fromin et M. Renaud Donnedieu de Vabres. Mais on l'a lu !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. ... traçant la courbe d'évolution des crédits de fonctionnement aux unités et faisant apparaître une augmentation de 11,31 % par rapport à l'année précédente.

Et c'est là sans doute, et je l'en remercie, l'origine, en partie, des éloges dont parlait Robert Poujade (*Rires sur plusieurs bancs*), c'est aussi la marque de la considération que le Gouvernement, et vous-même, monsieur le ministre, portez à la gendarmerie.

En 2002, la gendarmerie devrait pouvoir acquérir, par exemple : 1 900 véhicules pour les brigades, 130 véhicules de liaison, 520 motos, et, écoutez bien, 12 500 gilets pare-balles de deux catégories différentes.

Je dirai un mot du recrutement des gendarmes adjoints. Nous avons sans doute connu une période de facilité quand nous avons rempli les écoles par d'anciens gendarmes auxiliaires qui étaient revenus en gendarmerie comme gendarmes adjoints pour se donner une chance supplémentaire de réussir leur admission dans la gendarmerie. Nous pouvons aujourd'hui constater le sérieux des jeunes qui entrent dans les écoles et l'application des jeunes filles volontaires pour entrer dans la gendarmerie.

Je voudrais, une nouvelle fois, monsieur le ministre, insister sur la nécessité de prendre en compte, dans l'évolution de carrière, le temps passé par les officiers et les sous-officiers à assurer la formation et l'enseignement dans les écoles.

Mais l'essentiel, c'est d'abord la fin de la loi de programmation militaire et le changement qu'il faut aujourd'hui savoir encadrer pour donner à la gendarmerie les perspectives qu'elle attend. Et comme j'arrive à la fin de mon temps de parole, je voudrais faire de la publicité pour un excellent recueil intitulé *La Gendarmerie...*

M. Charles Cova. De Robert Poujade ?

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. Non, de Georges Lemoine. (*Rires.*) C'est bien écrit et vous y trouverez donc tout ce que je ne peux pas vous dire...

En conclusion, la commission a donné un avis favorable à l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en examinant le projet de budget de la défense pour 2002, le dernier de la loi de programmation militaire 1997-2002, nous ne saurions ignorer les événements qui se sont déroulés depuis le 11 septembre. Il est encore trop tôt pour tirer toutes

les conséquences des attentats de New York et de Washington, mais il est plus que probable qu'ils auront des implications durables sur les relations internationales et sans doute sur nos politiques de défense.

Notre première réaction, unanime, fut celle de la solidarité envers les Etats-Unis. Toute agression, de quelque nature qu'elle soit, doit être condamnée, surtout quand on s'en prend à des innocents. Dans le cas présent, ce que nous devons combattre, c'est l'idéologie véhiculée par les extrémistes islamistes du réseau Al-Qaïda, qui repose sur l'intolérance et la négation des valeurs humaines. Il n'est naturellement pas question ici de la religion musulmane, mais d'une interprétation déviante du Coran qui vise à asservir les individus. Notre combat n'oppose donc pas le monde musulman au monde occidental.

Sur le terrain politique et diplomatique, le combat est d'une autre nature. Les injustices que l'on a laissé se développer dans certaines régions du monde constituent aujourd'hui le terreau du terrorisme. C'est ainsi qu'il devient urgent de trouver une solution au conflit israélo-palestinien, ce qui nécessite un engagement total des Etats-Unis et de l'Europe pour contraindre les belligérants à accepter les règles de base, sans lesquelles aucun espoir n'est permis : la création d'un Etat palestinien viable et la sécurité garantie pour tous les Etats de la région, et notamment Israël. De même, il est anormal que le peuple irakien continue d'être la victime d'un embargo qui sanctionne une politique dont il n'est pas responsable. Cet embargo renforce en fait la position de Saddam Hussein, alors qu'il existe d'autres moyens de contrôler la prolifération dans ce pays.

Enfin, et les événements récents montrent la pertinence de cette idée, il faut que les Nations unies s'affirment plus, afin que chacun ait confiance dans cette institution, ce qui passe par une politique moins unilatéraliste et opportuniste des Américains sur la scène internationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*) La lutte contre le terrorisme transnational incarné par Oussama Ben Laden est loin de résumer tous les défis de sécurité auxquels notre pays et l'Europe sont confrontés et nous commettrions une erreur en axant notre réflexion sur la seule réponse au terrorisme. On voit bien que le volet politique de la lutte contre le terrorisme est au moins aussi essentiel, si ce n'est plus, que le volet militaire, sans parler des moyens de police et de justice nécessaires pour démanteler les réseaux.

La nécessité la plus évidente est celle du renforcement de notre potentiel de renseignement humain et d'analyse politique des sociétés qui nous entourent, bien que nous n'ayons pas à rougir de nos performances dans ce domaine. Je note d'ailleurs que c'était déjà une des conclusions de la mission d'information sur le Rwanda, il y a trois ans.

La commission de la défense souhaite, en tout cas, apporter sa contribution à la nécessaire réflexion sur les réponses au défi que constitue le terrorisme international. Notre outil politico-militaire est-il adapté à cette menace et, d'ailleurs, que représente exactement la menace terroriste ? C'est pour y voir plus clair que nous avons créé une mission d'information sur les conséquences des attentats du 11 septembre. Nous avons déjà entendu plusieurs experts ; nous rencontrons en ce moment les ministres, les principaux directeurs de service des ministères concernés – affaires étrangères, finances, défense, intérieur, justice, transports, secrétariat général de la dépense nationale. L'objectif est de remettre ce rapport dans des délais

rapprochés, c'est-à-dire dans un mois, afin de pouvoir proposer, le cas échéant, des adaptations à notre outil de défense.

Mais les événements du 11 septembre ne remettent pas en cause notre priorité stratégique, qui doit être la construction de l'Europe de la défense. Le conflit d'Afghanistan montre même, s'il en était besoin, le caractère indispensable de cette construction. Isolément, les trois ou quatre principales puissances européennes ne peuvent offrir aux Etats-Unis qu'un soutien limité.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Dommage que M. Chevènement ne soit pas là !

M. Paul Quilès, *président de la commission de la défense nationale.* Nul doute que leur contribution militaire aurait un impact politique plus fort si elle était fournie collectivement, au nom de l'Union européenne. Les pays membres ont d'ores et déjà décidé d'engager plus de 10 000 militaires dans ce conflit. Mais leur influence politique n'est pas à la mesure de cet engagement. Une véritable action collective leur permettrait probablement de peser davantage sur les choix stratégiques de Washington et sur le règlement diplomatique du conflit.

Les pays européens ne sont pas encore parvenus à ce degré d'union politique. Mais les progrès réalisés depuis deux ans pour doter l'Union européenne d'une dimension de défense et de sécurité sont très encourageants. Le Conseil d'Helsinki de décembre 1999 a donné à l'Europe de la défense un contenu concret et ambitieux : mettre l'Union européenne en état de déployer, dès 2003, 60 000 combattants sur un théâtre éloigné et les y maintenir avec les appuis aériens et navals nécessaires.

Un « catalogue de capacités » a été établi pour préciser cet objectif. De leur côté, les Etats membres ont annoncé, l'année dernière, des contributions destinées à satisfaire aux besoins spécifiés par ce catalogue. Ces contributions représentent déjà plus de 70 % du niveau de capacités requis. Mais leur examen a fait apparaître cinquante-quatre lacunes. Une conférence d'amélioration des capacités aura lieu au début de la semaine prochaine pour progresser dans le comblement de ces lacunes et permettre la réalisation de l'objectif d'Helsinki. Parallèlement, l'Union européenne a mis en place les instruments et les procédures nécessaires à la gestion des crises, y compris dans leur dimension militaire. A la fin de l'année, le Conseil européen de Laeken doit recueillir les premiers fruits de tous ces efforts en déclarant l'Europe de la défense opérationnelle.

Je souhaite que l'Union s'apprête à assumer les responsabilités qui découleront de cette décision. Il serait paradoxal que des opérations comme celle qui se déroule actuellement en Macédoine sous commandement allemand, sans participation américaine, et dont les objectifs politiques et le mode d'emploi des forces armées sont inspirées par les Européens, relèvent encore longtemps de l'OTAN et ne soient pas prises en charge prochainement par l'Union européenne.

Certains blocages, essentiellement liés à l'attitude turque, empêchent encore l'Union de bénéficier d'une garantie d'accès aux capacités de l'OTAN. Mais, depuis Saint-Malo, il a toujours été entendu que l'Union européenne se réservait l'option d'une action militaire autonome. C'est cette option qu'il faut concrétiser en attendant l'accord avec l'OTAN, qui ne manquera pas de suivre, dès que l'Union aura montré qu'elle peut agir seule.

Il est aussi souhaitable que l'Europe réfléchisse aux raisons qui la conduisent à se doter d'une capacité autonome de gestion militaire des crises.

L'objectif d'Helsinki a été élaboré à partir de scénarios empiriques, dont le plus exigeant correspond au conflit du Kosovo. Mais l'Europe ne doit pas seulement se préparer à la répétition des conflits du passé, même récent ; elle doit aussi et même, surtout, acquérir la capacité d'intervenir dans les différentes crises susceptibles de menacer sa sécurité. Pour cela, il lui faut disposer d'un Livre blanc, qui contienne une analyse de nos intérêts politiques et de sécurité et un concept d'emploi de notre outil politico-militaire allant de la prévention des conflits à l'utilisation de la force armée. Il en découlera naturellement des conséquences pour notre défense. Les pays européens ne peuvent pas forger les outils de leur action commune sans réfléchir à ses finalités. Il ne s'agit pas de remettre en cause fondamentalement l'objectif d'Helsinki, mais de le compléter pour tenir compte de tout l'éventail des possibles, tel que le révèle notamment l'actuelle crise d'Afghanistan.

Pour que la France puisse continuer à jouer un rôle moteur dans la construction de l'Europe de la défense, il faut donner aux armées les ressources nécessaires aux missions qu'elles assument aux côtés des autres forces européennes.

Le projet de budget présenté aujourd'hui satisfait à cette exigence, avec un titre III qui répond aux attentes des personnels d'une armée désormais professionnalisée en totalité, et un titre V qui a le mérite d'achever la programmation en cours dans des conditions globalement satisfaisantes.

Les personnels civils bénéficient de mesures nouvelles importantes, qui s'ajoutent à la revalorisation des bas salaires. Le régime des 35 heures leur est applicable sans diminution ni gel des rémunérations.

Pour les personnels militaires, il est prévu un total de mesures nouvelles de 250 millions de francs, ce qui représente un quintuplement par rapport aux années précédentes. Les sous-officiers bénéficieront en particulier d'une amélioration significative de leur solde. Cet effort est indispensable dans une période où les armées sont lourdement sollicitées. Il doit être amplifié par la transposition aux militaires des avantages liés aux 35 heures. L'enjeu est de maintenir le caractère attractif du métier militaire pour garantir aux armées la ressource humaine dont elles ont besoin. L'amélioration de la condition militaire est donc une priorité. Elle devra se poursuivre au-delà de 2002. C'est à cette condition que le succès de la professionnalisation sera consolidé.

Le projet de budget témoigne également d'une grande attention aux difficultés que traverse actuellement la gendarmerie, difficultés évoquées il y a un instant avec talent par Georges Lemoine. Je n'y reviendrai pas, sauf pour dire que la politique cohérente engagée depuis février 2000 pour résoudre durablement ces difficultés et répondre aux attentes des personnels de la gendarmerie était indispensable. Son efficacité dépendra de la persévérance avec laquelle elle sera conduite.

Le titre V permet de mener la programmation à son terme. En dépit d'un volume de ressources inférieur d'environ 10 % aux prévisions, la réalisation physique des programmes devrait être globalement satisfaisante à l'issue de l'exercice 2002 grâce, en particulier, aux efforts consentis pour réduire leur coût. La cohérence du modèle d'armée est maintenue. Les acquisitions de matériels majeurs correspondent dans l'ensemble aux objectifs fixés. Des programmes nouveaux ont même pu être lancés pour répondre à des besoins apparus en cours de programmation ; je pense en particulier aux drones.

Cependant, monsieur le ministre, trois questions restent posées.

Tout d'abord, le poids de la dissuasion, qui s'accroît sensiblement dans le projet du budget. Il sera nécessaire, à l'avenir, de conduire des programmes nucléaires considérables tout en équipant les forces classiques d'une gamme diversifiée de matériels majeurs de nouvelle génération. A terme, on imagine mal que cet effort puisse rester purement national dans une Union européenne en marche vers l'unité politique. Lorsque la politique étrangère, la gestion des crises et la défense collective relèveront de décisions prises en commun au sein de l'Union européenne – pas demain, bien sûr –, il sera nécessaire d'engager une réflexion sérieuse sur le rôle de cet outil de défense dans la sécurité de l'Europe.

La deuxième question laissée ouverte par le projet de budget porte sur les inflexions à apporter à la politique d'équipement militaire. Sans doute la crise en cours modifiera-t-elle la hiérarchie des besoins. Il pourrait ainsi apparaître souhaitable d'accentuer l'effort dans certains domaines, comme les systèmes de renseignement ou les missiles de croisière. Mais le projet de budget ne semble offrir que peu de souplesse de gestion, compte tenu du poids des programmes en cours et des charges d'entretien des matériels, auxquelles sont d'ailleurs consacrées des dotations en augmentation notable.

Une dernière interrogation tient au caractère très strict de l'évaluation des besoins d'équipement dans le projet de budget. Les dotations qui y figurent permettront de conduire normalement les programmes prévus. Il est cependant essentiel qu'elles ne soient pas remises en cause en exécution. Toute réduction significative des dotations en cours d'exercice entraînerait des reports de charge ou des perturbations dans le déroulement des programmes.

Je souhaiterais, pour conclure, évoquer brièvement le bilan des travaux de la commission de la défense, puisque c'est le dernier budget de cette législature.

Nous avons principalement cherché à renforcer le contrôle parlementaire sur la politique de défense et de sécurité. Avec l'aide précieuse des administrateurs de la commission, à qui je veux rendre un hommage tout particulier, un grand nombre de membres de la commission de la défense ont accompli un travail assidu et de grande qualité, ce dont je les remercie.

Les dix-sept rapports d'information qui ont été établis ont permis d'étudier de façon approfondie les aspects les plus divers de la politique de défense et de sécurité, depuis les opérations extérieures présentes ou passées, comme celles du Kosovo et du Rwanda, jusqu'à la politique industrielle et d'exportation dans le secteur de l'armement. Un rapport d'information est en cours d'examen sur la tragédie de Srebrenica et nous en examinerons, un nouveau, la semaine prochaine sur la réforme de la coopération militaire.

Dans la situation géostratégique actuelle, le contrôle parlementaire me semble un élément important de notre démocratie. Lorsqu'aucune menace directe ne pèse sur nos frontières, la nécessité de la défense n'est plus aussi évidente. Il faut la faire apparaître clairement aux citoyens que nous représentons et, pour cela, vérifier, pour leur compte et en leur nom, que le budget militaire correspond à des besoins réels, qu'il est convenablement géré, qu'il finance un outil performant et qu'il assure de bonnes conditions de vie et de travail à des personnels en nombre suffisant. C'est ce que nous nous sommes attachés à faire au cours de nos travaux budgétaires, avec un souci de rigueur et d'exactitude qui nous a rassemblés au-delà des clivages politiques.

Dans notre effort de transparence, nous avons reçu le soutien du Gouvernement, même s'il a fallu parfois dissiper certains malentendus.

Je vous ferai part toutefois d'un regret, monsieur le ministre : la commission a demandé la création d'un dispositif d'association du Parlement à la politique du renseignement, mais cette proposition n'a pas abouti ; l'importance de la question vient pourtant d'être mise en lumière par le drame du 11 septembre.

J'exprimerai aussi une satisfaction – ou plutôt une demi-satisfaction : le contrôle du Parlement sur les opérations extérieures a été sensiblement amélioré au cours de la législature. Nous avons pu instaurer une pratique de dialogue : nous vous entendons désormais de manière régulière, monsieur le ministre, ainsi que le chef d'état-major des armées, à propos des opérations militaires en cours, dans le cadre de l'examen du collectif budgétaire de fin d'année.

Pour ma part, et je sais que mon souhait est partagé par bon nombre de mes collègues, j'ai proposé que la lettre et la pratique de notre constitution évoluent afin que le Parlement exerce un rôle plus effectif en matière d'intervention de nos forces armées. J'espère et, même, je pense que nous y arriverons un jour, dans la mesure où, dans une démocratie, le contrôle et le débat parlementaires sont des facteurs essentiels de renforcement de l'esprit de défense. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Excellente conclusion !

M. le président. Nous en arrivons à la discussion. Je demande à chacun des orateurs de respecter son temps de parole, de façon que nous puissions entendre M. le ministre de la défense avant de lever la séance.

La parole est à M. Michel Voisin.

M. Charles Cova. Ça va être une autre musique !

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez aujourd'hui est le dernier budget de la défense de cette législature. Hélas ! il s'agit, pour nous, d'un budget de continuité. En effet, comme les précédents budgets adoptés par votre majorité, il consacre le désengagement permanent depuis bientôt quatre années du Gouvernement de la France des préoccupations concernant tout à la fois la sécurité globale du pays et la place de la France sur la scène internationale.

Si je parle globalement du Gouvernement, monsieur le ministre, c'est que je sais, ayant suivi attentivement les questions de défense depuis le début de la législature, que vous avez parfaitement perçu les enjeux, mais que, solidarité gouvernementale oblige, vous êtes tenu par les ambitions personnelles de votre chef.

M. Jean Michel, rapporteur pour avis. Oh !

M. Alain Clary. C'est politicien !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale. Vous parlez du chef des armées, monsieur Voisin ? *(Sourires.)*

M. Michel Voisin. Non, de votre chef !

Nous savons que le budget que vous avez à défendre aujourd'hui a été élaboré avant l'été. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la situation internationale, il y a tout lieu de s'interroger sur la pertinence de ces orientations. Il est clair que les choix effectués ne permettront pas à notre pays de se poser encore longtemps en interlocuteur valable de nos différents alliés, tant d'un point de vue intra-européen que transatlantique. Ce dernier

point a d'ailleurs été récemment évoqué dans la presse par l'excellent rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Merci.

M. Michel Voisin. J'ai de bonnes lectures. (*Sourires.*)

Force est de constater que si nous disposons, désormais, d'une armée professionnalisée, ses différentes composantes ne disposent pas des matériels et équipements permettant son déploiement. M. Boucheron le soulignait, notre marine est actuellement dans l'incapacité d'assurer une présence aéronavale au large du Pakistan. On mesure aujourd'hui l'hérésie que constitue l'entêtement à vouloir disposer d'un groupe aéronaval ne comportant qu'un seul porte-avions.

Nous devons donc tous nous interroger sur la façon dont le Gouvernement a appliqué les maîtres mots qui formaient l'ossature du Livre blanc sur la défense. Monsieur le ministre, que signifie aujourd'hui capacité de projection et quel sens peut-on donner au concept de mobilité? Ces termes forts ont peu à peu perdu de leur existence, accompagnant en cela le niveau d'équipement de nos forces. A force de passer en revue les programmes susceptibles, selon vous, d'être étalés, amputés, arrêtés, vous avez réussi le tour de force de mettre en place une armée restructurée.

Constituée de militaires professionnels, mais équipées hélas! d'armement dépassés, elle attend – pour ne pas dire désespère – d'être pourvu des outils modernes qui lui étaient promis. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis. Il ne faut pas exagérer!

M. Yves Fromion. On revient aux réalités!

M. Michel Voisin. Telle est la réalité, mes chers collègues!

M. Guy-Michel Chauveau. C'est excessif!

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis. En 1996, il y avait 1 milliard en moins!

M. Michel Voisin. S'il faut se féliciter de voir aujourd'hui nos officiers participer aux travaux des états-majors internationaux, force est de reconnaître que nos capacités de projection sur le terrain sont toutes mobilisées par les actions que nos militaires effectuent avec courage et dévouement sur les théâtres d'opérations extérieurs. A ce jour, la question d'un renforcement de cette présence, voire de déploiements supplémentaires, demeure posée.

Par ailleurs, le budget de la défense constitue, ou plutôt devrait constituer, une traduction de l'effort que le pays entend consacrer annuellement à sa sécurité dans le respect des orientations arrêtées par les lois de programmation militaire. Nos expériences conjuguées de législateur, monsieur le ministre, nous conduisent, vous et nous, à constater amèrement qu'il n'en est rien.

Toutefois, il nous est donné, pour la deuxième fois, de constater combien le Gouvernement auquel vous appartenez a souhaité s'affranchir des pratiques institutionnelles qui donnaient une portée et une valeur législative aux grandes orientations de la politique de défense.

Poursuivant en cela une pratique initiée par Pierre Joxe lorsqu'il occupait les fonctions qui sont les vôtres, vous avez déposé au nom du Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale, fin juillet, un projet de loi relatif à la programmation militaire pour les armées 2003-2008. Ce projet de loi connaîtra manifestement le même sort que celui de votre illustre prédécesseur et ne viendra vraisemblablement pas en discussion compte tenu des

échéances électorales. Une fois de plus, les choix effectués en matière de défense par une majorité de gauche demeureront au niveau des déclarations d'intention. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela n'est pas sérieux, cela ne correspond pas à ce que nos forces armées et nos concitoyens sont à même d'attendre d'un Gouvernement responsable. Ce Gouvernement, qui se déclare par ailleurs si respectueux des droits du Parlement, se montre ainsi tel qu'il est, et nous voyons en quelle estime il tient la représentation nationale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

S'agissant de la programmation en cours, le bilan est plus que contrasté: si la professionnalisation décidée par le Président de la République a été réalisée, elle montre ses limites. La suppression de toute forme de service national a laissé le champ libre au développement de l'incivilité et, au-delà, de la petite délinquance.

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. Il faut lui dire!

M. Michel Voisin. Nos jeunes n'ont plus aujourd'hui de sensibilisation citoyenne après avoir quitté le cursus scolaire et le Gouvernement, pour de sombre raisons financières, en porte la totale responsabilité.

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. N'importe quoi!

M. Michel Voisin. Je ne parle pas de la grande délinquance.

M. Jean Michel, rapporteur pour avis. C'est vraiment n'importe quoi!

M. Michel Voisin. Les retards d'équipement se sont accumulés depuis quatre ans. Si, grâce à la disponibilité, à la conscience professionnelle et au dévouement des personnels les ruptures de capacités ont été globalement évitées, ce n'est qu'à grand renfort d'ingéniosité.

Aucun programme n'a échappé aux restrictions de crédits qu'année après année Bercy a imposées et nous n'avons pu qu'assister impuissants, parce que dans l'opposition, à une lente érosion des matériels.

M. Jean Michel, rapporteur pour avis. Il ne fallait pas dissoudre!

M. Michel Voisin. Rien à voir, mon cher collègue!

Dans l'absolu, une apparente cohérence de modèle d'armée a été maintenue, mais nous devons constater que son contenu s'est dégradé sous la contrainte budgétaire. Quand bien même respecteriez-vous l'exécution intégrale des crédits d'équipements inscrits au projet de budget, le manque cumulé de crédits par rapport aux objectifs de la loi de programmation 1997-2002 – et je ne suis pas d'accord sur ce point avec le rapporteur spécial – s'élèverait à 68 milliards de francs.

Une fois de plus, les contraintes financières porteront sur les crédits d'infrastructures et d'entretien programmé du matériel, et les conditions de vie et de travail des unités en subiront à nouveau les conséquences.

S'agissant de l'armée de terre, les nuages s'amoncellent sur les carrières des officiers. L'année prochaine, seuls les sous-officiers pourront espérer une modeste amélioration de leur sort; encore la devront-ils à l'heureuse répercussion de mesures de portée plus générale. Pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement courant et d'activité des forces, s'ils autorisent la réalisation de 89 jours d'activité, cette apparente amélioration n'est due, en fait, qu'aux effets récurrents de la professionnalisation. Les crédits d'équipements des forces terrestres se caractérisent une fois de plus par une évolution fortement négative, qui ne permettra pas à l'armée de terre d'aborder le siècle qui s'ouvre sous d'heureux auspices.

Il est désormais urgent, compte tenu de la variété et du nombre des missions qui lui sont confiées, que les crédits de l'armée de terre soient revus fortement à la hausse. Nos forces terrestres ne pourront se satisfaire encore longtemps de matériels vieillissants, sous peine de difficultés futures à s'agréger aux forces alliées auxquelles elles sont appelées à s'intégrer pour accomplir les missions qui leur sont confiées.

Si le budget 2002 des forces aériennes apparaît globalement satisfaisant, il n'en demeure pas moins que l'armée de l'air doit actuellement faire face à des difficultés de recrutement. La flotte de transport demeure un souci constant de l'état-major, et ce ne sont certainement pas quelques CASA 235 qui modifieront substantiellement les perspectives des capacités de transport à l'horizon 2005. Enfin, il faut souligner que le non-respect des objectifs de la loi de programmation conduira inéluctablement à une remise en cause du modèle d'armée 2015.

Quant à la marine, c'est grâce à un artifice budgétaire que les crédits de fonctionnement de cette armée apparaissent en hausse de 5 %. En effet, cette progression satisfaisante est largement due à la diminution des crédits de personnel. En conséquence, on peut noter un redressement de l'activité des bâtiments, mais si la tendance devait se pérenniser, il y a fort à craindre qu'à terme la marine dispose, certes, des crédits nécessaires à l'activité des bâtiments, mais manque hélas ! cruellement des personnels pour sortir en mer.

L'équipement de la marine souffre aujourd'hui des sacrifices consentis sur le groupe aéronaval et des retards significatifs subis par les programmes de la FOST, des frégates Horizon et du Rafale. Par ailleurs, le désarmement anticipé de la frégate *Suffren* constitue une véritable rupture capacitaire.

S'agissant de la gendarmerie, j'irai un peu à l'encontre des propos tenus par Georges Lemoine. Nous devons sur tous ces bancs saluer le sens du devoir, l'abnégation, et le dévouement des gendarmes dans l'exercice de leurs missions. Nous savons bien ici, pour être en contact avec eux au niveau départemental, qu'ils sont corvéables à merci. Or, alors que leur temps d'activité est déjà de 45 heures, ils connaissent actuellement, du fait de la mise en place de la réduction du temps de travail, des contraintes supplémentaires qui rendent leurs conditions de vie difficiles et qui affectent leur vie familiale.

Monsieur le ministre, au nom de tous ces gendarmes, je souhaite que le maximum soit fait en leur faveur. Vous allez nous annoncer, paraît-il, des décisions les concernant. J'aimerais que leur abnégation et leur dévouement fassent l'objet de la reconnaissance et du Gouvernement et de la représentation nationale.

En conclusion, monsieur le ministre, le groupe UDF ne peut que marquer son désaccord avec un budget qui se contente de repriser les accrocs que la politique budgétaire du Gouvernement a provoqués dans notre tissu de défense. C'est un peu humoristique.

M. le ministre de la défense. C'est surtout parfaitement impartial !

M. Michel Voisin. Vous déployez certes des efforts, mais vous vous trouvez un peu dans la situation d'un bricoleur de génie (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)...

M. Charles Cova. Le Géo Trouvetout de la défense ! (Sourires.)

M. Michel Voisin. ... qui pose consciencieusement ses pièces pour tenter de parer au plus pressé.

Les événements récents démontrent – hélas ! – que l'on ne peut plus aujourd'hui se contenter d'amateurisme en matière de sécurité et qu'il convient d'envisager l'avenir de nos forces armées avec de véritables perspectives, dans l'intérêt de nos concitoyens mais aussi de la France. Dans ces conditions, le groupe UDF votera contre le projet de budget de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Clary. Sans blague !

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord réaffirmer ici, avec d'autres, l'impérieuse nécessité d'avoir un réel débat impliquant l'ensemble des parlementaires sur le rôle de la force armée aujourd'hui, et pas seulement ceux qui sont membres de la commission de la défense, même si les travaux de cette dernière, sous la présidence de M. Paul Quilès, présentent beaucoup d'intérêt.

En effet, les conflits récents et l'actualité internationale posent de façon encore plus aiguë la question du cadre approprié et de la légitimité démocratique des interventions, de la justification et des conditions du recours aux forces armées, dont nous ne contestons pas la nécessité dans certaines circonstances tragiques. A cet égard, même si d'importantes réformes sont en cours ou à mener, l'ONU devrait pleinement et en toute indépendance jouer son rôle de garant du droit international et l'Union européenne avoir, en tant que telle, une politique étrangère cohérente et ne plus se contenter d'un « supplément d'âme » aux diplomaties de ses Etats membres, souvent rivales ou définies dans des groupes informels.

Pour en revenir à proprement parler au sujet qui nous intéresse cet après-midi, je souhaite que nous nous interroguions sur la pertinence des nouvelles orientations au regard de la situation internationale. Vu le peu de temps qui m'est imparti, je consacrerai mon intervention à deux aspects particuliers de ce projet de budget.

En premier lieu, le budget est marqué par une nette augmentation des crédits des équipements nucléaires. Ceux-ci s'élèvent à 2 683,2 millions d'euros, soit 17,6 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à l'an dernier, et les autorisations de programme pour ces mêmes équipements s'accroissent de 22 %. Cette très forte augmentation est étonnante et sans commune mesure avec les crédits d'équipements militaires qui, eux, progressent de 0,7 %. L'augmentation des crédits destinés aux armes nucléaires est donc dix-huit fois plus importante que pour l'ensemble des crédits militaires.

M. Charles Cova. Eh oui, ça coûte cher !

Mme Marie-Hélène Aubert. C'est bien le problème !

Quelle autre explication pour ce budget disproportionné que l'application prématurée, selon nous, de la loi de programmation militaire qui, effectivement, prévoit ces orientations ? Bien sûr, le projet de loi de programmation a été examiné en conseil des ministres, mais c'était en juillet dernier, et bien des choses ont changé depuis. De plus, il n'a pas encore été présenté devant la représentation nationale.

M. Charles Cova. Eh oui !

Mme Marie-Hélène Aubert. La loi de programmation militaire 2003-2008 prévoit en effet la construction d'un quatrième sous-marin nucléaire de nouvelle génération, le programme de missiles M 51 adaptés au quatrième sous-

marin nucléaire lance-engins, le programme de têtes nucléaires adaptées au M 51, le programme de simulation des essais nucléaires – dont le laser Mégajoule – destiné à la mise au point de nouvelles têtes nucléaires, etc.

Cette augmentation prélude à ladite modernisation des forces nucléaires françaises, qui est en contradiction avec l'esprit du traité de non-prolifération ratifié par ailleurs par la France et avec les engagements verbaux de la diplomatie française de lutter contre la prolifération nucléaire. La priorité à l'armement nucléaire contrecarre, de fait, la possibilité pour la diplomatie française d'avoir un rôle majeur dans une initiative internationale de désarmement, nucléaire en particulier, et de s'opposer de façon crédible au nouveau bouclier anti-missile américain.

A cet égard, est-il toujours exact que comme l'a montré, hier soir, à la télévision, le documentaire de Dominique Lorentz, l'Iran détient encore actuellement 10 % des parts d'Eurodif, structure multinationale lancée par la France et visant à fournir ses actionnaires en uranium enrichi ?

De plus, comment ne pas être choqués par le contraste saisissant entre le discours officiel martelant la « stricte suffisance » en matière nucléaire, et cet effort non explicite, non discuté et non adéquat à la situation ?

Cela me conduit à mon second point : y a-t-il un choix de sécurité collective européenne exprimé dans ce budget ?

Dans la présentation de ce budget, il est indiqué que ce dernier intègre pleinement les avancées de la défense européenne mais qu'il ne tranche pas sur des programmes européens et reste essentiellement dans une optique nationale.

En effet, l'essentiel des crédits est destiné à des programmes nationaux, parfois au détriment de projets européens : on préfère le Rafale à l'Eurofighter, le char Leclerc à un char européen, etc. Cette politique est-elle vraiment durable à terme ? Non.

N'est-on pas ici en face d'une logique tristement connue : la subvention des entreprises françaises d'armement dans un but de vitrine d'exportation, alors même que ces exportations coûtent cher à notre pays, ce qui a été épinglé et largement décrit par la Cour des comptes ? L'organisation de salons d'armement à Paris, tels EuroSatory, Euronaval ou encore le salon aéronautique du Bourget et, la semaine prochaine, du salon Milipol, ne fait-elle pas de notre pays un centre névralgique de la course aux armements ?

A l'heure où la sécurité mondiale a besoin de choix stratégiques, d'engagement résolu dans la prévention des conflits, de réflexions menées en commun sur la pertinence et le choix des armes, la France peut-elle se satisfaire d'une concertation européenne visant exclusivement des accords de non-concurrence en matière d'exportation d'armement, certes plus transparents ? Ce partage des marchés est mal dissimulé au demeurant par un code de conduite, sorte de *gentlemen's agreement* qui n'est en rien un moyen de limiter le commerce des armes. Va-t-on enfin réfléchir à temps sur les possibles mauvaises utilisations des armes que nous vendons ? Si ce n'est l'éthique, que la prudence au moins nous guide ! Est-on si certain de la stabilité de nos deux principaux acquéreurs d'armes, le Pakistan et l'Arabie saoudite ?

Voilà pourquoi nous réaffirmons notre opposition résolue à l'engagement d'un nouveau programme nucléaire français, qu'il passe par la miniaturisation type laser Mégajoule ou par un quatrième sous-marin nucléaire et tout ce qui s'ensuit.

En conclusion, il nous semble aussi que les questions de défense ne relèvent pas que des militaires, même si le recours à une force armée peut être justifié selon des critères, des conditions et des mandats dont, hélas ! on ne débat pas assez. Elles relèvent également de l'intervention civile, par le biais de vraies politiques de prévention des conflits ou de l'action politique et diplomatique, ou encore grâce au rôle des grandes ONG dans lesquelles de plus en plus de jeunes souhaitent s'impliquer. La disproportion entre les dépenses strictement militaires et les dépenses de sécurité de type civil est, à cet égard, révélatrice et choquante.

La formation des personnels, des hommes pour des missions dans le cadre de l'ONU et de l'OSCE demandent aussi des moyens conséquents. Aucun conflit ne peut, en effet, se régler durablement par la technologie militaire, qui connaît une nouvelle fuite en avant aujourd'hui. Pour parvenir à des règlements durables, il faut aussi compter sur la capacité des hommes et des femmes à organiser plus intelligemment et plus généreusement les relations et les rapports de force entre les nations et à œuvrer, sans cesse et partout, pour l'accès de tous aux droits les plus élémentaires. L'illusion technologique peut être, dans ce domaine comme dans d'autres, porteuse de bien des gaspillages et des désastres. En attendant la concrétisation d'une conception nouvelle plus adaptée aux enjeux d'aujourd'hui de notre politique étrangère et de défense, les députés Verts voteront contre ce projet de budget pour 2002, pour les raisons que je viens d'évoquer.

M. le président. La parole est à M. Alain Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le présent projet de budget s'inscrit dans la loi de programmation militaire 1997-2002 et en constitue la dernière annuité. Il apparaît donc, à ce titre, particulièrement important et symbolique, car révélateur des prochaines orientations et priorités militaires de la France. C'est donc avec une attention redoublée que je l'ai examiné.

Que nous apprennent les crédits alloués à la défense pour l'exercice 2002 ? Je souhaiterais formuler, à ce sujet, plusieurs observations, certaines positives, d'autres, beaucoup plus critiques !

Mon propos s'articulera autour de quatre points essentiels : le fonctionnement de nos forces ; leur niveau d'équipement ; le devenir de nos industries d'armement ; et enfin, l'importance d'une force européenne.

En ce qui concerne les dotations du titre III, consacrées au fonctionnement, leur progression sensible se révèle globalement satisfaisante et permet l'adoption de mesures nouvelles et ciblées en faveur des personnels. Les mauvaises langues pourront, certes, dire que cette revalorisation fait figure d'un simple rééquilibrage à la suite de plusieurs années de rigueur excessive.

Vous êtes en effet au pouvoir depuis bientôt cinq ans, et la situation tendue qui en avait en partie résulté avait d'ailleurs amené le chef d'état-major des armées à sortir de sa réserve l'année dernière et à dénoncer un état de surchauffe !

Le budget que vous nous proposez, en permettant d'augmenter le recrutement, de favoriser l'évolution interne ou encore de revaloriser les plus bas salaires, répond aux principales demandes de nos différentes forces. Il permet, en outre, d'atteindre, en grande partie, l'objectif fixé par la loi de programmation et qui prévoyait une diminution globale des effectifs de l'ordre de 23 %.

Le résultat en matière de professionnalisation des armées se révèle donc satisfaisant ; même s'il reste à bâtir, pour la France, un véritable budget d'armée professionnelle, à l'instar du Royaume-Uni.

Pour l'heure, je ne peux m'empêcher de saluer les efforts, la rigueur et la discipline dont ont témoigné les différentes forces. Peu d'administrations seraient parvenues à se réformer aussi profondément et en un temps aussi court.

L'armée de terre, la marine et l'armée de l'air ont, en effet, dû faire face à d'importantes restructurations puisque leurs crédits de fonctionnement ont diminué, respectivement de près de 25 %, 13 % et 17 % pour accompagner la baisse des effectifs. Seule la gendarmerie a vu ceux-ci évoluer positivement.

C'est d'ailleurs à ce sujet qu'intervient ma première critique.

En effet, s'il y a eu une progression de l'ordre de 5 % environ, celle-ci semble bien modeste au regard des sollicitations de plus en plus nombreuses dont fait l'objet la gendarmerie, et je tiens à lui rendre hommage. Comment ne pas s'inquiéter, en effet, d'une charge de travail parfois à la limite du supportable ?

En outre, une part importante des créations de postes s'est trouvée neutralisée par la déflation des effectifs.

La mauvaise humeur manifestée par la garde républicaine en octobre dernier, geste sans précédent, témoigne donc d'un malaise bien réel.

M. Yves Fromion. Mais non, mais non ! Tout va bien !

M. Alain Moyne-Bressand. Le directeur de la gendarmerie a parlé, à la suite de cet incident, d'une inquiétude des gendarmes de ne pouvoir faire face à leurs missions. Il a souligné que cette inquiétude portait sur plusieurs points : trop de tâches, l'arrivée de l'euro, le renforcement de Vigipirate, l'augmentation de la délinquance, et les nouvelles procédures liées à la loi sur la présomption d'innocence, avec des moyens matériels insuffisants pour les accomplir et un risque de voir le statut militaire décrocher du statut civil.

Or, monsieur le ministre, le budget que vous nous avez initialement présenté ne me semble pas à même d'atténuer le malaise et le manque de considération ressenti dans la gendarmerie. Allez-vous financer leurs gilets pare-balles, qu'ils achetaient sur leurs propres deniers jusqu'à maintenant ?

M. le ministre de la défense. Etes-vous sûr de votre information, monsieur Moyne-Bressand ?

M. Alain Moyne-Bressand. Des gendarmes m'en ont parlé, et je souhaite qu'ils puissent vous en faire part.

M. le ministre de la défense. Vous ne me répondez pas que vous êtes sûr !

M. Alain Moyne-Bressand. Cela vient des gendarmes.

M. le ministre de la défense. Je rends hommage à votre honnêteté intellectuelle.

M. le président. Poursuivez, monsieur Moyne-Bressand, s'il vous plaît !

M. Alain Moyne-Bressand. Sans doute soucieux de réparer cet oubli, vous avez déclaré mardi matin à la radio que vous vous apprêtiez à créer de nouveaux postes. Tant mieux. Est-ce exact ?

J'en arrive au second volet de mon intervention, celui consacré à l'équipement.

A cet égard, j'ai la désagréable impression, monsieur le ministre, mais je compte sur vous pour me détromper, que les crédits d'équipement ont servi de simples variables

d'ajustement afin de financer les dépassements de dépenses de personnel. Il s'agit d'une attitude, à mes yeux, irresponsable.

Le résultat est d'ailleurs sans appel puisque un retard considérable a été enregistré sur les différents programmes d'équipement de nos forces armées. A la fin de l'exercice 2000, on déplorait déjà un déficit de 58 milliards de francs par rapport à l'objectif fixé. Si ce rythme est maintenu, ce sont au moins 86 milliards de francs qui manqueront à la fin de cette année.

Ce manque de crédits laisse présager une jonction difficile avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de programmation 2003-2008, à tel point qu'en plus du bouleversement de la situation internationale à la suite des attentats du 11 septembre, certains militaires parlent déjà de la prochaine loi de programmation militaire comme d'un texte mort-né ! Le niveau de capacité opérationnelle, déjà préoccupant aujourd'hui, risque de se retrouver dégradé avec un vieillissement du parc.

L'état du matériel se révèle tout aussi inquiétant. La nécessité de faire aboutir certains grands programmes a, en effet, absorbé l'essentiel des ressources n'autorisant qu'une valorisation partielle des équipements existants. Le niveau d'engagement de nos alliés, notamment en matière de transport, ne peut être atteint par la France. C'est donc la crédibilité de notre pays sur la scène internationale qui est mise en cause, crédibilité déjà mise à mal à cause de l'état de notre flotte.

Pour des raisons aussi incroyables que le simple manque de pièces de rechange, la flotte des soixante-seize bâtiments de combat de la marine n'est actuellement opérationnelle qu'à hauteur de 65 % alors que le taux considéré comme normal de 80 %.

Parler de la flotte française m'amène d'ailleurs à soutenir le vœu prononcé par le Président de la République, Jacques Chirac, lors de sa visite à la base navale de Toulon, d'accélérer le lancement d'un deuxième porte-avions afin de doter en permanence la France d'un groupe aéronaval en mer.

Enfin, les restrictions de crédits dans le domaine de l'équipement des forces posent inexorablement la question du devenir de l'industrie d'armement.

Cette transition me permet d'aborder le troisième et avant-dernier point de mon propos.

Dans un rapport rendu public le 24 octobre dernier, les magistrats de la Cour des comptes ont sévèrement critiqué la gestion des industries d'armement encore dans le giron de l'Etat. Ils en ont appelé – j'approuve cet appel – à une modernisation urgente. Vous en êtes bien d'accord, mais vous êtes pris dans une majorité qui vous contraint de ne pouvoir aller plus vite.

La situation de GIAT Industries est particulièrement préoccupante. Ces anciennes manufactures de l'armée de terre subissent en effet depuis dix ans la baisse drastique des dépenses militaires sans que l'outil industriel ait été redimensionné à temps. Fleuron de GIAT Industries, le char Leclerc n'a été, par exemple, commandé qu'à 406 exemplaires au lieu des 1 400 prévus à l'origine !

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis. La faute à qui ?

M. le ministre de la défense. Quelle est votre suggestion à cet égard ?

M. Alain Moyne-Bressand. De mettre les moyens.

M. le ministre de la défense. Combien ?

M. Yves Fromion. Ceux qui gouvernent doivent assumer !

M. le président. Poursuivez, monsieur Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. L'état de la direction des constructions navales, la DCN, n'est guère plus enviable. Les arsenaux qui fabriquent et entretiennent nos sous-marins, frégates et porte-avions ont gardé un statut d'administration. Or celui-ci freine leur compétitivité et rend impossible toute alliance internationale. Ces difficultés d'adaptation sont d'autant plus graves qu'elles affectent directement la capacité opérationnelle de nos armées.

Certes, un changement de statut est en cours, mais j'ai cru comprendre, monsieur le ministre, que plusieurs syndicats de la DCN refusaient vos propositions. Pouvez-vous nous donner des éclaircissements à ce sujet ? Il est normalement prévu que le changement de statut de la direction sera validé lors de la prochaine loi de finances rectificative dont l'examen est prévu pour le 4 décembre 2001. Pouvez-vous confirmer cette date ou espérez-vous faire passer ce changement en catimini ?

Le dernier point de mon intervention portera sur la dimension européenne.

Nous ne pouvons que regretter que l'Europe de la défense soit si peu présente dans les conflits internationaux. Certes, l'Eurocorps s'est distinguée au Kosovo, mais il s'agit de l'unique précédent. Les événements afghans montrent bien qu'une défense européenne commune n'existe toujours pas puisque ce sont quelques Etats membres qui, de manière individuelle, vont envoyer des forces sur le terrain.

Lors du Conseil d'Helsinki en 1999, une décision a été prise de doter l'Union d'une force de réaction rapide : la FRR, dont la mise en œuvre est prévue pour 2003. La France devrait alors participer aux engagements de capacités européennes à hauteur de 20 %, objectif annoncé dans la prochaine loi de programmation. Monsieur le ministre, la France sera-t-elle bien capable de prendre part à la FFR comme prévu ?

Lorsqu'on réduit exagérément ses dépenses militaires, on se condamne très vite à ne plus peser dans les affaires du monde. En quelques années, notre budget de la défense est passé de 3 % à à peine 2 % du PIB. Il y a fort à parier que l'exécution de la programmation qui nous est proposée nous fera chuter plus bas encore avant 2008.

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis. C'est vous qui l'avez baissé le plus.

M. Charles Cova. Ils ne seront plus au pouvoir !

M. Alain Moyne-Bressand. Pour toutes ces raisons, le groupe Démocratie libérale ne votera pas ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, comme l'ont souligné les différents rapporteurs, le projet de budget pour 2002 permet l'achèvement du processus de professionnalisation des armées ; il anticipe budgétairement la fin du service national proposée par votre gouvernement en juin dernier et il favorise la montée en puissance de nouvelles catégories de personnels militaires ; il concrétise globalement l'accomplissement cohérent des objectifs fixés par la loi de programmation militaire ; il permet aux armées et aux industriels de renouer avec une meilleure visibilité et lisibilité en termes d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, l'Europe de la défense est aussi présente dans les orientations budgétaires proposées et participe à la consolidation des programmes industriels réalisés en coopération.

Enfin, ce projet de budget reste pertinent après les attentats de New York et de Washington, même si nous prenons en compte les éléments de réflexions nécessaires.

Sa croissance est de 2,3 % pour les rémunérations des personnels et de 2,5 % pour le fonctionnement des armées. Le titre III enregistre une évolution positive qui marque l'attention particulière portée par votre gouvernement en faveur des personnels, pour le fonctionnement courant et pour le niveau d'activité des forces. Par ailleurs, cette politique de rémunération valorise les compétences acquises et propose des mesures d'intéressement et des mesures indemnitaires.

En matière de défense, on l'a déjà vu, on l'a entendu, comme sur d'autres dossiers intéressant les Français, l'opposition préfère, par des commentaires excessifs, pour ne pas dire démagogiques (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)...

M. Gérard Charasse. Tout à fait !

M. Yves Fromion. La vérité vous gêne !

M. Gérard Charasse. C'est la réalité qui vous gêne vous !

M. Guy-Michel Chauveau. ... occulter les retards de paiement qu'elle a accumulés au tout début de cette loi de programmation militaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mes chers collègues, si vous souhaitez orienter cette discussion vers une confrontation des bilans, j'y suis tout à fait prêt.

La présentation de la future loi de programmation militaire, d'ailleurs adoptée en conseil des ministres au mois de juillet dernier, a suscité la multiplication des tribunes libres, surtout de la part de certains collègues de l'opposition qui se sont exprimés.

M. Yves Fromion. C'est bien leur droit !

M. Charles Cova. Ce n'est tout de même pas interdit !

M. Guy-Michel Chauveau. Chacun a pu constater que, à de très rares exceptions près, l'opposition persistait aujourd'hui dans un discours stigmatisant une incapacité de la gauche à assurer la crédibilité de notre défense.

M. Yves Fromion. Pas la gauche, vous !

M. Guy-Michel Chauveau. En matière de responsabilité il est vrai que nous avons sans doute beaucoup de leçons à recevoir de la part de ceux qui ont soutenu, par exemple, la reprise des essais nucléaires avec les conséquences que l'on sait et mis la France au ban des nations. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* Et je ne parle pas de l'état de nos relations avec nos plus proches voisins pendant cette même période.

M. Yves Fromion. C'est une plaisanterie ! Quel démagogue !

M. Michel Voisin. N'importe quoi !

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. C'est la réalité !

M. Guy-Michel Chauveau. Comme je suis un fervent partisan du débat contradictoire, je rappellerai à cette tribune le bilan de vos prédécesseurs, monsieur le ministre.

Entre 1995 et 1997, certains, à droite, ont voulu jouer la politique des gros bras mais les différents budgets de la défense qui nous ont été proposés ont subi des assauts budgétaires que chacun connaît ici.

M. Michel Voisin. Cela n'a pas fait 68 milliards !

M. Guy-Michel Chauveau. Je n'insisterai pas non plus, car chacun s'en souvient, sur les propositions formulées par Jacques Chirac en 1991.

M. Yves Fromion. Faut-il vous rappeler la situation que vous nous aviez laissée ?

M. Guy-Michel Chauveau. Il avait en effet souhaité un niveau de dépenses militaires à hauteur de 4,5 % du PIBM.

Je préfère rappeler quelques chiffres simples : en 1994, 7 milliards de glissement sont intervenus sur le titre V, dont les dotations ont été ramenées de 95 à 88 milliards.

M. Michel Voisin. Vous êtes déjà en campagne !

M. Guy-Michel Chauveau. Il ne faudrait pas oublier non plus, comme on le fait souvent, monsieur le président de la commission de la défense, les quelque 20 milliards qui ont disparu pendant l'exécution des budgets de 1995 et de 1996.

Tout à l'heure, M. Meylan a été très correct, je le reconnais, quand il a rappelé que les intérêts moratoires étaient tombés, de 1996 à 2001, de quelque 110 millions d'euros à 17 millions d'euros.

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. Voilà la réalité des chiffres !

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, le travail que vous avez accompli au sein de ce gouvernement avec le Premier ministre a atteint son objectif.

M. Michel Voisin. La campagne est lancée !

M. Guy-Michel Chauveau. Le taux d'exécution des crédits ouverts en loi de finances initiale s'améliore. La réduction des coûts est assurée par les réformes internes engagées au sein de la DGA. Les améliorations de procédure comptable sont effectives et, grâce aux commandes pluriannuelles, vous avez pu aussi rassurer les industriels.

M. Michel Voisin. Qui les a mis en place ?

M. le ministre de la défense. J'ai lancé la formule en 1998 !

M. Guy-Michel Chauveau. Aujourd'hui, la droite veut profiter d'un contexte d'incertitude pour exiger, dans l'urgence, des crédits supplémentaires afin que notre pays puisse répondre à tout type de menace, pour ne pas dire à n'importe quoi. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Yves Fromion, Quelle démagogie !

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. C'est vous qui êtes démagogue !

M. Yves Fromion. Les militaires apprécieront votre attitude !

M. Guy-Michel Chauveau. Si l'objectif est louable, la méthode est mauvaise. Pour des responsables politiques, il y a toujours des enseignements à tirer des crises et tous les acteurs de la défense, quels qu'ils soient, doivent participer à leur analyse.

L'un des objectifs de la professionnalisation annoncée de manière unilatérale et sans débat préalable par le Président de la République, était de réduire les coûts. Or qu'avons-nous constaté à cet égard ?

Certes, nous savons tous que le titre III était difficile à tenir et que son volume avait été largement sous-estimé. Comme le dit un collègue d'une circonscription voisine

dans un grand quotidien du matin : « Le pari de la professionnalisation a certes été gagné mais au prix d'un retard important en matière d'équipement tant les coûts de fonctionnement d'une armée professionnelle ont été sous-estimés. » Ce sont les vôtres qui le disent.

M. Yves Fromion. Je l'ai dit !

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. Voilà la vérité : c'est de votre faute !

M. Charles Cova. Nous n'avons pas la même lecture de la situation !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Guy-Michel Chauveau. Grâce à votre action, monsieur le ministre, le budget 2002 permettra un retour à un niveau satisfaisant parce que le Gouvernement a poursuivi la réforme avec la maîtrise requise.

Aujourd'hui, il faut se féliciter d'une professionnalisation sans à-coups majeurs et l'anticipation de la suspension du service national ce mois-ci confirme que le ministère de la défense et les états-majors ont réussi la mise en œuvre de cette réforme d'ampleur. Mais je partage tout de même, monsieur le ministre, les remarques de mon collègue rapporteur, Jean-Claude Sandrier, sur le problème des effectifs des personnels civils.

Puisque nos collègues de l'opposition le souhaitent, je reprendrai les déclarations du secrétaire général du RPR, M. Serge Lepeltier, qui a reconnu, mardi dernier, que la réforme des armées était la grande réussite du septennat et, j'ajoute, de cette législature ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Michel Voisin. Récupération !

M. Guy-Michel Chauveau. Le groupe socialiste apprécie, comme il apprécie, d'ailleurs, qu'aucune ligne n'apparaisse dans le prétendu dépôt de bilan de Lionel Jospin que le RPR a publié récemment, pour critiquer la politique gouvernementale en matière de défense. Cela signifie, monsieur le ministre, que même du côté droit de l'hémicycle, on a globalement approuvé les choix opérés depuis cinq ans.

J'en reviens à un discours peut-être plus serein, pour souligner que personne n'aurait intérêt à diaboliser l'exécution de la présente loi de programmation.

Un taux de réalisation de 94 % et, pour les effectifs, de 99 % se passe de commentaires.

J'aurais voulu, mais le temps m'est compté, parler de la gendarmerie. Du reste, M. Lemoine l'a fait excellemment. Et je sais que vous êtes un homme du concret, monsieur le ministre.

Mes chers collègues de l'opposition, il ne sert à rien d'agiter le chiffon rouge, comme vous le faites régulièrement le mardi et le mercredi, de dire que c'est le Gouvernement qui crée la violence, car jouer les pyromanes, c'est refuser d'avoir le sens de l'Etat et la responsabilité de la nation. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cette responsabilité, nous savons quant à nous en faire preuve, les gendarmes aussi.

M. Charles Cova. Qu'est-ce que cela a à voir ?

M. Guy-Michel Chauveau. Ce sont des militaires !

A ce petit jeu, c'est le statut qui pourrait être mis en péril.

M. Yves Fromion. Que racontez-vous là ? Vous ne faites pas partie de la caste des Parfaits !

M. le ministre de la défense. Quelle intolérance, quel manque de contrôle !

M. le président. Allons, monsieur Fromion !

Et vous, monsieur le ministre, laissez-moi présider, s'il vous plaît !

M. le ministre de la défense. J'ai le droit d'être choqué par une telle intolérance !

M. le président. Vous le direz après, si vous le voulez bien.

Poursuivez, monsieur Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Je conclus sur l'Europe de la défense. Elle progresse, lentement certes, mais, avec nous, sûrement : mise en place de la force d'action rapide européenne, qui va voir le jour d'ici à 2003, et des structures politico-militaires qui ont été créées à Bruxelles à la suite du sommet de Nice ; dans le domaine de l'armement, projets européens regroupant de nombreux pays, comme l'avion de transport A400M, le missile Meteor, l'OCCAR, et volonté avec la LOI d'aller encore plus loin pour l'avenir. Tout cela est à mettre, depuis quatre ans, au registre des acquis.

Les sujets d'échange et de discussion sont nombreux. Il y a bien sûr l'analyse du contexte international et la lutte contre la prolifération, et nous aurons sans doute un nouveau débat dans les semaines qui viennent, ou après la conférence d'amélioration des capacités, chargée notamment de lister les lacunes capacitaires.

Et si j'insiste sur ce point en conclusion, c'est parce que je crois qu'il faut engager la réflexion, même sur des aspects conjoncturels ou structurels, afin de proposer à l'OTAN et à l'ONU des dispositifs qui puissent constituer des interfaces avec les organisations non gouvernementales, dans le but de protéger les populations que nous devons, que l'ONU doit protéger. Si nous avions mis en place, à la suite des missions de Petersberg, le concept de gestion politico-militaire, comme nous l'avons vu appliquer, d'ailleurs, pendant deux ou trois jours à Pristina, il nous serait utile aujourd'hui à Kaboul.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre et pour toutes les réussites que nous vous devons depuis quatre ans, le groupe socialiste votera les crédits de votre ministère. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat sur les crédits du ministère de la défense présente cette année un intérêt exceptionnel puisqu'il nous autorise à mettre en perspective la loi de programmation militaire 1997-2002 qui s'achève et la mise en œuvre qui en a été faite par le Gouvernement.

Vous revendiquez, monsieur le ministre, avec votre majorité, d'avoir conduit pour la première fois, ou en tout cas depuis longtemps, une loi de programme à son terme. Soyons clairs. La professionnalisation ayant été engagée de façon quasi irréversible par le gouvernement qui vous précédait...

M. Robert Gaïa. Il ne fallait pas dissoudre !

M. Yves Fromion. ... vous n'aviez d'autre issue que de la conduire à son terme, bon gré mal gré, sauf à remettre en cause les engagements concomitants de la France dans les Balkans, qui justifiaient d'ailleurs la pertinence du choix de la professionnalisation voulue par le Président de la République, et que vous aviez d'ailleurs contestée.

M. Paul Quilès, *président de la commission de la défense nationale.* Mais c'est nous qui l'avons votée !

M. Yann Galut, *rapporteur pour avis.* Et c'est nous qui l'avons fait !

M. Yves Fromion. Voilà qui relativise donc les mérites que vous vous attribuez et dont vous avez du mal à convaincre les observateurs un tant soit peu avertis. En fait, vous atteignez le terme de la LPM dans la situation d'un coureur automobile qui franchit la ligne d'arrivée en poussant sa voiture, la mécanique n'ayant pas résisté jusqu'au bout ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Voisin. Y a-t-il un pilote dans la voiture ?

M. Yves Fromion. Une armée vous le savez, ce sont d'abord des soldats, hommes et femmes. Je crois que nous serons tous d'accord pour reconnaître l'extraordinaire performance de nos personnels militaires qui ont assuré la professionnalisation de nos unités, sans crise, sans vain débat, dans le seul souci de donner à la France l'outil militaire adapté à notre époque, dont elle a besoin pour tenir son rang.

Mais ce qui a forcé l'admiration des armées étrangères, c'est que cette mutation n'a pas entravé la capacité d'agir de nos forces armées dans le règlement des conflits en Europe ou ailleurs.

M. Robert Gaïa. Parce que nous avons un grand ministre !

M. Bernard Cazeneuve. Il est meilleur que M. Millon !

M. Yves Fromion. Sans doute M. Richard n'est pas le plus mauvais ministre de la défense que nous ayons eu ! *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Une mutation qui n'a pas entravé la capacité d'agir de nos forces armées, disais-je.

Un tel exploit, unique dans les annales des vaines tentatives pour réformer notre Etat, mérite considération et reconnaissance.

Hélas, on n'en est pas vraiment là !

Permettez-moi de citer quelques extraits d'un rapport de synthèse sur le moral :

« Les armées ont accompli un gigantesque effort de transformation. Or face à cet effort sans précédent, la nation répond par une indifférence polie qui blesse profondément les militaires. (...) »

« Outre les problèmes de rémunérations, le sentiment que les arbitrages financiers sont systématiquement défavorables aux armées (...) fait l'unanimité. »

« Les personnels ne peuvent que constater l'inadéquation des ressources aux missions confiées. »

« Les sujétions croissantes liées aux opérations extérieures, les sous-effectifs chroniques, les difficultés de recrutement de personnels civils complémentaires, le manque d'entraînement, génèrent un profond malaise. (...) »

« Il existe un nombre élevé de matériels indisponibles ou vétustes et il est actuellement quasi impossible de satisfaire les besoins parfois les plus immédiats, dans des délais raisonnables ! (...) »

« Force est de constater que les armées vont mal. Il y a sans aucun doute "une tentation syndicale" qui s'installe progressivement : faut-il faire du bruit pour être entendu ! (...) »

« Les personnels des armées, compétents, fidèles et conscients du rôle important qui est le leur au sein de la nation, demandent des moyens matériels et financiers en adéquation avec les missions, souvent à haute responsabilité, qui leur sont confiées. »

A vous entendre, monsieur le ministre, je pense que nous n'avons pas dû lire le même rapport sur le moral. Mais je sais que vous n'ignorez rien de ce mal-être qui gagne en profondeur. Il ne sert à rien de l'attiser comme

il ne sert à rien non plus de le nier ou de le minimiser. Il n'est pas honnête de faire croire, comme on l'a entendu tout à l'heure, que le coût de la professionnalisation a été sous-estimé. La démonstration a été faite cent fois par les chefs d'état-major des armées. On peut affirmer qu'à structures comparables, les crédits RCS dans le projet de loi de finances 2002 sont en totale cohérence avec l'annuité correspondante de la loi de programmation. Il y a en fait un réel problème de mise à niveau de la condition militaire, que votre gouvernement n'a pas su ou voulu prendre en compte.

M. le ministre de la défense. Vos affirmations sont contradictoires !

M. Yves Fromion. La situation très difficile de nos armées prend un tour particulièrement aigu dans la gendarmerie. Et je renvoie M. Lemoine au sévère constat de notre collègue, M. Poujade, en commission.

L'accroissement des charges de travail, la montée de l'insécurité font ressortir l'insuffisance des effectifs en gendarmerie. Cela ne pouvait pas, à l'évidence, être anticipé lors de l'élaboration de la loi de programmation militaire.

M. Robert Gaïa. Pourquoi ?

M. Jean-Claude Sandrier. Mais si !

M. Yves Fromion. Le déficit actuel est de 3 500 sous-officiers. Mais, au-delà de son comblement, c'est environ 7 000 postes supplémentaires qui seraient nécessaires à la gendarmerie. On n'en prend pas le chemin alors que le ministre de l'intérieur promet le recrutement de nouveaux policiers pour apaiser la grogne de ses troupes.

A ces difficultés viennent s'ajouter l'insuffisance criante des crédits de vie courante accordés à nos unités. Est-il normal qu'il faille un an et demi pour remplacer le toit emporté par la tempête de décembre 1999 du modeste bâtiment de commandement d'un régiment, et sans doute six mois supplémentaires pour refaire l'intérieur totalement dégradé par les intempéries ? Aurait-on toléré cela pour une caserne de sapeurs-pompiers ?

Que dire de l'état de certaines brigades de gendarmerie ou des locaux de nos garnisons dédiés à l'hébergement de militaires du rang ou de sous-officiers ?

Ce tableau est sombre, dira-t-on. Oui, sans doute, mais il reflète la réalité humaine de nos armées.

Pour tenter de faire face aux dépenses de personnels, vous avez rogné sur les crédits de formation et d'entraînement. Pourtant vous reconnaissez, monsieur le ministre, que la question de l'entraînement est capitale pour une armée de professionnels. D'abord, parce que ces gens exposent leur vie et qu'il nous appartient de réduire leur prise de risques, mais aussi parce que leur aptitude au combat et leur capacité morale à surclasser l'adversaire sont directement liées à la qualité de leur formation et de leur équipement.

Or, depuis 1997, nos personnels militaires ont un potentiel d'entraînement très sensiblement inférieur aux normes OTAN, le point le plus critique étant le sous-entraînement grave des pilotes d'hélicoptères de l'ALAT qui s'inquiètent de leurs capacités opérationnelles.

Je terminerai ce rapide état des lieux consacré à nos personnels en évoquant les réserves militaires. En ce domaine également, la situation est préoccupante. Si la gendarmerie, sur les 50 000 postes de réservistes prévus à terme, peut faire état de 9 000 contrats ayant abouti à une participation annuelle moyenne de dix-sept jours par réserviste, la situation est nettement moins avancée dans les autres armées.

Les causes en sont multiples, mais il est d'ores et déjà acquis que la loi sur les réserves n'est pas à la hauteur des objectifs, pourtant bien modestes, qu'elle s'était assignés et que les conditions faites aux réservistes, comme à leurs employeurs, sont inadaptées. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la préparation militaire n'attire plus personne et l'enthousiasme de nombreux réservistes ne cache plus le doute grandissant sur l'intérêt que votre ministère leur porte effectivement. Ce ne sont pas les dotations budgétaires pour 2002 qui les rassureront. Pourtant les réserves constituent le vivier indispensable aux unités d'active et le moyen le plus direct pour tonifier le lien entre l'armée et la nation, que les discours et les pétitions de principe ne permettront pas longtemps de maintenir efficacement.

Tout cela me porte à dire, monsieur le ministre, que nos personnels militaires sont aujourd'hui confrontés à un choix douloureux : soit être considérés comme la variable d'ajustement de la politique gouvernementale, soit incarner les dividendes de la paix, soit encore être les oubliés de la croissance. Rien en tout cas qui soit bien exaltant.

J'ai évoqué, il y a un instant, la ferme et légitime revendication des personnels de nos forces armées relative aux équipements dont ils disposent. Personne ici ne peut contester le caractère alarmant de la situation.

Confronté à l'impossibilité de « piquer dans le tronc » du titre III de façon trop ostensible, vous vous êtes rabattu sur les crédits du titre V et là, vous avez donné toute votre mesure. Au nom de la solidarité pour l'emploi, vous avez justifié, en 1998, une revue des programmes en forme de réécriture du titre V sur un mode très mineur.

A l'époque, déjà, nous vous avons mis en garde, ici même, contre ce jeu dangereux dans le contexte de montée en puissance de la professionnalisation et de forte sollicitation de nos armées dans les différentes OPEX. Mais, la main sur le cœur, vous nous aviez donné l'assurance formelle de respecter vos engagements et vous vous faisiez fort de faire la leçon à ceux qui vous avaient précédé. Cette fière déclaration impressionna. Chacun aujourd'hui peut mesurer le caractère volatile de vos engagements comme celui des crédits militaires que vous gérez.

Le titre V a fait l'objet d'une sorte de pillage, au point que les responsables de notre défense confirment – et qui peut le contester ? – qu'il manque l'équivalent d'une annuité dans l'exécution de la loi de programmation militaire.

Mais les avanies budgétaires infligées à nos crédits d'équipement n'allaient pas en rester là. GIAT Industries allait s'affirmer comme un dilemme insoluble pour vous et dès lors catastrophique pour le budget de la défense. Plus de 20 milliards de francs ont été engloutis dans cette entreprise, que vous vous êtes révélé incapable de faire évoluer ! Il est vrai que vos prédécesseurs n'y étaient pas parvenus non plus. Vingt milliards, le prix d'un deuxième porte-avions,...

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Non, c'est moins !

M. Yves Fromion. ... ponctionnés pour rien sur le budget de la défense. Inutile de vous défendre en demandant à l'opposition d'avancer des propositions.

M. le ministre de la défense. Je n'essaie même pas !

M. Jean Michel, rapporteur pour avis. La droite a un électroencéphalogramme plat !

M. Yves Fromion. C'est vous qui gouvernez depuis quatre ans. Chacun ses responsabilités, mais nous verrons plus tard.

Le problème demeure aujourd'hui entier ou plutôt, comme aurait dit Coluche, il est encore plus entier qu'avant, du fait de la démotivation des personnels de GIAT Industries, des pertes de savoir-faire et des incertitudes lancinantes sur le plan de charge de l'entreprise.

Monsieur le ministre, votre projet de loi de finances 2002 s'inscrit dans la continuité déraisonnable des années passées.

Les chefs d'état-major, entendus en commission de la défense, ont tous fait état de leur grande inquiétude quant au niveau d'équipement de leurs armées respectives. Pour la première fois, l'expression de « risque de rupture capacitaire » a été employée.

Le PLF 2002 est « plombé » par une forte contraction des crédits de paiement et par une diminution des autorisations de programme. La procédure même des commandes globales, que vous avez eu le mérite, je le souligne, de mettre en œuvre, est remise en cause.

M. le ministre de la défense. Pardonnez-moi, mais vous avez parlé de diminution. Vous savez que vous avez tort : les autorisations de programme augmentent.

M. Yves Fromion. Vous me répondrez plus tard !

Tout aussi grave, le titre V « croupion » que vous présentez ne répond que marginalement au problème crucial de l'entretien des matériels et à leur maintien en condition opérationnelle. Si vous pensez que j'exagère,...

M. le ministre de la défense. Je pense simplement que vous vous trompez.

M. Yves Fromion. ... alors donnez-moi donc l'état de situation des tranches T1, T2 et T3 des chars Leclerc. Faites-nous le point sur la tranche T4, précisez-nous les conditions de rénovation de l'AMX 10 RC, parlez-nous du programme de revalorisation de l'AUF 1, éclairez-nous sur l'avancement réel du programme VBCI et, enfin, informez-nous sur la situation des marchés des rechanges et de réparation, pour ne citer que l'armée de terre, incontestablement la plus en difficulté et vraisemblablement la plus proche de la rupture capacitaire, notamment en matière d'aéromobilité. Mais je pourrais aussi vous demander des nouvelles du missile antichar Trigan, dont on ne sait s'il dépassera un jour la portée de tir des prochaines échéances électorales (*Sourires*).

Pour conclure, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés de la majorité, je voudrais vous dire que votre politique de défense n'a pas été courageuse. La majorité qui vous précédait, je l'ai dit, a pris la décision historique et courageuse, elle, de s'engager derrière le Président de la République dans la professionnalisation de nos armées... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale. Ne dites pas cela ! Cela a été voté en 1997 !

M. Robert Gaïa. C'est nous qui avons eu ce courage ! Il ne fallait pas dissoudre !

M. Yves Fromion. ... avec toutes les conséquences politiques, y compris électorales, qui en découlaient.

M. Bernard Cazeneuve. C'est nous qui l'avons voté !

M. Yves Fromion. Vous n'aviez qu'à suivre le mouvement, dès lors que le contexte international confirmait le bien-fondé du choix de l'armée de métier fait par la France.

Vous avez globalement manqué à vos devoirs. J'en veux pour preuve qu'au-delà de cette loi de finances inacceptable vous persistez à ne pas assumer vos responsabilités, en ne soumettant pas à l'examen du Parlement la future loi de programmation militaire, pourtant examinée en Conseil des ministres fin juillet.

M. le ministre de la défense. Et adoptée !

M. Yves Fromion. Qui plus est ! Elle est donc vôtre.

Vous vous étiez pourtant engagé devant nous, avec votre gouvernement, en nous expliquant notamment qu'il importait de donner un signe fort de votre volonté de construire une Europe de la défense où la France tienne toute sa place.

Cette dérobade est particulièrement grave au moment où les Etats-Unis accroissent massivement leurs crédits de recherche et de développement et où les Britanniques affirment leur volonté de prendre le leadership de la défense européenne et s'en donnent les moyens.

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. C'est vrai qu'ils ont les moyens. Mais il faut tout comparer ! Leur service public aussi.

M. Yves Fromion. Monsieur le ministre, à l'heure où nos armées s'engagent sur un nouveau théâtre d'opération, il eût été pour le moins décent de les assurer du soutien sans faille de votre gouvernement et de la sollicitude du Parlement. Votre comportement, celui de votre majorité n'est pas responsable. C'est de dépôt de bilan qu'il faut parler aujourd'hui ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. N'importe quoi !

M. Robert Gaïa. Vous êtes un pyromane !

M. Alain Clary. C'est indigne !

M. le président. La parole est à M. Alain Clary.

M. Alain Clary. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget, comme tous ceux qui l'ont précédé depuis 1997, s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre d'une loi de programmation militaire concrétisant, il convient de le rappeler une fois encore, le choix du Président de la République en faveur d'une armée professionnalisée qui réponde à la priorité donnée à la projection et contre laquelle la gauche avait voté en 1996.

On a déjà montré toute l'ambiguïté d'une telle stratégie qui fait qu'au nom des droits de l'homme on peut intervenir ici et pas là bas, en vertu d'arguments politiques stratégiques à géométrie variable, et souvent sans véritable mandat de l'Organisation des Nations unies.

Alors qu'une nouvelle loi de programmation a été adoptée durant l'été par le Gouvernement, sans que le Parlement soit associé en amont à la réflexion...

M. Michel Voisin. Eh oui !

M. Alain Clary. ... qui porte sur des choix fondamentaux, concernant la sécurité de la France et qui aurait justifié un débat dans le pays et donc un débat d'orientation au Parlement. Nous aurions pu ainsi, avant toute décision engageant l'avenir, tirer le bilan de la loi de programmation militaire qui s'achève. De même, il y aura lieu de prendre en compte la situation depuis les attentats du 11 septembre, situation indéniablement nouvelle sur bien des aspects. Il faut tirer les leçons aussi des conflits balkaniques. Et les séquelles humaines et politiques de la guerre du Golfe devraient nous faire réfléchir sur la manière de concevoir la place du militaire dans une stratégie d'ensemble visant à la sécurité collective de la planète.

Nous insistons pour que la priorité soit effectivement donnée à une politique de prévention des conflits. Cela renvoie à la nécessité de construire en urgence un nouvel

ordre international, avec ce que cela suppose de remises en cause des dominations économiques et militaires et des humiliations dont sont aujourd'hui victimes de nombreux peuples et qui provoquent la désespérance et parfois les fanatismes.

Nous insistons depuis le début, pour que le programme global de lutte contre le terrorisme donne justement la priorité aux volets politique, financier, policier, juridique, et bien sûr économique. Au delà des aspects humains, il en va de l'efficacité de ce programme.

Aujourd'hui, en Afghanistan, les succès militaires de l'Alliance du Nord placent plus que jamais la communauté internationale au pied du mur : elle doit trouver une solution à la crise, solution qui ne peut être que politique.

Au moment où l'ONU, tenue trop longtemps à l'écart, semble retrouver le chemin de l'initiative et de l'action, nous n'allons pas boudier ce que nous avons souhaité dès le départ. La solution, je le répète, passe par l'ONU, qu'il s'agisse d'assurer la sécurité du peuple et du territoire afghans, d'y ouvrir une perspective politique crédible, d'y permettre un effort humanitaire indispensable ou d'y combattre le terrorisme. Nous avons toujours affirmé que ces responsabilités ne pouvaient incomber à un seul Etat, mais bien à l'ensemble de la communauté internationale, et que la France devait y apporter sa contribution.

La situation présente souligne avec une dramatique acuité la nécessité de revaloriser le rôle de l'ONU. La démocratisation de ses instances est incontournable dans ce monde où aucun pays, quelle que soit sa puissance, ne peut prétendre régler à lui seul et dans ses seuls intérêts, la gestion de la planète.

Par-delà la prévention et la gestion des conflits, l'ONU doit devenir l'instance qui organise un partage équitable des ressources et instaure des règles de droit susceptibles de mettre fin à l'impitoyable mondialisation, qui exacerbe les tensions internationales et entraîne tant de drames humains.

Il faudra bien que les nations, les gouvernements inversent l'ordre des priorités, dans ce monde où marchés financiers et multinationales décident de tout, ou en tout cas de l'essentiel.

Si nous confirmons notre désaccord sur une option stratégique trop collée à des concepts américains, nous avons à cœur que l'armée ait la capacité de jouer tout son rôle dans toute une série de missions, en particulier celles concernant le territoire national, sa sécurité et celle de l'Europe, ainsi que des missions humanitaires extérieures.

De même, il convient de défendre le potentiel de nos industries de défense et l'indépendance d'approvisionnement en armement. De ce point de vue, votre budget est en demi-teinte.

Nous apprécions la croissance significative pour la deuxième année des crédits de l'espace et de la communication et du renseignement.

Nous prenons acte de la forte augmentation des crédits de la dissuasion nucléaire, qui provoque d'ailleurs la satisfaction de la droite. Nous souhaitons une relance des efforts et des initiatives pour un désarmement nucléaire multilatéral. S'il y a bien une pause à faire aujourd'hui en matière d'investissement, c'est dans ce secteur. Cela ne remettrait pas en cause l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, l'actualité l'a prouvé. Au contraire, le risque terroriste ne peut être que multiplié par la dissémination des armes nucléaires. Par exemple, une déstabilisation d'Etats nucléaires comme le Pakistan n'est-elle pas à craindre ? Ne voyons-nous pas la limite des politiques de

dissuasion nucléaire ? Ne faut-il pas donner la priorité à l'action concertée des nations pour aller le plus rapidement possible vers un désarmement nucléaire généralisé ?

L'armée de terre, qui incorporait le plus d'appelés et qui est aussi la plus sollicitée dans les missions intérieures et extérieures, est celle pour qui la professionnalisation a été la plus difficile, si ce n'est la plus douloureuse.

Les forces terrestres ont besoin d'un effort supplémentaire immédiat, notamment pour des équipements et matériels dont dépendent incontestablement leurs capacités opérationnelles.

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Alain Clary. Un simple redéploiement des crédits nucléaires permettrait d'y contribuer.

Si, globalement, les effectifs militaires ont atteint les chiffres requis par la loi de programmation militaire, il n'en est malheureusement pas de même pour les personnels civils. Le déficit se creuse d'année en année. Plusieurs milliers de soldats étaient détournés de leurs fonctions militaires pour des tâches incombant à des civils. Cela a des conséquences très négatives.

L'une des réponses consiste à augmenter les dérogations permettant la création de postes d'ouvriers d'Etat. Un premier pas avait été fait l'an dernier, que le budget pour 2002 propose d'amplifier. L'effectif passant de 250 à 900, il reste du chemin pour combler le déficit de 4 800 emplois.

Nous apprécions que les crédits du titre III permettent de porter de soixante-huit à quatre-vingt-neuf le nombre de jours d'entraînement de l'armée de terre.

Nous souhaitons que les mesures en faveur des gendarmes, de plus en plus sollicités et exposés, eux aussi, contribuent à leur permettre d'exercer leurs très difficiles missions dans de meilleures conditions. Le groupe communiste est particulièrement sensible à leurs légitimes doléances et à celles de leurs familles.

Nous ne pouvons ainsi que récuser la perspective d'une soumission totale de l'industrie de défense à la loi du marché, avancée par un récent rapport de la Cour des comptes.

A ce sujet, comment ne pas s'interroger sur la compatibilité entre, d'une part, l'objectif d'une politique européenne de sécurité collective et de défense autonome, politiquement et stratégiquement, par rapport aux Etats-Unis, et, d'autre part, les restructurations en cours dans les industries de défense européennes, guidées par des logiques financières qui privilégient les rapprochements industriels transatlantiques au détriment de la constitution de pôles européens. Ainsi, des liens se sont tissés entre EADS et Northrop Grumman, entre Thales et Raytheon, et bien d'autres encore.

Comme le note justement Jean-Claude Sandrier dans son rapport, le maintien des compétences de l'industrie française d'armement n'implique pas des investissements lourds mais simplement un budget d'équipement suffisant pour permettre aux forces terrestres d'acheter les matériels qui leur sont nécessaires.

Pour les munitions, cela passe par un effort financier supplémentaire d'environ 122 millions d'euros.

Toutes les initiatives doivent être prises pour lever les obstacles qui hypothèquent aujourd'hui le développement du Trigan ; c'est essentiel pour fournir aux forces terrestres une capacité antichar préservant le savoir-faire de l'industrie nationale et européenne.

Pour améliorer, comme c'est nécessaire, le plan de charge de GIAT Industries, il faut mieux partager les tâches d'entretien entre GIAT Industries et la direction

centrale du matériel, faire un effort supplémentaire sur le Caesar, intégrer la fonction feu dans la rénovation des AMX 10 RC, concrétiser la commande de 120 exemplaires du VBMO gendarmerie, et débloquent le dossier sur les bombes muratisées.

M. le président. Voulez-vous bien conclure, monsieur Clary, s'il vous plaît.

M. Alain Clary. Monsieur le ministre, nous insistons pour que, comme vous vous y êtes engagé, la réforme de la DCN respecte le statut des personnels et que le plan de charge garantisse le développement de l'emploi.

Nous demandons également la suppression des zones de salaires qui pénalisent aujourd'hui les salariés de l'armement et les militaires.

Relancer une diversification qui semble aujourd'hui s'essouffler passe par la constitution de véritables équipes « projets civils » au sein de GIAT et de la DCN.

M. le président. Monsieur Clary, veuillez conclure.

M. Alain Clary. Nous souhaitons la création d'une mission d'information sur l'avenir de l'industrie d'armement.

Toutes ces questions méritent des réponses précises. Il y va de l'avenir de milliers de salariés et de bassins d'emploi souvent déjà sinistrés. Il y va aussi de la survie de nos industries de défense. Les menaces perdurent et nécessitent de poursuivre l'effort, et plus encore d'engager des mesures préservant l'emploi et les compétences dans le cadre d'un développement pérenne.

Monsieur le ministre, nous souhaitons que ces remarques soient prises en compte, pour nous permettre d'émettre un vote d'abstention vigilante et constructive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Bernard.

M. Jean-Louis Bernard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget pour 2002 de la défense nationale m'inspire un certain nombre de remarques assez contrastées dans la mesure où je note une grande disparité entre le titre III et le titre V.

Le titre III n'appelle pas de ma part de remarques particulières. Face à cette évolution, voire révolution, que constitue la professionnalisation de nos armées, gouvernement et responsables de nos armées ont pu, grâce à une approche relativement réaliste des coûts de fonctionnement et à des dotations financières adaptées, réussir cette grande mutation qui, au départ, relevait d'un pari ô combien risqué.

Si le titre III est bien adapté à la professionnalisation, il n'en est pas de même pour le titre V. Cette année, monsieur le ministre, il manque singulièrement d'ampleur. Il n'est pas ajusté, il me paraît en quelque sorte étrié.

Certes, s'agissant des crédits d'équipement, j'ai bien relevé un certain nombre de points positifs par rapport au budget de 2001. L'augmentation de 9,1 % des crédits dans le domaine spatial et celle de 13,1 % en faveur du nucléaire se doivent d'être soulignées.

J'apprécie les efforts financiers pour des crédits d'études et de développement visant à la modernisation de nos forces, dont l'efficacité dépendra en grande partie de leur capacité à s'adapter aux progrès incessants des sciences et technologies.

Je me réjouis également de l'augmentation des moyens affectés au maintien en condition opérationnelle des équipements. A ce sujet, je remercie le président Quilès d'avoir initié la mission d'information sur l'état de la marine. Le rapport de M. Cova et de M. Kerdraon tinte à nos oreilles comme une sorte de sirène d'alarme,...

M. Yves Fromion. Comme un tocsin.

M. Jean-Louis Bernard. Si nos forces semblent actuellement suffisamment dimensionnées, la maintenance doit être revue à la hausse afin que nos bâtiments restent disponibles et efficaces.

M. Jean Michel, *rapporteur pour avis.* Très bien.

M. Jean-Louis Bernard. Les éléments positifs de votre budget ne peuvent toutefois occulter des insuffisances notoires touchant d'autres secteurs, en particulier le domaine aéronautique.

Le titre V ne permettra la livraison que de deux Rafale et de quelques poignées de missiles : soixante Mica, quarante-trois Apache et vingt-quatre Aster.

Le titre V est insuffisamment pourvu, comme en témoignent les chiffres : 12,4 milliards d'euros pour les crédits de paiement affectés aux équipements traduisent une baisse par rapport aux crédits de 2001 qui étaient de 12,7 milliards d'euros.

Nous ne sommes pas dupes de l'artifice de présentation qui vous permet, grâce au report de crédits non consommés, d'afficher un total de 12,8 milliards d'euros. Même avec ce subterfuge comptable, la pseudo-progression de 0,7 % ne ferait que traduire un recul, compte tenu du taux de l'inflation.

Je souhaiterais par ailleurs que vous puissiez nous faire part de vos réflexions concernant deux domaines particuliers. D'une part, l'avenir du futur avion de transport, l'A 400 M, à la lumière des hésitations, pour ne pas dire plus, de l'Italie et de l'Allemagne.

M. Loïc Bouvard. Hélas !

M. Jean-Louis Bernard. L'abandon d'un tel projet serait catastrophique pour notre force de projection, compte tenu de l'état de vétusté de nos Transall.

M. Loïc Bouvard. Tout à fait.

M. Jean-Louis Bernard. D'autre part, la restructuration, certes douloureuse mais qui paraît particulièrement nécessaire, de GIAT Industries et de la DCN.

Un rapport récent de la Cour des comptes sur les industries d'armement de l'Etat vient de souligner la nécessité de profondes réformes.

Le titre V est donc loin de nous donner pleine et entière satisfaction. J'ose espérer que les budgets suivants et la loi de programmation 2003-2008 pourront corriger ces insuffisances.

M. Yves Fromion. Il faut qu'on s'en charge.

M. Jean-Louis Bernard. Il s'agira en fait de redéfinir le poids que représentent nos armées dans le budget global de la nation.

Les événements récents qui ont endeuillé les Etats-Unis, et dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences, ont ouvert les yeux de nos concitoyens, qui sont donc conscients des dangers qui menacent encore et toujours nos démocraties.

Les budgets de la défense ont été trop longtemps sacrifiés au détriment de budgets plus populaires ou plus écologistes.

M. Jean-Claude Sandrier, *rapporteur pour avis.* Vous avez donné l'exemple.

M. Jean-Louis Bernard. Le temps est venu de redéfinir une véritable hiérarchie des priorités : notre défense militaire et notre défense civile constituent la clef de voûte de la sécurité à laquelle aspirent tous les Français.

M. Yves Fromion. Très bien !

M. le président. Monsieur Bernard, il faut conclure.

M. Jean-Louis Bernard. Face à des menaces qui ont changé de nature et face à des agresseurs potentiels de demain qui ne sont pas ceux que l'on redoutait hier, un immense effort de réflexion se révèle nécessaire afin de ne pas obérer nos capacités de défense et de riposte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Cazeneuve.

M. Bernard Cazeneuve. Après Jean-Yves Le Drian et d'autres collègues, je voudrais évoquer, monsieur le ministre, la question de la DCN, même si nous devons en débattre de façon plus approfondie dans quelques semaines, lorsque le Parlement examinera la loi de finances rectificatives dont un certain nombre de dispositions concerneront plus particulièrement son avenir.

Vous avez annoncé une réforme de la direction des constructions navales et plus particulièrement de son statut le 6 juillet 2001. Comme l'ont souligné à juste titre les précédents orateurs, c'est une réforme profonde et ambitieuse, et vous avez prévu un certain nombre de garanties qui étaient attendues par les personnels et qui doivent faire l'objet d'une transcription très concrète dans le texte de loi et dans les textes d'application réglementaires.

Ces garanties sont les suivantes :

Premièrement, la création d'une société dont le capital est détenu à 100 % par l'Etat, ce qui témoigne de la volonté du Gouvernement de faire en sorte que l'industrie de construction navale française, en raison des prérogatives régaliennes en ce domaine, reste entièrement maîtrisée par l'Etat. On est donc loin d'une privatisation ou d'un démantèlement de la DCN. L'unicité de la société n'est pas remise en cause. C'est bien l'Etat qui aura vocation à maîtriser son industrie de construction navale.

Deuxième garantie, le maintien du statut de la totalité des personnels de DCN, qu'il s'agisse des ouvriers d'Etat ou, parce que les interrogations commencent à poindre sur ce sujet, des personnels contractuels ou des personnels fonctionnaires, qui espèrent que leur mise à disposition de la société d'Etat ne se fera pas au détriment de leurs acquis ou de leurs avantages sociaux.

Enfin la nécessité d'accompagner de façon ambitieuse cette réforme : plan de charges permettant à la DCN d'assurer ses activités industrielles de manière optimale, plan d'embauche, dont elle a grand besoin pour maintenir ses compétences dans un certain nombre de domaines stratégiques. Je pense à des compétences aujourd'hui remplies par les ouvriers d'Etat, mais aussi à la nécessité de renforcer et de moderniser l'encadrement de la DCN. Par ailleurs, on espère dans les établissements une modernisation de l'outil industriel. Ce plan d'accompagnement de l'Etat, indispensable pour réussir la réforme, doit permettre une déclinaison par site des investissements auxquels il conviendrait de procéder.

Tels sont les trois grands domaines sur lesquels vous vous êtes exprimés et au sujet desquels l'attente des personnels est grande.

Au moment où nous discutons du budget de la défense et à la veille de l'examen de la loi de finances rectificative, c'est sans doute l'occasion de vous interpellier sur quelques sujets qui concernent la réforme de la DCN, compte tenu des orientations que vous avez définies le 6 juillet.

Ainsi que l'a souligné Jean-Louis Bernard, la Cour des comptes vient de publier un rapport – sur la base, je crois, d'une auto-saisine – extrêmement sévère et injustement sévère sur GIAT et la DCN.

M. Michel Voisin. Oh !

M. Bernard Cazeneuve. Selon ce rapport, les sureffectifs de la DCN et les difficultés organisationnelles de celle-ci pourraient lui poser de graves problèmes. Je tiens donc à rappeler que les salariés de la DCN possèdent des compétences très largement reconnues, y compris par nos concurrents, qu'ils sont valeureux et que l'organisation de leur travail s'est très fortement adaptée au cours de ces dernières années. Ce rapport injuste, dont les conclusions, si elles étaient suivies, conduiraient à la suppression de plusieurs sites, a semé un grand trouble dans les établissements de la DCN.

M. Jean Michel. La vérité est difficile à entendre !

M. Bernard Cazeneuve. Le dépôt de ce rapport justifie, monsieur le ministre, que, à l'occasion de ce débat budgétaire, le Gouvernement réaffirme par votre voix les objectifs politiques qui doivent présider à la réforme de la DCN, notamment pour ce qui concerne la pérennité de ses sites et l'avenir de ses personnels.

Monsieur le ministre, il est absolument essentiel de rappeler aux salariés de la DCN et à la représentation nationale que la volonté qui préside à cette réforme n'est pas une volonté de privatisation ou de démantèlement de la DCN comme cela a pu être dit, mais bien une volonté de confortement et de redynamisation de la DCN, de pérennisation de ses établissements, une volonté de la voir reconquérir des missions et surtout de lui permettre, dans l'Europe de la défense qui se construit, de jouer un rôle la plaçant parmi les premières industries de son secteur – des regroupements interviennent à l'échelle de l'Europe, qui doivent conduire la DCN à se réformer pour ne pas être isolé sur la scène européenne.

Il faut que cette réforme soit perçue comme une réforme de dynamisation et de rupture, destinée à permettre aux différents arsenaux situés dans les ports militaires de retrouver le chemin de la croissance de l'emploi, de la dynamisation de leurs plans de charges et de l'espoir.

Les salariés de la DCN attendent de ce débat et de celui qui aura lieu sur la loi de finances rectificative qu'ils nous donnent l'occasion de leur adresser des signes forts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Monsieur le ministre, mes propos sont davantage destinés au Premier ministre qu'à vous-même. Je sais ce que l'institution militaire vous doit, mais force est de constater que le Gouvernement dont vous faites partie veut ignorer les difficultés que l'armée française connaît actuellement. Aussi, je ne voterai pas le budget que Bercy vous impose, car ses caractéristiques dominantes sont destinées à en masquer les faiblesses.

Examinons tout d'abord le titre III.

Comme l'a rappelé le chef d'état-major des armées devant la commission de la défense nationale, « les personnes qui ont fait le choix de servir dans une armée professionnelle ont le droit d'être plus exigeantes à l'égard du fonctionnement et de l'équipement des forces ».

M. Jean Michel. C'est une citation tronquée !

M. Charles Cova. Oui, mes chers collègues, il s'agit d'une exigence pleinement justifiée par des hommes qui ont réalisé, comme l'a rappelé le Président de la République, le passage à une armée professionnelle en un

temps très bref, tout en assurant des engagements extérieurs et en portant secours à nos concitoyens victimes de catastrophes diverses.

Le moral des hommes n'est pas au beau fixe, loin s'en faut, et cette situation est due en grande partie à une dévalorisation de la fonction militaire qu'illustrent plus particulièrement la dégradation des perspectives de carrière, la diminution régulière des postes de responsabilité et de commandement ou même la limitation de la protection sociale des militaires en mission à l'étranger.

Un statut social du militaire est absolument nécessaire si l'on ne veut pas voir exploser la mauvaise humeur dans les casernes, comme cela semble déjà être le cas dans la gendarmerie nationale, même si son directeur général nous a assurés du contraire en commission, sans pour autant parvenir à nous convaincre.

Cette dévalorisation de la condition militaire ne manquera pas d'avoir des conséquences et d'affecter les recrutements et la fidélisation, qui sont déjà difficiles à obtenir. La situation des cadres de réserve, qui sont parfois brutalement remerciés, notamment dans l'armée de terre, alors même qu'ils ont consacré de nombreuses années à des activités bénévoles et le plus souvent désintéressées, n'est certainement pas un facteur qui contribuera à un recrutement efficace.

La rémunération ne constitue pas le souci primordial des soldats, mais la baisse de leur pouvoir d'achat n'a fait que contribuer au mécontentement qui touche l'armée toute entière, y compris la gendarmerie, qui, elle, a pourtant été concernée par des mesures catégorielles.

Vous pourriez m'objecter, monsieur le ministre, que le titre III pour 2002 est satisfaisant. Toutefois, cela est uniquement le fruit d'une conjoncture favorable, le coût des mesures de revalorisation de la fonction publique pour la défense – 1,3 milliard de francs – ayant été plus que compensé par trois facteurs d'économies : un besoin de péculs inférieur à celui de 2001 de 300 millions ; la linéarisation des recrutements sur l'année, qui a permis d'économiser 400 millions ; le sous-effectif d'environ 4 000 postes budgétaires par rapport à l'objectif de la programmation, qui représente une économie de 700 millions. C'est donc une augmentation en trompe-l'œil.

Malgré ces artifices comptables, l'équilibre du titre III repose sur des paramètres fragiles, comme le prouve la poursuite des transferts de crédits d'entretien programmé du matériel vers le titre V.

Il faudra bien assurer à l'avenir la charge des RCS et donc augmenter le titre III. Prenons simplement l'exemple des personnels civils de l'armée de terre, dont les effectifs sont notoirement insuffisants et dont vous ne pourrez pas surseoir indéfiniment à les compléter. Ces personnels sont absolument nécessaires. En effet, n'oublions pas qu'en une décennie, l'armée de terre aura perdu plus de 50 % de ses effectifs militaires, dissous plus de régiments qu'il ne lui en reste, tandis qu'elle aura vu son engagement extérieur multiplié par dix, ainsi que nous l'a souligné le chef d'état-major, le général Crène.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, le titre III n'est pas à la hauteur de l'autosatisfaction affichée par la majorité. Son équilibre repose sur un savant habillage auquel nous ont habitué les stratèges bureaucratiques du ministère de la défense et de Bercy.

Monsieur le ministre, je ne voterai pas votre budget, car si vous voulez parvenir à réunir d'ambitieuses capacités militaires de réaction aux crises, il faut immédiatement accroître les dépenses d'investissement dès 2002 et poursuivre l'effort au cours des toutes prochaines années.

Or que constate-t-on aujourd'hui ? Selon le chef d'état-major des armées « si la cohérence du modèle d'armée a été maintenue, son contenu s'est dégradé sous la contrainte budgétaire ». Et il ajoute : « En effet, avec 81,3 milliards de francs de crédits de paiement, auxquels s'ajoutent 2,7 milliards de francs de reports, le titre V subit en 2002 une encoche forte par rapport à la revue de programmes de 1998, qui avait elle-même réduit les dotations initialement prévues par la programmation. »

Cette constante érosion des ressources d'investissement affaiblit globalement la position de la France sur la scène internationale : nos forces terrestres s'en trouvent « vulnérabilisées », alors qu'elles représentent 80 % des interventions militaires de notre pays sur le terrain et plus de 80 % des pertes humaines qui ont été déplorées.

Toujours selon le général Crène « pour permettre à l'armée de terre, encore équipée de matériels produits dans les années 70 et 80, de remplir les missions qui lui sont confiées, des équipements modernes sont essentiels, voire vitaux ».

La vétusté des matériels et leur utilisation intensive imposent donc un effort dès maintenant.

Toutefois, l'armée de terre n'est pas la seule concernée. Ainsi, la mission d'information de la commission de la défense consacrée à l'entretien de la flotte a pu mesurer les conditions inadmissibles dans lesquelles sont entretenus et opèrent les bâtiments de la marine.

Le chef d'état-major de la marine, quant à lui, a tenu à préciser devant notre commission que « toutes les marges de manœuvre ayant été exploitées, toute nouvelle remise en cause aurait désormais des conséquences lourdes et immédiates sur la conduite des grands programmes ».

S'agissant de l'armée de l'air, un report de charges prévisible de 260 millions d'euros sur 2002 au titre des dépenses d'équipement entraînera des difficultés de trésorerie, d'autant que la couverture des dépenses pour les opérations extérieures du titre III est habituellement assurée en gestion au détriment des crédits d'équipements.

Monsieur le ministre, il ne faudrait pas que, faute de ressources suffisantes, le titre V ne serve qu'à entretenir un matériel vieillissant, au lieu d'assurer le renouvellement de celui-ci et la modernisation des équipements indispensables aux engagements futurs. C'est pourtant la caractéristique que présente votre budget pour 2002.

Le modèle d'armée 2015 a pris entre deux et trois ans de retard. Il est désormais impérieux de marquer un effort significatif pour les équipements de façon à éviter un recul irrémédiable et des choix qui remettraient en cause la cohérence globale de nos armées.

Si, comme vous le répétez, monsieur le ministre, vous voulez que la France tienne son rang dans l'Europe de la défense et dans le monde, il vous faut revoir sérieusement votre copie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. François Lamy, dernier orateur inscrit.

M. François Lamy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en cette fin de discussion, permettez-moi d'aborder quelques points qui, même s'ils apparaissent plus relever de la méthode, sont cependant politiquement importants.

Le premier de ces points a trait au financement des opérations extérieures menées par nos forces. Les habitués de nos débats ne seront pas surpris que je pose à nouveau aujourd'hui la question du financement en loi de finances

initiale d'une partie des OPEX. Il manque à ce budget environ 500 millions d'euros pour financer l'action de nos armées à l'étranger pour 2002, montant correspondant à la moyenne des surcoûts OPEX nécessaires chaque année.

Ce financement sera assuré comme d'habitude en décembre de l'année prochaine, lors du vote de la loi de finances rectificative, suivant une méthode qui est toujours la même : ces crédits proviennent pour partie d'un redéploiement du titre III et pour l'essentiel d'une ponction sur le titre V.

Si cette année, compte tenu de la conjoncture, nous espérons que les arbitrages vous seront plus favorables, monsieur le ministre, nous convenons tous cependant que cette méthode n'est pas la bonne pour assurer toute la transparence budgétaire que les moyens matériels nécessaires à nos forces.

Je connais la réponse qui m'est systématiquement opposée : les OPEX sont de opérations par nature exceptionnelles dont il est difficile de déterminer le coût réel à l'avance. Néanmoins, quand on examine les dix dernières années, on s'aperçoit que, si les engagements nouveaux de nos troupes ne sont pas toujours prévisibles une année à l'avance, les opérations extérieures les plus importantes et les plus coûteuses nous engagent pour plusieurs années. Aussi, nous sommes depuis sept ans en ex-Yougoslavie et sur différents théâtres et, si nous pouvons envisager en éventuel allègement de nos dispositifs, un retrait à court ou à moyen terme n'est malheureusement pas à l'ordre du jour. Et je ne parle même pas de l'opération Epervier, lancée par le président Quilès, en 1985, qui est toujours classée en opération extérieure.

La véritable raison de cet état de fait, c'est la crainte bien réelle, comme le confirmait le général Kelche, qu'une inscription des coûts prévisionnels des OPEX se fasse à enveloppe constante.

Si je pense aujourd'hui ne plus prêcher dans cet hémicycle que devant des convaincus, cette demande de prise en compte formulée par l'ensemble de la commission de la défense s'adresse moins à vous, monsieur le ministre, qu'à l'ensemble de l'exécutif, dans toute sa diversité.

La période actuelle appelle peut-être à des changements de méthodes pour être plus réactif. Le financement des OPEX en loi de finances initiales fait partie de ces changements nécessaires.

J'en viens au deuxième point que je souhaite aborder.

D'abord, je veux me féliciter, comme le président Quilès, de la réelle avancée qui a été opérée s'agissant des relations entre le Gouvernement et le Parlement en matière d'opérations extérieures. Nous avons effectivement beaucoup avancé depuis 1997. Les opérations extérieures font l'objet de réels débats en commission lorsque nous avons l'occasion de vous entendre, monsieur le ministre, ou de recevoir le chef d'état-major des armées. De même, les déplacements de parlementaires sur les théâtres d'opérations se font plus facilement, et j'ai eu l'occasion de vérifier à plusieurs reprises que tous les sujets peuvent y être abordés.

Il nous faudra cependant aller plus loin. Toutefois, je ne m'étendrai pas sur les propositions déjà faites sur la nécessaire réforme de la Constitution. Même si le Premier ministre s'est engagé à consulter le Parlement sur tout engagement de la France, ce dont je me félicite comme vous tous, nous voyons bien que les outils constitutionnels adéquats font cruellement défaut.

Le troisième et dernier point que j'aborderai concerne la future loi de programmation militaire. Je n'ai ni le temps, ni surtout l'envie de me lancer dans ce que je ne sais

quelle proposition de modification faite à la va-vite en fonction d'une actualité internationale dont on constate chaque jour qu'elle est très évolutive. De récentes déclarations hasardeuses me font également penser que le climat préélectoral n'est guère plus propice à ce genre d'intervention et que, en matière de défense, le sérieux, la sérénité et le sang-froid sont décidément trois qualités indispensables à la bonne tenue des débats.

Néanmoins, nous nous devons de constater, à la lecture à la fois de l'exposé des motifs que des annexes de la loi de programmation militaire, que les nouvelles menaces qui pèsent depuis le 11 septembre n'avaient pas forcément été prises en compte dans toutes leurs dimensions et qu'elles s'ajoutent à celles qui avaient été retenues.

Monsieur le ministre, les prochaines semaines doivent être l'occasion d'engager une réflexion commune entre le Parlement et le Gouvernement, réflexion dont les formes restent à déterminer, afin de vérifier si la future loi de programmation est totalement adaptée au nouveau contexte et si des évolutions sont nécessaires.

Cette idée, si elle recueillait votre agrément et celui de tout le Gouvernement, constituerait une nouvelle étape dans les relations entre le Parlement et l'exécutif en matière de politique de défense, montrant ainsi notre volonté commune de continuer à édifier dans notre pays une véritable démocratie moderne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier très sincèrement tous les rapporteurs et le président de la commission de la défense pour la qualité et la clairvoyance de leur travail d'analyse et la richesse de leur présentation. Les interventions des orateurs qui se sont ensuite succédé à la tribune ont permis d'éclairer le débat – chacune à sa façon – sur les priorités de la politique de défense et sur les propositions qui sont faites en une période où prédomine le besoin de sécurité de nos concitoyens. Chacun de nous reste pénétré de la tragédie du 11 septembre et réfléchit aux questions nouvelles qu'elle soulève.

La raison d'être du ministère de la défense est la protection contre les menaces. Sa politique se fonde en permanence sur une appréciation des risques, qui prend en compte le terrorisme – et en ce qui concerne notre pays, cette option n'est pas récente. Les attentats meurtriers ne viennent pas affaiblir les choix de défense structurels qui ont été opérés. Du reste, je n'entends personne réclamer la suppression d'un élément quelconque dans notre armement ou dans nos capacités humaines. En revanche, des compléments de protection ou de moyens d'action sont à étudier, ce que nous faisons, ce que nous devons faire de manière pluraliste, sans nous réfugier dans la formule abstraite et, en outre, fautive, selon laquelle « plus rien n'est comme avant ».

Il faut savoir nous adapter de façon réfléchie. Ainsi, j'ai pris la décision de lancer, de manière anticipée, le nouveau programme MINREM – moyen interarmées navalisé de recherche de renseignement d'origine électromagnétique. Dans quelques jours, l'Assemblée examinera la loi de finances rectificative pour 2001. A cette occasion, le Gouvernement proposera les mesures d'adaptation nécessaires pour encore renforcer nos moyens techniques de renseignement ainsi que la mobilité des forces susceptibles d'être engagées, et pour compléter nos moyens de lutte contre le risque nucléaire, biologique et chimique,

dans le cadre du plan Biotox annoncé par le Gouvernement. Je prolonge ainsi les réflexions de M. Jean-Bernard Raimond et de M. Paul Quilès et montre qu'il peut y avoir des adaptations et que celles-ci ne sont ni des ruptures ni des remises en cause.

Je voudrais indiquer à certains orateurs dont les propos ont sans doute été influencés par les prochaines échéances électorales, que les moyens dont nous sommes dotés ont toujours permis à nos soldats et à nos armes d'être présents là où nous jugeons nécessaire de l'être et d'agir, et que c'est encore le cas aujourd'hui. La situation actuelle ne fait qu'éclairer l'importance que toute démocratie doit accorder aux questions relevant de la défense nationale.

Dès l'élaboration de ce projet de loi de finances, au printemps, nous avons donné une priorité aux services de renseignement du ministère de la défense en augmentant leurs effectifs de 200 postes et en accroissant leurs crédits, comme l'a noté M. Bernard Grasset. Je peux témoigner que ces services travaillent en étroite coopération avec ceux du ministère de l'intérieur. C'est une des conditions permettant d'obtenir une information de qualité, pouvant être exploitée de manière optimale par l'ensemble des services concernés, et de travailler beaucoup plus efficacement en amont du risque. C'est un atout considérable dans notre contribution propre à la lutte internationale contre le terrorisme.

Et je prends note de la réflexion lancée par le président Quilès sur la nécessité de trouver une solution permettant au Parlement de mener son travail d'information, dans le respect, bien entendu, du principe de précaution attaché à l'information protégée.

L'action engagée contre Al-Qaida en Afghanistan est vitale au sens propre. Ce n'est pas une expédition punitive ni même un simple acte de justice. C'est avant tout une démarche de protection contre un danger réel, présent et futur, un danger qui pèse sur nos sociétés et sur les principes humanistes qui les fondent. Ce défi majeur, nous l'affrontons dans le respect des principes démocratiques.

Bien qu'il ne soit pas, de l'avis même des dirigeants américains, le principal volet de la lutte contre le terrorisme, le volet militaire est incontournable. C'est en Afghanistan, en effet, qu'Al-Qaida a installé ses bases de planification et d'action. La destruction de ce centre est indispensable, tout autant que le démantèlement des fragments de ce réseau dissimulés dans nos pays, tâche qui incombe aux services de police.

La condition de la neutralisation d'Al-Qaida était l'éviction du régime taliban avec lequel il a des liens multiples. Une fois qu'Al-Qaida aura perdu la protection dont il jouit en Afghanistan, cette organisation sera en grande difficulté pour reconstituer un sanctuaire de ce type ailleurs dans le monde.

Les Etats-Unis – chacun en a conscience – ont très largement les moyens militaires de conduire seuls l'action engagée. C'est leur choix politique et le nôtre de coopérer dans cette dimension militaire de la lutte contre le terrorisme. C'est là le sens politique des demandes de contributions – et non un appel à combler des manques – que les Etats-Unis ont adressées à certains membres de la communauté internationale et spécifiquement à notre pays. La France a répondu sans retard à ces demandes en engageant très rapidement des moyens navals et aériens, centrés sur le recueil de renseignement opérationnel, qui constitue une priorité pour l'opération. Les Etats-Unis ont accepté, comme nous le souhaitons, d'associer les militaires français aux différentes tâches de planification.

Nous allons faire évoluer cette contribution dans les semaines qui viennent, en fonction des changements qui interviennent et qui sont indéniablement positifs.

La situation qui résulte du 11 septembre rend encore plus nécessaire l'affirmation d'une Europe cohérente et déterminée dans son action extérieure, une Europe capable de mettre en œuvre les moyens de ses objectifs, y compris sur le plan militaire. Il existe entre un grand nombre d'entre nous un consensus sur cet objectif – comme il est normal dans une grande démocratie –, ainsi qu'en témoigne l'intervention de M. Raimond. Il s'agit, je le souligne, d'une réalité en développement régulier, et non plus d'un projet.

Le choc du 11 septembre confirmera, je pense, le choix de nos alliés américains de sélectionner leurs engagements extérieurs. Les Etats-Unis connaissent déjà, depuis quelques années, le phénomène que j'appelle la « lassitude de la superpuissance unique ». Très sollicités par de multiples crises, ils ne peuvent ni ne souhaitent s'engager partout et pour longtemps.

Les Européens, de leur côté, partagent un nombre croissant d'intérêts et de principes politiques qui forment le fondement d'une action extérieure et de sécurité communes. Cela n'était sans doute pas possible il y a vingt ou vingt-cinq ans, mais nous avons progressé ensemble. Les Européens disposent d'une palette d'instruments politiques et diplomatiques, financiers, commerciaux, humanitaires qui font l'originalité et la force de l'action extérieure de l'Union. C'est cet ensemble que vient compléter la politique européenne de sécurité et de défense que nous mettons en pratique depuis bientôt trois ans.

Aujourd'hui, l'Union européenne dispose des structures nécessaires pour conduire une opération militaire : un comité politique et de sécurité qui prend les décisions au nom des gouvernements, un comité militaire, un centre de situation, un état-major de veille, d'analyse de situation et de planification stratégique. Ces structures fonctionnent aujourd'hui. Leurs procédures de travail feront l'objet d'une dernière validation au cours des semaines à venir. Nous disposons donc des capacités nécessaires pour conduire une opération de gestion de crise.

L'Europe de la défense doit pouvoir marcher sur deux jambes : une jambe Union européenne, avec ses moyens autonomes, et une jambe Alliance atlantique. La confiance réelle nouée au cours des contacts réguliers, depuis deux ans, entre les instances des deux organisations, comme en Macédoine par exemple, montre que l'OTAN et l'Union européenne savent interagir efficacement.

Nous pensons que l'Union européenne, avec ses moyens de gestion de crise, sera déclarée opérationnelle à Laeken le mois prochain. Cela signifiera qu'elle est capable de suivre l'émergence d'une crise politico-militaire, d'identifier les options d'actions militaires et civiles en fonction d'une situation donnée, de mobiliser les moyens militaires et civils pour y répondre, de coordonner et de conduire leur emploi.

Il est probable que nous serons amenés à brève échéance, en tant qu'Européens, à traiter globalement un théâtre de crise – dans les Balkans ou ailleurs – en soutien d'opérations de l'ONU. Les Etats-Unis ont formellement déclaré qu'ils l'estimeraient opportun. Je mentionne ce point pour illustrer le chemin parcouru non pas dans les intentions, mais dans les capacités réelles.

La tâche de constitution et d'harmonisation des capacités militaires de l'Union européenne se poursuit. La France y contribue pour environ 20 % avec un accent

particulier mis sur les capacités stratégiques, renseignement, commandement, communication et contrôle. Des lacunes persistent dans ce domaine des capacités stratégiques. Elles sont l'illustration d'autres priorités que se sont données beaucoup de nos partenaires européens dans leur choix d'équipement au cours des décennies passées.

Des contributions additionnelles sont donc préparées par les Etats membres. Elles seront présentées lundi prochain à la conférence d'amélioration des capacités, à laquelle les Etats membres sont invités par nos amis belges qui assurent la présidence de l'Union. Notre contribution portera, en particulier, sur les moyens de conduite des opérations et de renseignement – et nous nous concertons étroitement avec certains membres de l'Union européenne dont la gamme de moyens est plus étroite que la nôtre pour pouvoir utiliser en commun certains moyens –, sur les forces multinationales, sur les capacités offensives et sur la protection des forces.

Cette approche par capacités repose, chacun le sait, sur les moyens qu'apportent les différents Etats.

Tous les esprits n'étant pas mûrs, nous n'avons pas encore établi de principes harmonisant les contributions budgétaires entre les nations ; c'est donc aux plus déterminés, aux plus fermes dans leur volonté politique de montrer le chemin. C'est ce que nous nous employons à faire.

L'A400M sera, à coup sûr, un programme emblématique de la volonté commune des Etats européens en matière d'armement. Il nous dotera collectivement d'une capacité massive pour projeter nos forces au loin ; il constituera le plus grand programme d'armement fédérateur pour l'industrie européenne autour d'Airbus.

Je rappelle que les sept Etats concernés au départ ont défini le cahier des charges commun en 1996 et que le choix commun, à l'issue d'un appel d'offres, s'est porté sur l'avion proposé par Airbus. Les Etats ont formellement confirmé leur engagement politique en 2000, lors de la rencontre de Farnborough, puis en juin dernier, en signant le mémoire d'entente, qui a précisé définitivement les quantités achetées par chacun, et qui, de plus, a permis au Luxembourg et au Portugal de se joindre à nous. Neuf nations sont donc maintenant associées. Nous avions alors demandé aux équipes techniques nationales et à l'OCCAR d'achever sur ces bases la rédaction du contrat pour octobre, ce qui a été fait.

En ce qui concerne la France, l'autorisation de programme de 3,049 milliards d'euros dont nous disposons déjà grâce à une décision prise l'année dernière par le Gouvernement va être complétée, dans la loi de finances rectificative dont le projet a été adopté hier par le Gouvernement, par une inscription complémentaire de 3,61 milliards d'euros, donnant à l'Etat les moyens complets – cela représente 43,7 milliards d'autorisations de programme – pour acquérir les 50 appareils prévus dès le départ.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial, et M. Jean Michel, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je vous avais annoncé cette possibilité l'an dernier, je vous le confirme aujourd'hui, crédits en main. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis. Et si les Allemands ne cèdent pas ?

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. On parle d'abord du gouvernement français avant de parler des Allemands !

M. Bernard Cazeneuve. Il y a des agents de l'étranger, ici !

M. le ministre de la défense. Je regrette, bien sûr, que nous ne puissions pas signer demain le mandat de programme de l'OCCAR et le contrat définitif avec l'industrie. Mais je reste confiant sur la possibilité de signer le contrat, solidairement, d'ici à la fin de l'année. Sept nations, sur les neuf, sont déjà entièrement prêtes à signer. Nous sommes d'ailleurs, parmi ces sept nations, celle qui a le montant d'acquisition le plus important. Nos amis allemands et italiens vont choisir et chacun fait les efforts qu'il peut pour que ce choix soit celui de l'Europe.

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. Vous avez votre réponse, monsieur Galy-Dejean.

M. le ministre de la défense. Le fait de disposer au plan national d'une loi de programmation militaire renforce la crédibilité de notre action internationale. Il montre la dimension et la permanence de nos moyens et trace leurs perspectives d'évolution visibles par tous. Depuis juin 1997, le Gouvernement a veillé à la mise en œuvre et au respect de la loi de programmation militaire votée en 1996, qui a organisé la transformation de notre outil de défense en forces professionnelles, adaptables et mobiles, dotées d'un équipement de haut niveau technologique.

Les engagements de nos forces sur différents théâtres ont confirmé la pertinence des choix effectués dans la conception et la réalisation du modèle d'armée 2015. Cependant, certaines lacunes ponctuelles dans les capacités de nos forces se sont révélées. C'est pour répondre à de tels besoins que, par exemple, nous avons acquis cette année des systèmes de drones qui renforceront, à court terme, nos moyens de renseignement. Les engagements extérieurs ont aussi confirmé – et je leur rends hommage – la valeur opérationnelle très élevée des unités qui ont été déployées sur tous les terrains.

Après qu'aura été mis en œuvre le budget 2002, nous aurons réalisé l'essentiel des objectifs fixés : les effectifs militaires et civils auront été atteints, les équipements prévus auront été commandés et livrés. Je citerai simplement quelques indicateurs objectifs montrant le degré de réalisation de la loi de programmation militaire : les autorisations de programme inscrites au cours de cette législation, qui permettent l'engagement des commandes et des contrats, auront représenté 103,8 % des montants prévus en programmation. Cela signifie qu'on a rattrapé une partie du retard à l'engagement de programmes qui existait en début de période. Pour les crédits de paiement, les chiffres inscrits dans les lois de finances successives, y compris celle-ci, représentent plus de 94 % de ce qui était prévu. J'observe d'ailleurs avec intérêt que les quatre intervenants de l'opposition qui ont critiqué ce niveau de réalisation ont donné quatre chiffres différents quant au manque de crédits. C'est dire que ce n'est pas, en tout cas du côté de la droite, une science exacte. (*Sourires.*)

M. Yves Fromion. Il est tellement difficile d'avoir des informations !

M. le ministre de la défense. Pouvez-vous rester maître de vous, monsieur, s'il vous plaît !

M. Yves Fromion. Je suis tout à fait maître de moi !

M. le ministre de la défense. Montrez-le !

M. Yves Fromion. Souffrez qu'on vous réponde !

M. le président. Monsieur Fromion, s'il vous plaît, laissez M. le ministre poursuivre.

M. le ministre de la défense. Pour les crédits de paiement, c'est donc plus de 94 % des crédits qui ont été versés. Quant au pourcentage d'exécution des dépenses budgétées en investissement, il sera supérieur sur la même

période à 94 % des crédits de paiement inscrits en loi de finances initiale. Ce niveau d'exécution d'une loi de programmation militaire n'a jamais été atteint dans notre histoire.

Malgré le niveau sans précédent de ce résultat, je ne cacherai pas que subsistent encore, à mon sens, quelques lacunes que nous nous attachons à combler.

La première concerne l'entraînement des forces qui va de pair avec la professionnalisation. Le budget 2002 place l'entraînement au cœur de ses priorités parce qu'il conditionne la réussite de nos missions. Comme l'a souligné Jean-Michel Boucheron, il est prévu de consacrer en 2002 un effort supplémentaire de 30,49 millions d'euros, soit un peu plus de 200 millions de francs, à l'augmentation du taux d'activité des armées. Le taux d'activité de l'armée de terre, qui est passé en 2001 de 73 à 80 jours d'entraînement par an, sera porté à 89 jours en 2002. Celui de la marine passera de 94 jours en mer à 97 jours en 2002, l'objectif étant de 100 jours. L'armée de l'air, dont le taux, à 180 heures de vol, atteint les objectifs reconnus internationalement, sera en mesure, avec les crédits supplémentaires, de développer les exercices interalliés afin d'améliorer encore l'interopérabilité de ses unités.

Plusieurs orateurs, en particulier MM. Lemoine, Chauveau et Warhouver ont fait part de leur préoccupation d'une dégradation de la condition militaire. Les armées ont démontré, et c'est à leur honneur, une capacité exceptionnelle à assumer l'évolution capitale que représente la professionnalisation. Elles ont aussi réaffirmé avec force leur attachement à leur statut spécifique, avec ses obligations et ses droits propres. Alors que la société évolue, et que nous souhaitons tous renforcer le lien entre l'armée et la nation, j'ai acquis la conviction qu'il n'y aurait pas de légitimité à maintenir les forces armées à l'écart du mouvement de notre société, lorsque celle-ci aspire très majoritairement à disposer de plus de temps pour la famille, la culture ou le développement personnel. J'ajoute que, dans les circonstances actuelles, internationales et intérieures, la mobilisation sans faille dont font preuve les militaires rend encore plus légitime cette compensation. Et il faut en même temps respecter pleinement le principe de disponibilité qui demeure une des spécificités du statut militaire.

C'est à partir de ce constat que j'ai engagé les conseils de la fonction militaire des armées et le Conseil supérieur, qui réunissent les représentants des personnels et leur hiérarchie, à conduire une réflexion.

Elle aboutit aujourd'hui à un dispositif qui prévoit un allègement des charges et une amélioration de l'organisation du travail, de manière à dégager du temps libre.

Pour l'ensemble des armées, cela se traduira pour l'octroi de treize journées non ouvrées, en plus des permissions.

Mais les contraintes opérationnelles sont telles que toutes les unités ne pourront pas bénéficier de ce temps libre. C'est pourquoi le dispositif comprendra un volet indemnitaire compensatoire, fondé sur un forfait compensatoire identique pour toutes les armées, quel que soit le niveau de grade. J'ai proposé que le forfait soit supérieur à 500 francs par journée, et le Gouvernement va très prochainement prendre sa décision. En fonction donc des contraintes de chaque unité, soit les militaires prendront ces jours de temps libre, qui résultent de la concertation, soit ils recevront une compensation pour un certain nombre de ces jours, sur la base d'un système indemnitaire transparent et identique pour tous. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

A cela s'ajoutera la mise en place d'un système de report partiel sur plusieurs années des droits à jours de permission ou à jours de temps libéré, pour optimiser, en fonction à la fois des intérêts des services et des choix personnels des agents, la possibilité de revenir sur des jours de permission qui n'auraient pu être pris.

Dans le cadre de l'effort de sécurité engagé, le Gouvernement décide en outre un programme exceptionnel de recrutement de sous-officiers de gendarmerie, qui prend la suite du programme que l'Assemblée a bien voulu approuver pour 2000 et 2001. Ce programme atteindra 3 000 créations de postes sur les trois prochaines années, 2002, 2003 et 2004.

Le Gouvernement a pris la pleine mesure des besoins, propose les moyens pour y faire face, et le fait en dialoguant avec les militaires dans leurs instances représentatives. Vous serez saisis avant la fin de la discussion budgétaire d'un complément tirant les conséquences de cet effort nécessaire. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

A partir de 2003, une autre loi de programmation prolongera celle qui s'achève. François Lamy a souligné l'importance de ce projet. Il est vrai qu'on peut, au cours de la période qui nous sépare de son entrée en discussion, prévoir d'approfondir les choix, les principes directeurs de cette loi de programmation, par le débat, pour tenir compte d'apports intellectuels extérieurs ainsi que des événements récents.

Mais ce projet de loi, sur lequel a délibéré le conseil des ministres, qui est déposé sur le bureau de votre assemblée, constitue un point d'accord entre le Président de la République et le Premier ministre. Sans cet accord, il n'aurait pas été adopté sous la présidence du chef des armées.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Absolument !

M. Guy-Michel Chauveau. Il fallait le rappeler !

M. Yves Fromion. Nous n'avons pas dit le contraire !

M. le ministre de la défense. L'établissement de ce projet a été l'occasion de réflexions approfondies sur la nature des menaces et sur les outils à développer pour y faire face. Cette nouvelle loi doit constituer le cadre de planification à long terme sans lequel les armées, en raison de leur effectif et de la nature de leur équipement, ne pourraient fonctionner à l'optimum.

Dans le domaine des équipements, ce projet de loi a été conçu – plusieurs orateurs l'ont remarqué à juste titre – comme une « loi de fabrication et de livraison », à la différence de celle qui s'achève, qui a vu le rythme des engagements de programmes et des développements technologiques s'accélérer au cours de ces dernières années. Elle permettra aussi d'accentuer les efforts entrepris afin d'adapter la condition militaire à l'évolution de la société. C'est pourquoi le Gouvernement proposera de créer un fonds de consolidation de la professionnalisation.

Tels sont donc, mesdames et messieurs les députés, les principaux éléments du contexte dans lequel vous est soumis le projet de loi de finances pour 2002 pour ce qui concerne la défense.

J'en viens maintenant aux principales dispositions de ce projet.

Le projet de loi donne à la défense les moyens d'achever la mise en œuvre de l'actuelle loi de programmation. Le montant des crédits dont disposera le ministère en 2002 – 29,264 milliards d'euros, soit un peu plus de 192 milliards de francs – augmente de 1,6 %, ce qu'ont relevé tous les rapporteurs avec objectivité.

Dans son état actuel, le projet, qui sera donc complété, fait apparaître un titre III en croissance de 2,3 %, représentant 16 457 millions d'euros, dont 80 % de rémunérations, pourcentage maintenant stabilisé.

Ce budget donne les moyens d'achever la professionnalisation des armées. La mutation engagée au début de 1997 a été menée à bien. Les étapes prévues ont été respectées. Certaines ont même été anticipées, comme la suspension du service national. Nos concitoyens portent un jugement positif sur cette importante réforme.

Les restructurations, pourtant nombreuses, ont été conduites en étroite concertation avec tous nos interlocuteurs, notamment sur le plan territorial, ce qui a permis d'en maîtriser pleinement les conséquences.

Le niveau des effectifs au sein des forces armées à la fin de 2002 est celui qui a été fixé par la loi de programmation. Il aura atteint, en fin de période, le nombre de 436 200, soit un peu plus de 99 % de la prévision. C'est sur cette base que seront réalisées les adaptations souhaitables au cours de la prochaine période de programmation.

Pour respecter ce niveau d'effectifs et compte tenu de la suspension de la conscription, le projet de budget de 2002 crée de nouveau des postes et aboutira, au cours de l'année prochaine, à un recrutement de près de 36 000 personnels militaires et de 3 750 personnels civils, nombre encore jamais atteint.

Le sous-effectif en personnels civils s'est notablement réduit. Dans l'armée de terre, les vacances de postes ont été réduites de plus de la moitié depuis le début de l'année 2000. Ce déficit ne représentera plus qu'environ 1 800 postes à la fin de l'année, contre 4 300 au début.

On pourrait faire les mêmes observations à propos du niveau d'occupation des postes dans la marine et dans l'armée de l'air.

Cet effort exceptionnel impose de créer de nouvelles voies d'accès aux postes que nous proposons. Une convention a été signée pour faciliter cet accès aux emplois au profit des volontaires avec le ministère de l'enseignement professionnel. Dans la même optique, j'ouvrirai dès 2002 des concours de prérecrutement pour des adjoints administratifs ou des aides-soignants, qui permettront à des jeunes, tout en étant déjà rémunérés, de poursuivre leurs études jusqu'au niveau requis en s'engageant ensuite à une durée de service au profit de la défense.

Un peu plus de 8 000 postes de militaires du rang seront créés en 2002 ; nous atteindrons ainsi un effectif de 92 180 personnels, soit à 100 % celui de l'objectif de la loi de programmation. Les volontaires verront leur nombre porté à près de 25 000, soit une augmentation de 6 500. Le service de santé bénéficiera quant à lui de 371 emplois supplémentaires, ce qui répond aux observations qu'a exprimées à juste titre M. Meylan.

Vous savez par ailleurs que l'accord signé dès juillet 2001 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail pour les personnels civils prévoit le recrutement de 2 200 agents civils et ouvriers d'Etat. Le recrutement de 900 ouvriers d'Etat supplémentaires – je remercie M. Clary d'avoir souligné ce point – constitue une réponse substantielle au souci des armées de renforcer les moyens humains que nécessite leur activité.

D'autres mesures sont également nécessaires pour permettre à la défense d'achever cette mutation dans les meilleures conditions.

Un effort financier très important, supérieur à 280 millions d'euros, sera consenti pour l'accompagnement social de la professionnalisation et des restructurations, lequel a montré son efficacité.

Des mesures indemnitaires concernant l'ensemble des personnels civils et militaires sont également prévues pour un montant de 79 millions d'euros. L'accomplissement de la professionnalisation et les exigences de la sécurité publique justifient pleinement une action particulière en faveur du personnel des armées et de la gendarmerie. Les médecins des armées sont concernés par ce train de mesures, à propos desquelles M. Meylan a judicieusement insisté sur le problème de l'occupation des postes. Ces mesures visent à renforcer l'attractivité des emplois, à valoriser les compétences acquises et à fidéliser les personnels en place.

J'indique à l'Assemblée que, conformément aux objectifs que nous nous sommes fixés, le renouvellement des contrats des militaires du rang dépasse les 80 %, ce qui donne la mesure de l'intérêt des professionnels à poursuivre, après une longue expérience, leur activité au sein de la défense.

Le rôle des sous-officiers est essentiel au sein d'une armée professionnalisée. Mais ceux-ci ne bénéficient pas des mesures générales, pourtant importantes, prises en faveur des salaires les plus faibles. C'est pourquoi il a été décidé de leur accorder des mesures spécifiques.

Avec la fin de la conscription, la réserve voit ses missions renouvelées. En augmentation de 9,8 %, les crédits consacrés à la réserve militaire sont affectés à la poursuite de l'effort de recrutement et au financement d'une prime de fidélité, qui concernera dès 2002 les militaires du rang s'engageant dans la réserve. Elle sera en priorité attribuée à la gendarmerie afin d'épauler les activités de réserve – 50 % des postes de réservistes doivent aller à la gendarmerie.

J'ai souhaité porter une attention particulière aux questions de sécurité intérieure, qui sont évidemment, comme l'a dit Georges Lemoine, une priorité.

Le renforcement des mesures de sécurité intérieure au titre du plan Vigipirate, décidé par le Gouvernement, démontre une nouvelle fois la réactivité de nos forces armées et leur capacité à faire face aux différentes sollicitations.

L'effort particulier engagé sur le plan budgétaire en faveur de la gendarmerie sera poursuivi. La zone de compétence de celle-ci a absorbé la grande majorité de la croissance de la population de notre pays. Cela se traduit par un alourdissement des tâches. Je méconnaissais d'autant moins cette difficulté que j'ai pris l'initiative d'un débat très approfondi avec les représentants des personnels dans les unités et au sein des conseils de la fonction militaire.

En plus des recrutements de gendarmes, qui porteront l'effort total à plus de 4 500 emplois en quatre ans, alors que, je le rappelle, la loi de programmation 1997-2002 ne prévoyait aucune augmentation du nombre des sous-officiers, près de 4 200 emplois nouveaux de volontaires viendront renforcer les effectifs de la gendarmerie. Bien sûr, l'effort nécessaire de formation diffère légèrement la pleine disposition de ces moyens humains, mais il s'agit là d'un investissement qu'on ne doit pas économiser.

Comme je m'y étais engagé à la demande de parlementaires de la majorité, les moyens de la gendarmerie feront l'objet d'un accroissement particulièrement significatif. Les crédits nouveaux qui lui seront attribués représentent un montant de plus de 70 millions d'euros, hors rémunérations. Cette hausse de 11,3 % permettra de ren-

forcer la capacité opérationnelle des brigades. Un effort significatif sera également inscrit dans la loi de finances rectificative.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le ministre de la défense. Les moyens financiers disponibles pour l'équipement des armées ont été élaborés en continuité avec ceux de la loi de finances pour 2001. Les dotations des titres V et VI permettront de financer l'annuité 2002 de la loi de programmation.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le ministre de la défense. Monsieur Fromion, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les autorisations de programme s'élèvent à 13 009 millions d'euros, soit une progression de 0,7 %, et non une baisse. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux documents. Ces dotations permettront notamment de poursuivre la politique de commandes pluriannuelles développée avec succès depuis quatre ans, laquelle était inconnue auparavant.

M. Guy-Michel Chauveau. Eh oui !

M. le ministre de la défense. Le montant total réalisé de ces commandes pluriannuelles dépassera les 9 milliards d'euros, soit 60 milliards de francs, à la fin de 2001 et sera presque doublé avec la prise en compte de l'ATF. Cette procédure offre naturellement aux industriels une meilleure visibilité. Elle leur permet de mieux planifier, et donc de diminuer le coût des programmes d'armement.

Le montant des crédits de paiement inscrits aux titres V et VI dans le projet de budget de 2002 s'élève à 12 396 millions d'euros, auxquels il faut ajouter la mobilisation prévue en construction budgétaire de reports de crédits à hauteur de 411 millions d'euros, ce qui au total conduit à augmenter de 0,7 % les moyens disponibles du titre V.

Sur ce point, j'ai bien entendu les observations objectives et modérées de M. Bernard, qui a prouvé qu'il y a plusieurs façons de faire de l'opposition, même à l'approche d'une élection importante. (*Sourires.*) Mais il ne s'agit pas de recettes virtuelles : il s'agit bien de moyens financiers qui sont disponibles, qui seront employés en 2002 et qui correspondent à un effort de rattrapage dans la réalisation de nos engagements.

Depuis plusieurs exercices, mon ministère a engagé, chaque année, plus que ses autorisations de programme. Il a rattrapé son retard. Il va en être de même pour les crédits de paiement. Il est donc normal de récupérer les crédits de paiement encore disponibles pour accompagner cet effort d'accélération des dépenses d'investissement.

Concernant les équipements, nous travaillons suivant la démarche capacitaire, qui a été évoquée par les rapporteurs et qui est celle qui s'applique au sein de l'Europe à la suite de nos propositions.

Les « systèmes de forces » regroupent les capacités qui concourent à un résultat opérationnel, quelle que soit leur armée d'appartenance. C'est la description de cette cohérence qui a été recherchée et qui est d'ailleurs en avance, d'une certaine façon, sur l'application de la nouvelle constitution budgétaire, après la réforme de l'ordonnance de 1959.

La dissuasion, dont M. Galy-Dejean nous a particulièrement et judicieusement entretenu, repose en France sur deux composantes : une composante sous-marine et une composante aéroportée. Il se trouve que cette année est celle d'un « pic » des tâches de modernisation, puisque les crédits de paiement sont importants à la fois pour les SNLE, pour le missile M51, pour l'ASMP-A et pour la simulation.

En ce qui concerne le M51, je précise à M. Galy-Dejean que la tranche de développement de deux ans a été notifiée le 27 décembre 2000, qu'elle se déroule normalement, y compris le programme d'essai avec le tir prévu au second semestre de l'année 2002, et que la seconde tranche pourra être notifiée – et cela fait l'objet d'une discussion qui se déroule positivement avec l'industriel – dès les premiers jours de 2003. Ce léger décalage nous a permis d'inscrire en 2002 la possibilité de souscrire un certain nombre de contrats très importants dans d'autres domaines, ce qui montre que l'effort particulier portant sur sept années en faveur de la dissuasion ne nous paralyse pas pour mener à bien d'autres programmes.

Au titre du système de forces « commandement, communication, conduite et renseignement », ce que l'on appelle couramment le C3R, les programmes destinés à la prévention des crises, c'est-à-dire le renseignement et la communication, sont la priorité et sont souvent l'objet de programmes en coopération. L'effort se poursuit pour créer, comme cela a été recommandé par plusieurs orateurs, les moyens qui nous sont nécessaires pour jouer notre rôle de nation-cadre. Les satellites Helios II, ainsi que le premier satellite Syracuse III ont été commandés. Comme l'a rappelé Bernard Grasset, les crédits consacrés à l'espace, portés à 454 millions d'euros, augmentent de plus de 9 %. De plus, six nouvelles bases aériennes seront équipées en 2002 du MTBA, le moyen de transmission de base aérienne.

S'agissant des systèmes de forces « projection et mobilité », la construction de deux nouveaux TCD – transports de chalands de débarquement – illustre parfaitement le besoin capacitaire exprimé dans toute l'Europe pour les opérations amphibies. Nous serons donc, lorsque ces deux bâtiments seront en service, s'additionnant aux deux bâtiments qui donnent aujourd'hui pleinement satisfaction, parmi les Etats les mieux équipés pour cette fonction de projection par la mer, sans doute l'une des plus importantes.

J'ai déjà mentionné, parmi les objectifs centraux de l'Europe de la défense, le lancement du A400M, qui est un enjeu lui aussi essentiel au titre de la projection de forces.

L'année 2002 verra la poursuite des principaux programmes concourant à la mise en place des capacités du système de force « frappe dans la profondeur », dont on mesure la grande importance en cas de crises se situant sur des théâtres éloignés.

Ces capacités reposent sur le Rafale, dont la première flotille au standard F1 sera opérationnelle dans l'année 2002. La tranche conditionnelle de 20 Rafale est aujourd'hui confirmée, le Premier ministre vient de me donner son accord. Cela fait suite aux orientations que nous avons retenues pour consolider ce programme. Celui-ci connaîtra une nouvelle étape avec la poursuite du développement du standard F2, dans une version apte aux missions air-sol.

D'autre part, les programmes des missiles de croisière franco-britanniques Apache et SCALP-EG, éléments essentiels à l'appui de notre stratégie de projection, feront l'objet de dotations élevées : 51 millions d'euros en crédits de paiement pour le premier et 78 millions pour le second.

Les premiers missiles de croisière anti-pistes Apache seront livrés aux forces le mois prochain et seront pleinement opérationnels à la mi-2002.

Quant aux missiles de croisière SCALP, les premiers seront livrés à l'armée de l'air au milieu de l'année 2003. Ce sera la première réalisation industrielle de ce type d'arme dans le monde occidental, en dehors des missiles américains. J'ai souvent souligné ces derniers temps que nos amis britanniques, qui se servent de missiles Tomahawk depuis plusieurs années, ont fait le choix de s'associer avec nous sur ce programme européen, ce qui me semble démontrer qu'il y a bien un avantage pragmatique à être maître de sa technologie de missiles de croisière plutôt que de recourir à celle d'un grand pays ami.

Les programmes relevant du système « maîtrise du milieu aéroterrestre » se déroulent conformément aux objectifs fixés par la loi de programmation militaire. Je voudrais assurer le rapporteur Jean-Claude Sandrier et Alain Clary que le Gouvernement y prête une attention particulière. Je remercie au passage M. Sandrier de nous avoir éclairé sur certains d'entre eux.

Le Gouvernement a lancé la commande du VBCI, dont le développement est financé en crédits de paiement en 2002 à hauteur de 30 millions d'euros. J'ai notifié cet été la commande terminale de 52 chars Leclerc, qui complète celle de 44 chars de l'an dernier. Cela me paraît démentir certaines affirmations selon lesquelles les matériels majeurs de l'armée de terre seraient en train de vieillir. Nous disposerons à l'évidence du parc de chars lourds le plus récent d'Europe. Nous atteindrons ainsi à 100 % la cible de 406 chars fixée par la loi de programmation militaire. Il est vrai qu'un orateur de l'opposition de droite a indiqué que cette cible ne lui convenait pas. Nous attendons avec intérêt le choix alternatif qui sera proposé par nos amis de l'opposition de droite lors des prochaines échéances.

S'agissant des munitions, il faut passer d'une logique de commandes ponctuelles à une logique pluriannuelle. C'est d'ailleurs une recommandation du rapport de Jean-Claude Sandrier, et je la crois pleinement justifiée.

Les commandes de munitions de moyen calibre devraient s'élever en 2001 à 100 millions de francs, soit le double des commandes passées en 2000. Compte tenu du souci qui a été exprimé, j'ai décidé d'augmenter le niveau du financement des études nécessaires pour renforcer les compétences de notre industrie. L'enveloppe d'études amont se situera entre 25 et 30 millions de francs pour l'année 2002, c'est-à-dire presque le double de l'enveloppe d'études des années précédentes.

S'agissant du Caesar, GIAT a mis en œuvre la production d'une batterie de cinq pièces commandées l'an passé. Concernant le Trigan, vous connaissez ma position exprimée sans ambiguïté l'an dernier à cette tribune. Le dialogue avec l'industriel se poursuit et un projet de marché de 61 millions d'euros portant sur la fourniture de matériels en cohérence avec les besoins de l'armée de terre a été adressé à cet industriel, dont nous attendons une réponse constructive. Vous voyez que la question avance.

Les programmes relatifs au système de forces « maîtrise du milieu aéromaritime » suivent également une évolution conforme aux objectifs. Le renouvellement de la flotte se poursuit, comme en témoigne la construction en cours de deux frégates antiaériennes Horizon, en coopération franco-italienne.

Cela fait également contraste avec le nombre anormalement faible, monsieur Cova, de bâtiments neufs qui ont été commandés au cours de toutes les années qui ont précédé l'entrée en fonctions de ce gouvernement.

Au titre du système « maîtrise du milieu aérospatial », le programme MIDE sera poursuivi dans le cadre de la coopération européenne sur le missile de nouvelle généra-

tion Meteor. Par ailleurs, ce budget permettra la notification par l'OCCAR d'une commande, très importante sur un plan stratégique, portant sur des systèmes de défense sol-air FSAF au profit des armées de terre et de l'air, qui offriront à la France une capacité antimissile de théâtre, la première en Europe.

Plusieurs orateurs ont mentionné le problème de la disponibilité opérationnelle des matériels. Le système de forces « préparation et maintien de capacité opérationnelle » répond à cette problématique. Je rappellerai que la réforme des structures de travail, lesquelles étaient un des points faibles, permettra la remontée de la disponibilité des matériels. La SIMMAD, pour les matériels aéronautiques, et le service de soutien de la flotte seront, monsieur Jean Michel, complétés l'année prochaine par la structure intégrée de maintenances du matériel terrestre, qui est en cours de mise en place et qui va très fortement regrouper les moyens des différentes armées pour conduire toute la chaîne de maintenance des matériels, qu'il s'agisse de matériels courants de la gamme commerciale ou de matériels blindés des trois armées et de la gendarmerie.

Les crédits consacrés à la disponibilité opérationnelle seront, plusieurs orateurs l'ont relevé, augmentés, par rapport à l'exercice en cours, de 10 % en crédits de paiement et de 28 % en autorisations de programme.

L'effort de recherche de défense sera renforcé, en cohérence avec l'augmentation des ressources allouées dans le projet de loi de programmation pour 2003, conformément au souhait exprimé par plusieurs orateurs.

Vous l'aurez constaté, cet effort d'équipement s'inscrit de plus en plus dans un cadre européen. Le développement de la coopération entre les Etats de l'Union crée une dynamique positive en matière de choix d'armement, contribue à une harmonisation des forces de l'Union et permet une réduction des coûts.

Au-delà des programmes pris un à un, l'émergence d'une Europe de l'armement se traduit par la montée en puissance de l'OCCAR qui, dotée de la personnalité juridique, opère progressivement l'intégration des différents programmes en coopération. Elle est en train de devenir une véritable agence européenne de l'armement – nous allons l'élargir à plusieurs pays volontaires – au service de la rationalisation des capacités opérationnelles de l'Europe.

Du côté de l'offre, les restructurations intervenues depuis quatre ans donnent aujourd'hui au secteur de l'industrie d'armement les moyens de son développement. Plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, la France a joué un rôle important dans la constitution de grands groupes européens d'industries de défense dont, sans doute, on n'espérait même pas la réalisation il y a encore quatre ou cinq ans. Nous poursuivons cet effort pour faciliter la création et la consolidation de nouveaux groupes.

L'action engagée sur l'industrie, notamment dans le contexte de l'Europe, s'accompagne d'un effort de modernisation du ministère. Au cours des derniers mois, d'importantes réformes ont été réalisées pour améliorer l'efficacité de notre action et en réduire les coûts – on l'a noté pour la DGA. Cette entreprise de modernisation inclut évidemment les structures industrielles du vaste ensemble que constitue le ministère de la défense. Je veux évoquer en particulier la mutation de DCN, répondant ainsi à certaines observations de Jean-Yves Le Drian et de Bernard Cazeneuve, qui est une réforme indispensable, maintenant engagée dans sa phase décisive. L'enjeu est de permettre à DCN de fonctionner rapidement comme une

entreprise. Elle améliorera sa compétitivité en étant placée dans des conditions de fonctionnement industriel et financier analogues à celles de ses concurrents.

Les dispositions législatives nécessaires seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui a été déposé aujourd'hui même par le Gouvernement. J'ai d'ailleurs modifié le projet qui m'avait été préparé pour étendre la durée de mise à disposition des personnels ouvriers d'Etat au profit de la société sans limitation de durée. Cela permettra à chacun de terminer sa carrière en gardant le bénéfice de son statut personnel et facilitera la transition au profit de la nouvelle société nationale, dont je souligne qu'elle recueillera l'ensemble des actifs et du potentiel industriel de DCN. Il n'y aura donc aucune division de l'entreprise. Le futur contrat d'entreprise, qui est bien sûr aussi le support de cette période de transition, avec les engagements financiers de l'Etat, figure explicitement dans le projet de loi.

M. Jean Michel, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Les organisations syndicales sont associées à l'ensemble de la réforme au sein d'un comité de concertation sociale, ce qui est une première. Elles disposeront rapidement, comme elles l'ont souhaité, de l'ensemble des textes et dispositions de la réforme en plus des seules dispositions législatives. Mais après la concertation, il faut se décider. Et le Gouvernement a décidé : il mènera, avec le soutien du Parlement, une réforme progressiste qui organise l'avenir industriel de DCN et des villes où elle est implantée, en assurant aux salariés des garanties à la hauteur de leurs attentes et en fixant, pour l'avenir, un contrôle de l'Etat sur cette société nationale à 100 %. La quasi-totalité des organisations syndicales m'ont dit ne pas vouloir s'en tenir au *statu quo*, ce qui est méritoire. Mais je ne peux alors que considérer comme inutiles les dernières manifestations momentanées de critique de cette réforme indispensable. Je veux, au contraire, que nous allions au bout, et je remercie les parlementaires de la majorité pour les encouragements et les propositions judicieuses qu'ils ont adressés au Gouvernement pour faire réussir ce projet.

Cela me conduit, d'ailleurs, à revenir un instant, monsieur Cazeneuve, sur le rapport de la Cour des comptes sur les industries d'armement relevant directement ou indirectement de l'Etat. Je note que la Cour décrit une situation passée qui a, depuis, évolué positivement, ce que certains passages du rapport soulignent d'ailleurs. Plusieurs orateurs ont remarqué que ce rapport suggérait une méthode radicale pour adapter, et parfois pour liquider, les capacités industrielles des industries concernées. Ce n'est pas la politique que le Gouvernement poursuit depuis quatre ans et demi. Nous avons organisé les nécessaires restructurations et mutations dans la durée, avec un traitement social exemplaire qui a permis de les mener à bien et en cherchant, notamment dans les situations économiques les plus difficiles, comme dans l'armement terrestre, à maintenir coûte que coûte une base industrielle française pérenne. Je souhaite d'ailleurs souligner ici les efforts des personnels pour mener à bien ces mutations parfois douloureuses. Le Gouvernement prend bien entendu en compte certaines des réflexions de ce rapport, mais il ne changera pas sa politique d'adaptation graduelle et tenant compte des nécessités sociales, parce que c'est celle qui fonctionne.

La construction d'une armée professionnelle, la fin de la conscription, l'engagement de nos armées à l'extérieur

comme sur le territoire national, le rôle des forces armées dans la sécurité exigent l'émergence de rapports nouveaux entre les armées et la nation.

Je note avec satisfaction les efforts accomplis par la communauté militaire, y compris les réservistes, et par les nombreuses associations engagées dans le lien armées-nation. Je constate également que, ces dernières années, le regard des Français a changé sur les questions de défense. L'actualité les a encore plus sensibilisés. Le soutien dont ils assurent nos forces armées et la communauté militaire est essentiel. Il traduit la maturation de nos opinions publiques en même temps que la capacité de nos armées à répondre aux attentes de nos concitoyens.

Le débat a été d'une grande sérénité et ses apports sont indéniables. Je ne m'étendrai pas sur les interventions de l'opposition, car elles n'étaient pas dans la tonalité juste ; elles ne proposaient pas de politique alternative. Elles n'ont donc pas contribué à l'équilibre du débat. Le Gouvernement et la majorité qui le soutient ont choisi le ton. Certains orateurs ont tenu des propos d'une tonalité souvent réductrice ou caricaturale, mais je leur en laisse la responsabilité.

M. Charles Cova. S'il n'y avait pas d'opposition, ce serait mieux !

M. le ministre de la défense. Nos concitoyens jugeront si cette forme d'expression sur un sujet aussi important répond à leur attente en ce qui concerne le rôle des politiques.

Le projet de budget qui vous est présenté parachève la réforme engagée. Il consolide la professionnalisation des armées et prépare l'avenir. Le projet de budget et la prochaine loi de finances rectificative tirent les premières conséquences des attentats du 11 septembre. Ils confortent la démarche engagée et voulue par le Gouvernement pour valoriser le statut militaire en tenant compte des évolutions de la société civile et en préservant la spécificité de la fonction militaire.

En le soumettant à votre approbation, après un débat dense et éclairé, je veux vous dire à mon tour ma reconnaissance pour l'esprit de responsabilité et le sens de l'avenir manifestés par l'Assemblée dans son ensemble, et par ceux qui voudront bien approuver ce budget en particulier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quinze, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320).

Défense ; articles 31 et 32 (*suite*).

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 40 du rapport n° 3320),

M. Jean-Bernard Raimond, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (tome VI de l'avis n° 3322).

Dissuasion nucléaire :

M. René Galy-de-Jean, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome II de l'avis n° 3323).

Espace, communication et renseignement :

M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome III de l'avis n° 3323).

Forces terrestres :

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome IV de l'avis n° 3323).

Marine :

M. Jean-Yves le Drian, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome V de l'avis n° 3323).

Air :

M. Yann Galut, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome VI de l'avis n° 3323).

Titre III et personnels de la défense :

M. Aloyse Warhouver, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome VII de l'avis n° 3323).

Crédits d'équipement :

M. Jean Michel, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome VIII de l'avis n° 3323).

Services communs :

M. Michel Meylan, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome IX de l'avis n° 3323).

Gendarmerie :

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome X de l'avis n° 3323).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*